

La politique de la peur

Serge Quadruppani

NON CONFORME

Seuil

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

COLLECTION
« NON CONFORME »

Merci à Christine, Odile, Julien, Jean-Christophe, pour les discussions et conseils de lecture.

ISBN 978-2-02-104253-5

© ÉDITIONS DU SEUIL, FÉVRIER 2011, sauf pour la langue italienne

www.seuil.com

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#)

Table des matières

[Couverture](#)

[Table des matières](#)

[Introduction](#)

[1984, c'est du passé](#)

[La guerre au terrorisme, espace de redistribution des pouvoirs au sein de l'empire](#)

[Un ennemi idéal, le terroriste](#)

[« Lutte antiterroriste » et politique de la peur](#)

[1 - Au siècle dernier](#)

[D'anciennes lois spéciales en Europe](#)

[Rattrapage du retard français](#)

[L'antiterrorisme français \(1\) : les attentats de 1985, fausse piste et vrais marchandages](#)

[L'antiterrorisme français \(2\) : la campagne de 1995, la DST et le DRS](#)

[Retour sur le cas Abdallah](#)

[Le terrorisme comme diplomatie parallèle](#)

[2 - Ce qu'on bâtit sur Ground Zero](#)

[Une bavure planétaire, le bushisme](#)

[La bavure, mode d'emploi](#)

[Crise du commandement mondial et guerre des images](#)

[Crise du Warfare](#)

[Al-Qaïda, le cadavre qui grandit](#)

[3 - Les ennemis de la France \(et du reste du monde\)](#)

[Merci la gauche](#)

[L'ennemi, c'est le terroriste](#)

[L'ennemi, c'est l'enfant, le jeune, le jeune en bande, le récidiviste](#)

[L'ennemi, c'est encore le jeune, le squatteur, la prostituée, le mendiant](#)

[L'ennemi, c'est le criminel sexuel, la « bande organisée », et toujours le récidiviste](#)

[L'ennemi, c'est l'internaute](#)

[L'ennemi, c'est le fou](#)

[L'ennemi, c'est l'étranger pauvre](#)

[L'ennemi, c'est le Rom, le « Français depuis moins de dix ans », le terroriste, l'internaute, le pédophile...](#)

[L'ennemi, c'est tout le monde](#)

[4 - Fabrication d'un ennemi public \(1\) Chroniques tarnacoises \(novembre 2008-mai 2009\)](#)

[Résumé des chapitres précédents](#)

[Brèves réflexions sur la fabrication d'un épouvantail médiatique \(Rue89, 17 novembre 2008\)](#)

[Nous avons besoin de l'esprit de Tarnac \(Siné-Hebdo, 3 décembre 2008\)](#)

[Tarnac, zone interdite \(Siné-Hebdo, 8 avril 2009\)](#)

[Qui arrêtera Alain Bauer ? \(Rue89, 8 avril 2009\)](#)

[Affaire Tarnac : les condés se la jouent voyou \(Siné-Hebdo, mai 2009\)](#)

[Six mois pour rien ? Oh que non ! \(premier bilan de l'affaire dite de Tarnac, Rue89, 28 mai 2009\)](#)

[5 - Fabrication d'un ennemi public \(2\) Cesare Battisti et les troubles de mémoire de l'Italie](#)

[Résumé des chapitres précédents](#)

[Autonomisation du pouvoir judiciaire : l'exemple italien](#)

[Saints et monstres instantanés, c'est l'Italie d'aujourd'hui](#)

[6 - La sécurité, c'est la guerre](#)

[Monstres et victimes, mode d'emploi](#)

[Logiques néolibérales : de l'industrie de la peur à la religion du chiffre.](#)

[Vigipirate, ou l'alerte rouge pour l'éternité](#)

[Vidéosurveillance et surveillance citoyenne](#)

[Globalisation de la sécurité : l'alignement sur le pire](#)

[Il n'y a plus de scandale](#)

[Le spectacle antiterroriste et ses metteurs en scène](#)

Logique policière/logique militaire : le corps de l'ennemi

En guise de conclusion

Aimons-nous la liberté ?

Retour sur Gênes 2001

Violence et subversion

Des « moments incontrôlables » : la subversion contre les séparations

Introduction

1984, c'est du passé

Le 11 novembre 2008, au terme d'une opération baptisée « Taïga », qui avait mobilisé des dizaines de superpoliciers, des véhicules blindés et de très nombreux journalistes, le journal de 20 heures de France 2 montrait la banale devanture de l'épicerie-bar-tabac d'un petit village de Corrèze, en la qualifiant d'« épicerie tapie dans l'ombre ».

Trois ans et demi plus tôt, le 30 mars 2004, nous étions venus, avec quelques amis, chercher Cesare Battisti à son domicile pour l'accompagner non loin de là, à la mairie du IX^e arrondissement, où se tenait un salon littéraire organisé pour s'opposer à son extradition. Cesare était tendu, en raison de l'échéance judiciaire (nous étions en attente de la décision de la cour d'appel le concernant, qui serait rendue le 30 juin), mais aussi parce qu'un groupe d'extrême droite, le Bloc identitaire, avait annoncé son intention d'empêcher l'événement. Mais c'est à une autre sorte d'agression que l'écrivain eut à faire face : au moment de monter dans l'ascenseur qui devait l'emmener dans la salle où se tenait la manifestation, une équipe de télévision italienne entra de force dans la cage de l'appareil, lui braqua un projecteur sur le visage et le journaliste lui posa des questions qui revenaient à le sommer de trouver vite quelques mots pour se défendre d'être un féroce assassin.

Dans cette situation de stress, je pus constater qu'il est difficile de conserver une expression sereine, sympathique, télégénique. Avec une ou

deux autres, l'image volée à ce moment a été reprise ensuite d'innombrables fois par les médias italiens pour illustrer il *ghigno beffardo*, le « ricanement sarcastique », censé caractériser l'attitude de Cesare Battisti face à un pays tout entier réclamant justice.

La question de savoir combien de téléspectateurs français virent aussitôt cette malheureuse échoppe de Tarnac comme un animal caché dans l'obscurité et prêt à mordre, et combien de millions d'Italiens sont persuadés d'avoir vu, de leurs yeux vu, l'arrogance maligne de Battisti, cette question n'est pas sans portée, puisqu'elle fournit une certaine idée de la proximité ou de la distance de notre monde avec celui du *1984* de George Orwell.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait aussi de s'interroger sur le nombre de ceux qui, en 2009, crurent la ministre de l'Intérieur sur parole quand, deux heures après l'arrestation de neuf personnes, elle les présentait comme très certainement liées à une série de sabotages de caténaires. On peut au moins subodorer que les esprits abusés furent nombreux, y compris chez les gens réputés disposer d'un sens critique acéré, s'il faut en croire l'autoflagellation publiée par le philosophe Michel Onfray dans *Libération*, le 3 décembre 2008. Invoquant la une de ce même journal (« L'ultra-gauche déraile »), il avouait avoir cru à la culpabilité des interpellés au point d'avoir publié dans *Siné-Hebdo*, l'hebdomadaire aujourd'hui disparu, une chronique dénonçant les pratiques que leur prêtait la police.

À une tout autre échelle, combien de millions de gens ont cru, bien après le début de l'invasion de l'Irak, à l'existence des fantomatiques armes de destruction massive censée la justifier ? Combien de millions de gens ont vu en Saddam Hussein, jusqu'à sa pendaison comprise, un représentant d'Al-Qaïda ?

Face à la capacité des forces de la représentation à nous imposer les plus douteuses constructions comme des évidences visibles, on pense à ce moment de *1984* où O'Brien, le tortionnaire de Winston, veut lui faire voir cinq doigts alors qu'il ne lui en montre que quatre : « Et il les vit, pendant une minute fugitive, tandis que dans son esprit le décor changeait. Il vit cinq doigts, sans aucune déformation. »

Cependant, pour parvenir à ce résultat, O'Brien a dû infliger à Winston d'effroyables tortures physiques et psychiques. Dans le cas de l'affaire dite de Tarnac, bien heureusement, personne n'a branché d'électrode à tous ceux – à commencer par les journalistes – qui ont accepté sans broncher qu'on

désigne comme terroristes des individus accusés d'actes qui auraient été considérés en d'autres temps comme de simples sabotages ne pouvant en aucun cas provoquer de dégâts humains. Personne n'a été terrorisé ? Il n'y a aucune preuve matérielle ? Qu'importe, répondrait O'Brien : « Nous commandons à la matière puisque nous commandons à l'esprit. La réalité est à l'intérieur du crâne. » Comme le disait Julien Coupat dans une interview au *Monde* (le 25 mai 2009) : « Est souverain, en ce monde, qui désigne le terroriste. »

Mais qu'est-ce qui assoit cette souveraineté dans les métropoles, si l'on n'y torture que très rarement (par exemple, à Lyon, dans certain commissariat où étaient interrogés de présumés islamistes), ou alors dans leurs marges et leurs recoins secrets, du côté de Guantanamo, ou bien dans les périphéries, vers Abou-Ghraïb ou chez quelque sous-traitant naguère appelé « État voyou » ? Qu'est-ce qui a permis que Bush, après le 11 Septembre, dispose si longtemps du pouvoir de terroriser des populations entières, de mentir, faire souffrir et tuer à si grande échelle ?

Comment expliquer qu'en Grande-Bretagne, dans le pays inventeur de l'*habeas corpus* et de la *privacy*, on puisse désormais garder un suspect vingt-huit jours sans le mettre en examen, et que pratiquement toutes les voitures en déplacement sur tout le territoire soient aujourd'hui filmées en permanence ?

Qu'est-ce qui a permis, pour revenir au canton français, à des Alain Bauer et consorts¹ de faire appliquer à la lutte anti-contestataires le concept de guerre préventive ? Qu'est-ce qui fait que Cesare Battisti, après avoir bénéficié du soutien de la plus grande partie de la gauche institutionnelle française et d'une part majoritaire du monde de la culture, soit aujourd'hui traité de « tueur » par telle librairie du Marais parisien, parfaite représentante de la volatilité de l'inintelligence cultivée, qui l'avait soutenu « comme tout le monde » et se rend à présent avec le même aplomb aux reconstructions désormais dominantes ?

Qu'est-ce qui emporte assez l'adhésion pour qu'on *les* laisse faire ? « Les » : au-delà de l'absence de commune mesure dans les pouvoirs dont ils disposent ou ont disposé, du dirigeant mondial criminel de guerre à la simple écervelée branchée, en passant par les soi-disant experts, n'y aurait-il pas comme une continuité d'esprit ?

Pour répondre à ces questions, les différences entre notre monde et celui

de 1984 sont aussi essentielles que les ressemblances. Océania, le territoire où se déroule le roman d'Orwell, est un univers de rationnement, d'uniformité grise, de paysages urbains dégradés, de visages épuisés. Au lieu qu'en notre monde, celui où, de Singapour à Berlin, de Londres à Sydney, on est prêt à perdre mille libertés pour parvenir à la capture d'un seul terroriste, où on accepte le développement exponentiel de la télésurveillance, de la traçabilité, du contrôle ADN, dans ce monde-là règne le lifting des villes et des corps, des enseignes éclatantes resplendissent aux carrefours piétonniers, et sur des millions de kilomètres de galeries marchandes se pressent des objets du désir d'une grande variété (il faut être un dangereux extrémiste pour ne pas voir, ne pas sentir la différence entre Coca, Pepsi et Mecca-Cola).

Qui a vécu ces dernières années en Italie n'a pu manquer, avec les innombrables émissions consacrées à l'affaire Battisti, de vérifier ce qu'étaient les « Deux Minutes de la haine ». Qui constate la prégnance en ce pays de la version officielle de l'histoire des années 1970 (d'où une crise sociale sans égale dans la deuxième partie du ^{xx}e siècle a été effacée au profit des seules actions du léninisme armé) ne peut que penser : « Celui qui contrôle le passé, contrôle l'avenir. Celui qui contrôle le présent, contrôle le passé. » Et pourtant, l'Italie n'est plus une dictature depuis 1945 et, là comme ailleurs, il y fait bon lécher les vitrines, une glace dans une main et un *telefonino* dans l'autre.

Orwell laisse délibérément dans le flou la question de l'existence de *Big Brother*. On pourrait se contenter de la résoudre en disant que *Big Brother* est un rapport social médiatisé par des images. Mais, juste dans sa généralité, la glose sur la société du spectacle ne peut à elle seule rendre compte des complexités du réel. S'il existe bel et bien en tant que capacité à nous faire voir cinq doigts là où il y en a quatre, comme pouvoir de construire le réel en le racontant, s'il existe en tant que continuité d'une puissance d'illusion, le Grand Frère n'habite nulle part. Il s'impose sur la scène de la puissance qui s'étend à l'ensemble de la planète et que l'on peut, parce que le concept est bien utile², appeler l'empire.

L'empire, c'est une configuration sans cesse en mouvement de puissances nationales et transnationales, à la fois autonomes et interdépendants. Oligarchies, banques internationales et firmes financières, mafias, grandes compagnies (de *Big Oil*, le lobby des compagnies pétrolières

transnationales, à l'agro-alimentaire et à l'industrie pharmaceutique), complexes militaro-industriels et compagnies privées, industries du divertissement et des médias, services de moins en moins publics (police, magistrature, services secrets...), c'est-à-dire autrefois intégrés à l'État et de plus en plus orientés suivant leurs intérêts propres ou ceux d'une caste dirigeante, en passant par toutes les figures hybrides : grands fonctionnaires mexicains de l'antidrogue alliés des cartels ; généraux pakistanais alliés à la fois des États-Unis et des talibans en même temps que dirigeants de certaines des plus grosses entreprises du pays ; militaires algériens kleptocrates et manipulateurs de GIA et autres Al-Qaïda au Maghreb islamique ; bande du Fouquet's... Réseau de pouvoirs nationaux et transnationaux, l'empire est par essence mouvant, car l'équilibre entre les pouvoirs qui le composent ne cesse de changer. Il est aussi absolument immobile, car ces pouvoirs partagent fermement un but ultime : faire exister la civilisation qui les fait vivre. Pour reprendre les termes d'un ouvrage³ qu'on sera amené à citer souvent, l'empire, c'est « l'ordre des choses lui-même ».

Tel ou tel dirigeant peut jouer, quelques jours ou quelques années, au Grand Frère, le temps d'imposer la vérité du moment, ainsi qu'il est advenu après le 11 Septembre, quand la bande de Bush a pris le pouvoir dans l'empire, imposant pour un moment, à coup de missiles et de propagande, son calendrier au reste du monde. Mais le *Big Brother* du jour n'est jamais alors que l'incarnation provisoire d'une nécessité qui le dépasse. Pour l'essentiel, dans une époque où l'État-nation est en crise profonde, où la forme étatique tend à se calquer sur celle du réseau⁴, où des pans entiers de la souveraineté étatique sont transférés vers des entités transnationales (de l'UE à l'OTAN en passant par l'ONU-ONG, cet étrange hybride qui met des pays entiers sous tutelle), et où s'efface la frontière entre privé et public jusque dans les fonctions étatiques autrefois régaliennes (privatisation de la guerre et de la sécurité), on ne peut plus identifier un Grand Frère qui, centre unique et permanent du pouvoir, serait l'unique souverain définissant le terroriste.

Big Brother incarne un moment unificateur de l'empire, la figure qu'il prend quand les diverses puissances qui le composent s'entendent pour désigner le terroriste, cet ennemi qui est la justification ultime à leur propre existence, à leurs propres exactions. *Big Brother*, c'est Bush mettant à prix la tête d'un Ben Laden que son pays a peu ou prou créé, c'est Poutine dénonçant les islamistes tchétchènes, seuls survivants de la guerre

d'extermination menée par le président russe contre les indépendantistes démocrates, guerre lancée grâce à des attentats en Russie très vraisemblablement réalisés par ses propres services, c'est Ben Ali dont le clan met la Tunisie en coupe réglée au nom de la lutte contre l'islamisme ; *Big Brother*, c'est Berlusconi en intendant du G8, à Gênes, en 2001, quand sa police matraquait jusqu'au coma à l'école Diaz, torturait à la caserne Bolzaneto et tuait sur la place Alimonda : c'est l'alliance de tous les pouvoirs exerçant la terreur au nom de la lutte antiterroriste.

La guerre au terrorisme, espace de redistribution des pouvoirs au sein de l'empire

La diffusion de la stratégie de la tension comme mode de gouvernement est aussi un moyen pour des États plus ou moins importants de renégocier avec la puissance dominante des rapports alternant soumission et concurrence : tu me passes mes crimes de guerre en Tchétchénie (Russie) ou les massacres de ma Sécurité militaire (Algérie), et je t'aiderai dans ta guerre contre une nébuleuse que tu as largement contribué à créer. D'autant, pour continuer sur ces exemples (mais on pourrait aussi parler du Hamas en Israël ou des Frères musulmans en Égypte), que les pouvoirs en place ont largement encouragé le développement des intégrismes locaux, histoire d'avoir une opposition « à leur main ». Les penseurs néo-con avaient beau désigner l'Arabie saoudite comme le vivier du terrorisme qui frappait les États-Unis, on peut parier que la république ploutocratique américaine n'attaquera jamais le royaume esclavagiste. De même, les responsables gouvernementaux français ont beau admettre, *off*, que les attentats du GIA en France étaient manipulés par la Sécurité militaire algérienne, non seulement ils ne s'en prendront jamais directement à la junta mafieuse qui saigne le peuple algérien depuis près de cinquante ans, mais ils ne cessent de leur accorder une importance accrue dans la lutte contre le terrorisme.

Cette étrange faiblesse des Goliath américains et français face aux David saoudien ou algérien est caractéristique d'une époque où le comportement des puissances occidentales est soumis, entre autres, à trois facteurs qui

concourent à rendre les politiques étrangères toujours plus étrangères aux principes d'équité dont elles se réclament. Le premier est l'intrication des intérêts entre couches dirigeantes des pays dominants et dominés, dont les liens financiers entre les familles Bush et Saoud, ou entre les caisses noires des dirigeants français et africains (ou français et pakistanais : voir le Karachigate) ne sont que l'aspect le plus pittoresque.

Le deuxième facteur est la décadence de la démocratie représentative parvenue au point où remarquer que le parlement n'a pas voté la guerre devient un rituel creux avant de partir en guerre. Dans ce cadre, les conflits armés deviennent largement une affaire privée. Ainsi, le principal objectif du lancement de la deuxième guerre de Tchétchénie était-il de faire élire Poutine, et la principale raison de sa continuation fut-elle de permettre aux généraux russes de faire des affaires. À présent, après avoir mené la guerre à l'islamisme avec l'assentiment de l'Occident, la Russie peut sous-traiter le maintien de l'ordre en Tchétchénie à un autocrate sanglant qui y instaure la charia.

Le troisième facteur qui régit les rapports paradoxaux entre grandes et moyennes puissances est la tendance d'une civilisation mortifère à refouler la mort des centres vers la périphérie : la guerre, oui, mais avec une disproportion fantastique entre les pertes du dominant et celles des dominés. Si le gouvernement français s'efforce de rester dans les meilleurs termes avec la junte algérienne qui a tué pas mal de citoyens hexagonaux, c'est parce que, pour des raisons historiques mais aussi très contemporaines, il est impossible d'engager un conflit ouvert avec l'Algérie officielle et c'est surtout parce qu'elle pourrait tuer encore sur le territoire national, par « islamistes » interposés. Or les morts dans les métropoles et ceux sur des territoires considérés comme périphériques n'ont pas le même poids.

Un ennemi idéal, le terroriste

Pas plus dans ce livre que dans le précédent⁵, et contrairement à ce qu'ont pu prétendre certains experts défendant leur pré carré⁶, il n'est soutenu la thèse niaise selon laquelle l'ensemble des assassinats et destructions

classés comme terroristes seraient le résultat d'un « complot⁷ » de « l'État opposé aux revendications minoritaires séparatistes ou révolutionnaires ». Même si, en France, les deux grandes vagues d'attentats que le pays a connues jusqu'à ce jour étaient les phases les plus spectaculaires de conflits occultes entre l'État français et un autre État, l'Iran en 1986, l'Algérie (ou une fraction de son État) en 1994-1995, même si, en Italie, les attentats-massacres, de loin les plus meurtriers (de la piazza Fontana en 1989 à la vague de 1992-1993), sont notoirement l'œuvre d'une joint-venture entre extrême droite et/ou mafia et certaines fractions de l'État, on ne manque pas d'exemples de groupes agissant suivant une logique indubitablement autonome de celle des États, depuis les « terroristes islamistes domestiques » de Grande-Bretagne jusqu'aux « organisations combattantes » résiduelles d'Italie ou de Grèce, en passant par le célèbre réseau de *franchising* Al-Qaïda dont certaines succursales n'ont peut-être pas été infiltrées.

Ce qui importe, ce n'est pas l'authenticité de la haine que les « terroristes » pris individuellement vouent à l'empire, mais le fait que l'ensemble de leur activité participe, pour reprendre le sous-titre de mon livre de 1989, à la production d'une terreur intégrée.

Il n'y a que les fanatiques de la guerre des civilisations et autres « résistants à la montée du fascisme vert » pour croire que l'ordre mondial serait menacé par la fantasmagorie djihadiste. Le fait que le principal foyer d'intégrisme, l'Arabie saoudite, demeure sous l'inébranlable protection étatsunienne⁸ devrait suffire à les en convaincre. Comme le fait remarquer Mondher Kilani, « outre l'Amérique latine et l'Europe, l'espace d'influence américain s'étend aujourd'hui à la quasi-majorité du monde musulman⁹ ». Que cette zone recouvre *grosso modo* les intérêts de *Big Oil* n'est certes pas un hasard. Quelle que soit l'ampleur de la violence qu'ils parviendront à déployer, le plus massif résultat de l'activité des djihadistes sera de justifier la sujétion indéfinie des territoires où vit la majorité de leurs « frères » musulmans. Qu'ils soient partie prenante de cette civilisation qu'ils prétendent combattre, c'est ce que conclut Kilani de la lecture d'auteurs comme Edward Saïd, Gabrielle Martinez-Gros et Lucette Valensi, ou comme René Girard, qui, selon lui, soutient que « la haine de l'Occident ne proviendrait pas de l'extériorité de l'islam ni de son allergie au progrès, mais au contraire de sa familiarité avec le même esprit concurrentiel. Son

opposition viendrait de l'imitation dont il ne peut s'empêcher, et qu'il ne peut s'avouer, des valeurs de réussite individuelle et collective¹⁰. »

Dans un portrait de *Libération*, le frère d'un beur français condamné à mort au Maroc pour sa participation à un attentat en 1995 racontait qu'ayant rendu visite à son frère emprisonné, ce qu'il avait aimé dans ce pays, c'était les McDo halal ; puis il insistait aussi sur la nécessité de se chauffer avec des « vraies marques ». Il existe une identité de vue fondamentale entre l'intégriste version Nike de nos banlieues et le richissime Saoudien toujours prompt à jouer son rôle de diable planétaire depuis la frontière pakistano-afghane : l'un et l'autre ne veulent rien que la perpétuation de l'existant, en ses principaux traits sociaux-économiques, à un détail près : ce doit être la version halal¹¹. Ni l'amateur de Nike ni Oussama Ben Laden n'ont quelque chose contre l'exploitation de l'homme par l'homme (et moins encore si l'exploité est une exploitée).

Quant aux derniers Mohicans qui, au nom d'un léninisme armé ou d'une idéologie anticoloniale, prétendent affronter l'empire sous une forme militaire, ils sont condamnés à perpétuité au rôle de démons secondaires, justifiant par leur seule existence toutes les mesures de défense du paradis capitaliste-démocratique. Ainsi que je l'observais déjà dans l'introduction à mon *Antiterrorisme en France*¹², faute de « réfléchir à quelles conditions leur activité peut s'insérer au sein des sociétés démocratiques sans devenir une puissance étrangère à eux-mêmes, (...) ils ne dépasseront jamais l'interrogation génialement formulée par Charlie Brown : “*How can we lose when we are so sincere*”¹³ ?” »

J'écris certes dans la langue d'un pays où les attentats n'ont jamais fait plus de morts qu'un week-end de grands départs sur les routes. Mais comme tout individu ignorant la haine idéologique, j'ai éprouvé une compassion profonde pour ces silhouettes pliées en deux qui tombaient des tours jumelles en flammes ou pour les Londoniens broyés dans leur métro et les Madrilènes dans leurs trains de banlieues. Cependant, le respect des victimes ne saurait interdire de voir que cette violence-là est partie intégrante d'une violence globale qui s'est exercée depuis des décennies, tantôt à basse intensité (la zone des dictatures arabo-islamiques), tantôt dans des explosions barbares (de la guerre Iran-Irak à la bande de Gaza), au profit du maintien de l'ordre impérial.

Le refus de céder à la « dictature du chagrin », comme dit Dagerman,

permet ce déplacement du regard qui seul donne à voir ce qui se construit au nom de la lutte contre le terrorisme : un ensemble de discours, de pratiques et de dispositifs qui tendent à former un tout cohérent au niveau mondial. L'antiterrorisme est à la fois avant-garde et puissance constituante d'un projet politique qui vise à créer une société d'où le risque de mort serait toujours davantage conjuré au prix d'une vie toujours plus contrôlée dans ses centres et de morts innombrables dans ses périphéries.

On est bien obligé de constater que ça marche : les lois liberticides passent, les techniques de surveillance se raffinent, les coups médiatiques se succèdent et tout le scepticisme d'après coup manifesté par les médias dominants ne les empêcheront pas de déférer à la prochaine invitation au spectacle du ministère de l'Intérieur.

« Lutte antiterroriste » et politique de la peur

La prégnance du discours et des pratiques antiterroristes ne résulte pas d'une simple manipulation occasionnelle. Elle s'enracine au plus profond de la civilisation en train de se développer sous nos yeux, et dont la forme politique est précisément l'empire. Cette civilisation, c'est celle à laquelle les masses pauvres de la planète commencent à rêver dès l'instant qu'ont été détruits leurs anciens liens sociaux, c'est celle qui pousse les travailleurs itinérants de Chine à aller chercher l'esclavage salarié dans les usines mondialisées de Shenzhen, c'est elle qui apparaît comme le paradis au sans-terre du Brésil, au migrant enfermé derrière les barbelés de Kadhafi ou qui se noie au large de Lampedusa, ou qui meurt de soif près de la frontière mexicaine. S'il n'y a pas de comité dirigeant ultime, s'il est impossible de trouver un cœur à l'empire, il n'est pas difficile d'en trouver un à sa civilisation. Au cœur de celle-ci, il n'y a rien d'autre qu'un bon vieux rapport social qui était déjà essentiel dans la société ancienne en train de s'effacer. Mais l'extraordinaire développement de la techno-science et les progrès de l'autodomestication qui l'accompagnent ont porté à un degré jamais vu dans l'histoire humaine ce rapport, l'exploitation : de l'homme par l'homme et du reste du vivant par l'homme. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre mais chacun

sait, sent et pressent, combien ce rapport entre les hommes et entre les hommes et la nature est mortifère, et que nous approchons d'une limite. Il n'est donc pas étonnant que, sous les oripeaux festifs, les bavardages participatifs, les bons sentiments humanitaires, sourde en permanence la peur. Et que les « citoyens » (on n'a jamais autant utilisé ce mot que depuis qu'il n'y a plus de cité) soient incités à se transformer chaque jour un peu plus en *little brothers*.

Pour saisir la facilité avec laquelle l'esprit se satisfait des constructions de l'Intérieur, il faut en effet mesurer l'étendue de sa perte. Caractérisée par un narcissisme de marchandise toujours heureuse de se mettre en vitrine, une subjectivité a été fabriquée par cette croissance infinie de l'abondance marchande – réelle ou fantasmée – qui se pose en horizon indépassable de notre temps. La frénésie de voyeurisme des petits frères de la révolution électronique, leur goût pour le lynchage sur internet des « pipoles » du jour, au nom d'un égalitarisme qu'on voit peu s'appliquer sur les monstrueuses disparités de revenus, la manie de s'entre-photographier, tout cela appartient au même monde que celui des cagoulés de la Sous-Direction antiterroriste (SDAT) plaçant des caméras dans les arbres de Tarnac pour surveiller des gens qui, justement, voulaient vivre autrement. La soumission aux constructions solipsistes des puissants du jour trouve un terrain idéal dans des esprits télé-réalisés.

Sans doute aura-t-on noté dans ce qui précède le va-et-vient entre des exemples tirés de l'actualité française ou italienne et d'autres venus d'autres pays, ou à un niveau de généralité qui sort du cadre national. Tel sera le mouvement général de ce livre : les études de cas sur les terrains les mieux connus de l'auteur – la France et l'Italie – sont là pour appuyer une tentative d'élucidation de qui se met en place au niveau mondial au nom de la lutte antiterroriste. C'est aussi l'ensemble du discours et des pratiques sécuritaires qui seront interrogés, dans la mesure où l'antiterrorisme est la pointe avancée, l'avant-garde conceptuelle et pratique d'une politique de la peur qui tend à infiltrer tous les recoins de la société. Cette politique de production simultanée de peurs et de contrôles censés les juguler est condamnée à s'inventer sans cesse de nouveaux ennemis : après le terroriste, le jeune des quartiers populaires et le jeune tout court, l'enfant, l'internaute, le fou, l'immigré, l'étranger, le musulman, le rom... Dans la pratique répressive aussi bien que dans les discours des experts et des politiques, et dans les lois

elles-mêmes, les différents ennemis sont sans cesse amalgamés. Il est donc impossible de limiter la compréhension de l'antiterrorisme – de ce que Claude Guillon a appelé *La Terrorisation démocratique*¹⁴ – au seul terrain de la lutte contre le terrorisme *stricto sensu* – si un tel *stricto sensu* a jamais existé.

Se confronter à la question antiterroriste aujourd'hui signifie d'abord évaluer des dispositifs qui, mis en place dès les années 1980 du siècle précédent, ont connu une croissance exponentielle après le 11 septembre 2001¹⁵.

L'essor de ces dispositifs techniques, législatifs, judiciaires, policiers, est tel qu'ils représentent aujourd'hui l'un des plus dynamiques secteurs économiques dans une époque où tant d'autres sont en crise. Pour des dirigeants politiques qui, à leur échelon national, sont toujours plus réduits à n'être que les « communicants » des entités qui gèrent (ou tentent de gérer) l'économie globale, c'est aussi l'un des seuls domaines où ils peuvent compenser leur quasi-impuissance par un activisme répressif surmédiatisé.

Une fois qu'on aura analysé l'empilement des lois liberticides, le développement des techniques de surveillance et de traçabilité, la croissance et l'interconnexion sans fin des fichiers, la banalisation de pratiques autrefois scandaleuses, tortures comprises, restera à comprendre de quelle conception de l'homme, de quel projet de civilisation ces dispositifs sont porteurs.

Comme on le verra dans le chapitre 6, les théories de la dangerosité et du « décèlement précoce » (Bauer-Raufer) ressortent d'une anthropologie guerrière, en opposition, comme l'explique Mireille Delmas-Marty¹⁶, à l'anthropologie humaniste qui avait jusque-là prédominé dans la jurisprudence du XX^e siècle, en particulier après la Seconde Guerre mondiale. De même qu'il existerait des caméras susceptibles désormais de détecter des comportements anormaux, il existerait des savants de la sécurité capables de détecter les menaces très avant qu'elles soient mises à exécution : on peut aller, comme le président français, jusqu'à prétendre détecter dès la maternelle les sujets à risque, ou, comme certains politiciens étatsuniens, jusqu'à pourchasser les « bébés terroristes¹⁷ ».

L'anthropologie guerrière aujourd'hui à l'honneur trouve son théoricien juridique avec le professeur Gunther Jakobs, fondateur en Allemagne de la doctrine du « droit pénal de l'ennemi » au nom duquel il justifie

Guantanamo, et ses théoriciens policiers avec des auteurs comme la commissaire Lucienne Bui-Trong, auteur prolifique et très demandé qui a inventé une échelle « de mesure des violences urbaines » qui va du degré 1 (feux de poubelles, vols à l'étalage, rixes, rodéos...) au degré 8 (émeute durable, répétitive, concertée et organisée sur plusieurs nuits). Le rapport de l'Institut des hautes études de la défense nationale qui la citait concluait en posant la question du recours aux forces armées à partir du degré 6. Ainsi que le montre Mathieu Rigouste¹⁸, toute une école de pensée, et qui n'est plus seulement de pensée, a cessé de tracer une démarcation entre le maintien de l'ordre et la guerre. Si, d'une manière caricaturale comme à son habitude, le président français ne cesse de proclamer « la guerre¹⁹ » contre la criminalité, c'est à une échelle globale que la distinction entre opération de police et bataille guerrière tend d'ailleurs à s'effacer, permettant d'en finir avec une autre conquête du droit positif, feu le droit de la guerre. Nul d'ailleurs ne s'étonne plus de voir bander les yeux des « ennemis », pratique qui, à notre connaissance, n'eut jamais, durant la Seconde Guerre mondiale, une grande étendue. Aveuglé, souvent les oreilles bouchées, volontairement désorienté, il s'agit désormais de réduire le prisonnier, qui autrefois avait des droits, à n'être plus qu'un corps aux fonctions réduites au minimum.

Sur des théâtres d'opérations qui s'étendent de plus en plus à la planète entière, l'humanitaire accompagne systématiquement le sécuritaire. Nous sommes depuis longtemps habitués à voir l'ONG marcher dans les pas du combattant surarmé et le parachutage de vivres précéder ou suivre le bombardement par les drones, l'intervention de l'éducateur celle des CRS. En tant que politique de civilisation, l'antiterrorisme est parfaitement complémentaire de celle du « *care* » : dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de contrôler au plus près la vie nue²⁰.

En tant que discours (des experts, des politiques, des médias), l'antiterrorisme peut être considéré à la fois comme la métaphore, l'expression et l'instrument performatif d'une politique de civilisation qui repose sur une conception antique de la nature humaine : *homo homini lupus*, la sentence de Plaute reprise par Hobbes qui constitue, selon Marshall Sahlins²¹, le fond de la doctrine néolibérale. Comme le montre l'anthropologue, qui fait remonter cette conception à Thucydide, rien ne prouve sa justesse, et tout nous pousse à en adopter une autre, pour construire un monde qui ne repose plus sur la peur.

C'est à quoi nous essaierons d'apporter une modeste contribution dans une dernière partie, pour tenter d'explicitier comment une politique d'opposition radicale au monde tel qu'il va (au capitalisme tardif, à l'empire, à la société industrielle, comme on voudra) peut éviter le piège du mime de la guerre, car, sur le terrain de la guerre et de la terreur, l'État, les États en formation que sont les organisations nationalistes ou religieuses et les pseudo-États que sont les mafias seront toujours plus forts.

La subversion n'est pas la guerre.

1. Voir plus loin, « Qui arrêtera Alain Bauer ? », p. 133.
2. Voir M. Hardt, T. Negri, *Empire*, et ma contribution à la nécessaire critique de cet ouvrage fondateur : <http://multitudes.samizdat.net/Empire-et-Multitudes>
3. Mondher Kilani, *Guerre et Sacrifice, la violence extrême*, coll. « Ethnologies Controverses », PUF, 2006.
4. Voir sur ce sujet le travail du groupe « Temps critique », notamment J. Wajnzstejn, *Après la révolution du capital*, L'Harmattan, 2009.
5. *L'Antiterrorisme en France, ou la terreur intégrée*, La Découverte, 1989.
6. Par exemple Xavier Crettiez dans un *Cahier de la sécurité intérieure*, n° 38, 2000.
7. Pour un bienfaisant démontage de l'utilisation instrumentale de la critique du complotisme, voir : Pièces et main-d'œuvre, « L'invention de la théorie du complot ou les aveux de la sociologie libérale », in *Terreur et Possession, enquête sur la police des populations à l'ère technologique*, éditions de l'Échappée, 2008.
8. Une illustration entre mille de cette affirmation : Pierre Haski, « 60 milliards de dollars d'armes américaines pour l'allié saoudien », Rue89, « Pour la presse américaine, c'est "le plus important contrat d'armement de l'Histoire". (...) Les États-Unis s'apprentent à vendre pour 60 milliards de dollars (46 milliards d'euros) d'armes à l'Arabie saoudite, leur allié dans le Golfe face à l'Iran. Ce "contrat du siècle", qui fait aussi du bien à l'emploi puisque quelque 70 000 emplois sont en jeu aux États-Unis, rien que dans l'aéronautique, porte, selon CNN, sur un catalogue impressionnant : 84 avions de combat F-15/SA, 70 appareils existants rééquipés, 70 hélicoptères Apache, 72 hélicoptères Black Hawk, 36 hélicoptères Little Bird AH-6, des bombes, des missiles, y compris la bombe guidée par GPS JDAM produite par Boeing et le missile guidé par laser Hellfire. Vendre des armes au Moyen-Orient est une question d'équilibre. L'administration Obama veut ainsi donner un avantage qualitatif aux Saoudiens face à l'Iran, mais doit veiller, et donner l'assurance au Congrès, que l'Arabie saoudite ne deviendra pas, en passant, plus puissante... qu'Israël. Ce qui serait de toutes les manières difficile dans la mesure où l'État hébreu est doté de l'armement nucléaire. »
9. Mondher Kilani, *op. cit.*
10. *Idem*, p. 1985-1986.
11. De récentes évolutions dans la restauration rapide convaincront peut-être les bigots armés de pardonner à la France la séquence de blabla sur la burka que quelques politiciens ont cru utile de nous infliger.
12. *Op. cit.*
13. « Comment pouvons-nous perdre en étant si sincères ? »
14. Claude Guillon, *La Terrorisation démocratique*, Libertalia, 2009.
15. Voir notamment l'hallucinante série d'articles du *Washington Post* : « Top Secret America » dont un résumé dit : « Environ 1 271 organisations gouvernementales et 1 931 compagnies privées travaillent dans des programmes top secret en relation avec l'antiterrorisme, la sécurité intérieure et le renseignement, dans plus de 10 000 endroits à travers le pays. Plus de 850 000 Américains ont une habilitation top secret. Dans la seule zone de Washington, 33 complexes de bâtiments destinés à une activité top secret sont en construction ou ont été construits depuis septembre 2001. »
16. Mireille Delmas-Marty, *Libertés et Sécurité dans un monde dangereux*, Seuil, 2010.
17. Cf « La menace des "bébés cancre" et des "bébés terroristes" », article de Lorraine Millot dans *Libération*, 12 août 2010.

- [18.](#) Dans *L'Ennemi intérieur*, La Découverte, 2009. Les renseignements de la phrase précédente sont tirés de cet ouvrage.
- [19.](#) Voir lemonde.fr du 21 juillet 2010.
- [20.](#) Sur le concept de « vie nue », voir *Homo Sacer* et les autres ouvrages de Giorgio Agamben.
- [21.](#) Marshall Sahlins, *La Nature humaine, une illusion occidentale*, Éditions de l'Éclat, 2008.

1

Au siècle dernier

L'ordre planétaire né de la Seconde Guerre mondiale reposait sur la dissuasion nucléaire autrement appelée équilibre de la terreur. Vers le milieu des années 1980, il est clair que cet équilibre est rompu. Tandis que le projet de « guerre des étoiles » reaganien menace d'élever jusqu'aux cieux la course aux armements, il s'allie sur terre à la manipulation des prix du pétrole pour aggraver la déconfiture économique de l'Union soviétique. Que la désagrégation de cet empire-là ait été achevée par son enlisement en Afghanistan ne devrait pas être dépourvu d'enseignement, aujourd'hui qu'une autre sorte d'empire y guerroye avec le même succès.

D'anciennes lois spéciales en Europe

Avant même la chute du Mur, tandis que « l'empire du mal » déclinait sur l'horizon des menaces, « la galaxie terroriste » entamait son ascension. Si les deux entités, au départ, étaient volontiers liées par maints commentateurs professionnels, au moment où les kremlinologues se voyaient contraints d'entamer leur reconversion¹, le discours des Claire Sterling, Édouard Sablier

et autres Walter Laqueur, dénonçant le complot antidémocratique d'une « internationale terroriste » pilotée par Moscou prenait un coup de vieux².

En ce milieu des années 1980, nombre de pays européens avaient déjà une grande expérience dans l'exercice de ce paradoxe : défendre la démocratie en faisant reculer les garanties démocratiques. À commencer par la mère de toutes les démocraties, la Grande-Bretagne, dont les lois spéciales contre l'IRA, qui remontent aux années 1920, ont eu une postérité jusque dans le croissant fertile des violences contemporaines : une grande partie des lois antiterroristes israéliennes descendent en effet de la législation spéciale créée par les Britanniques entre 1916 et 1921 après l'insurrection de Pâques, puisqu'elle fut transposée durant le mandat britannique en Palestine contre l'activisme armé sioniste, avant d'être reprise presque telle quelle après 1948 par les autorités israéliennes et jusque dans les territoires occupés après 1967³. Ainsi la France ne pouvait-elle se vanter d'avoir été la seule, même si son enseignement fut fécond, à avoir exporté son savoir-faire anti-insurrectionnel⁴.

En Espagne, s'affirmait aussi une belle continuité puisque les lois spéciales de Franco n'avaient été que suspendues et que, leur réintroduction étant prévue par l'article 55.2 de la Constitution de 1978, le gouvernement démocratique ne s'en était pas privé dans sa lutte contre l'ETA, avant même d'entamer un long parcours de création législative. En Allemagne, l'article 129a, introduit en 1976 dans le Code pénal en réponse à l'agitation gauchiste et à l'activisme armé de la RAF et des Cellules combattantes, avait permis le développement de toute une série de dispositions antiterroristes. Pour faire face au plus important mouvement social d'après guerre en Occident, et à l'activisme armé qui l'accompagnait, l'État italien avait lui aussi manifesté une grande créativité, de la loi Reale (22 mai 1975), qui autorise notamment la police à tirer quand elle en ressent la « nécessité opératoire », à la loi Cossiga (6 février 1980), qui augmente les pouvoirs de police et donne à la justice de nouvelles armes : incriminations facilitées, peines alourdies, recours aux repentis. L'ensemble installait au cœur du système pénal un dispositif d'urgence qui dure encore, et qui allait envoyer quatre mille personnes derrière les barreaux, condamnées à des dizaines de milliers d'années de prison.

Rattrapage du retard français

En France, jusque dans le milieu des années 1980, le Code pénal ne contenait aucune référence au terrorisme. Les lois d'exception votées dans le cadre de la guerre d'Algérie étaient appelées « lois relatives à la prévention des crimes contre la sûreté de l'État » et, en 1981, la gauche avait appliqué un des points de son programme en abolissant la Cour de sûreté de l'État. En 1986, le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac, qui avait remporté les législatives avec un programme qui s'exprimait notamment dans le pamphlet *Une politique pour la sécurité*, avait trouvé en la personne de Charles Pasqua son héraut télégraphique. Les mimiques et l'accent du ministre de l'Intérieur déclarant à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il fallait « terroriser les terroristes » répondaient à merveille à une demande sociale. En donnant à l'entrée du pays dans l'ère antiterroriste le visage d'un personnage de gangster marseillais dans un film des années 1950, il mêlait, malgré ou plutôt grâce à son côté rétro, les deux ingrédients fondamentaux de la nouvelle époque : la menace qui roule les yeux et la bonhomie fondamentale de l'État qui est là pour nous protéger. Le *Big Brother* d'après 1984 serait pour longtemps d'autant plus acceptable qu'il n'aurait pas une tête, mais une bouille.

Quant au contenu de la loi, comme dit très bien Claude Guillon : « Promulguant, en 1986, une nouvelle législation “antiterroriste”, le gouvernement français n'innove pas ; il rattrape plutôt ce qu'on n'ose appeler un “retard” sur ses voisins européens. Il se distingue en regroupant la totalité des mesures d'exception qu'ils ont déjà adoptées : garde à vue prolongée (RFA, Grande-Bretagne, Italie, Espagne), sanctions au maximum de la peine prévue (Espagne), peine incompressible (Grande-Bretagne), jugement centralisé (Espagne), remise de peine pour les repentis (RFA, Italie, Espagne)⁵. »

Après quoi, au cours des décennies suivantes, les lois n'ont cessé de s'entasser les unes sur les autres, modifiant les dispositions existantes et en ajoutant d'autres, toujours dans le même sens : augmenter les peines et les possibilités d'incrimination, étendre les pouvoirs de la police, diminuer les moyens de la défense. La loi du 8 février 1995, qui porte la prescription des faits de terrorisme à vingt ans pour les délits liés au terrorisme, et trente pour

les crimes, est votée depuis à peine plus d'un an qu'on re-vote, le 22 juillet 1996, une nouvelle loi « tendant à renforcer la répression du terrorisme » qui autorise les perquisitions de nuit et sans le consentement des intéressés et crée comme délit en soi le fait de participer à « un groupement matériel formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou deux faits matériels » d'un des actes défini comme terroriste par la loi de 1986. Ce nouveau délit est passible de dix ans d'emprisonnement. Comme dit Laurent Bonelli, à qui est empruntée une bonne partie de la présente chronologie⁶ : « Cette incrimination extrêmement large constitue le cœur du système antiterroriste français, en ce qu'elle permet d'agir avant que des actes soient commis⁷ ».

Ainsi s'accroît, dès la loi de 1986, une tendance signalée par Claude Guillon : « Ce que le législateur entend renforcer, c'est la subjectivité de l'appréciation des crimes et délits commis. L'exposé [des motifs de la loi] l'exprime sans ambages : “Une définition du terrorisme doit donc prendre en considération deux éléments : un élément ‘objectif’ (...) ; un élément plus ‘subjectif’, lié à la finalité recherchée.” (...) C'est bien entendu l'État qui décide de la “finalité” en question. » Cette orientation n'est pas limitée à la France. Ainsi, en Italie, dès 1978, la législation d'urgence entraînait « la révision du système juridique, par la subjectivation du droit pénal⁸ ». Dans le même sens, on trouvera plus tard, par exemple, la loi organique espagnole d'août 2000 qui crée « l'étrange figure du “terroriste individuel”, lequel, même en l'absence de toute relation avec un groupe armé, est considéré comme capable, par lui-même, de “subvertir l'ordre institutionnel”⁹ » ou plus tard, encore, en 2006, le « délit d'atmosphère » du Terrorism Bill anglais qui condamne les personnes dont les déclarations orales ou écrites contribuent à créer une « atmosphère favorable au terrorisme ».

À la fin du siècle dernier, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme éditait le rapport d'une mission internationale mandatée par elle pour examiner la législation et les procédures antiterroristes françaises. La dépression menace le défenseur des droits de l'homme qui relirait aujourd'hui la liste des recommandations que la FIDH émettait en conclusion de son rapport. En effet, il était notamment recommandé de supprimer l'incrimination d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et de supprimer la spécialisation de la 14^e section du

parquet du tribunal de grande instance de Paris : l'incrimination et la spécialisation sont toujours là ; supprimer l'allongement systématique de la garde à vue à 96 heures pour les affaires de terrorisme : la garde à vue dans de tels cas est maintenant de 112 heures ; réduire la détention provisoire : la pratique va à l'inverse de ce vœu pieux ; garantir effectivement par voie légale la présomption d'innocence et le secret de l'instruction : en réalité, dans les opérations « antiterroristes », la maîtrise de la guerre médiatique reste essentielle, sinon l'essentiel. Entre tant d'autres cas, la liste des articles et reportages « inspirés » par la SDAT et le juge d'instruction Fragnoli contre les inculpés de l'affaire dite de Tarnac montre qu'on est, là aussi, loin du compte.

Il est vrai qu'avant de présenter ses recommandations, la FIDH prenait soin de déclarer qu'elle reconnaissait la légitimité de la lutte antiterroriste. Mais c'est précisément cette légitimité-là qu'il conviendrait d'interroger. Pour cela, on peut examiner comment l'État français a mené la lutte antiterroriste « à chaud », lors de deux campagnes d'attentats qui eurent lieu au début et à la fin de la décennie 1985-1995.

L'antiterrorisme français (1) : les attentats de 1985, fausse piste et vrais marchandages

La première campagne, qui a touché Paris et la région parisienne, s'est déroulée en quatre vagues : trois attentats entre février et décembre 85, trois en février 86, deux en mars, cinq en septembre – le dernier, le plus meurtrier de tous, étant resté particulièrement fixé dans les mémoires, à la fois par le nombre de morts (7) et par les origines multi-ethniques des victimes, puisqu'il s'agissait d'une bombe jetée d'une voiture sur le trottoir du magasin populaire Tati, rue de Rennes. L'ensemble de ces attentats a fait 15 morts et 324 blessés.

Dès la deuxième vague, une revendication est apparue : un Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes réclamait la libération de trois prisonniers détenus en France : Anis Naccache, responsable du commando ayant tenté d'assassiner un ancien ministre du Chah, Varoujan Garbidjian,

membre de l'Armée secrète de libération de l'Arménie, responsable du commando qui avait commis l'attentat d'Orly contre la Turkish Airlines (8 morts, 56 blessés) et Georges Ibrahim Abdallah, responsable des FARL, groupuscule chrétien libanais, marxiste et pro-syrien¹⁰. Ce dernier groupe, fort réduit, composé semble-t-il essentiellement par la famille du prisonnier, avait enlevé en mars 1985, au Liban, Sydney Peyrolles, fils de l'écrivain Gilles Perrault et attaché culturel de la France, puis l'avait relâché huit jours plus tard, en échange de la promesse officieuse de libération de Georges I. Abdallah, détenu dans les prisons françaises parce qu'on avait trouvé à son domicile une arme ayant servi à tuer deux diplomates, sans doute proches des services secrets de leur pays respectif, à savoir les États-Unis pour l'un et Israël pour l'autre.

Cependant, en raison des pressions israéliennes et étatsuniennes, et de la guerre entre services secrets français plus ou moins liés à ces deux États (les liens entre CIA et DST, notamment, étant anciens et assez solides pour que des observateurs autorisés soutiennent que nombre de membres du service français « touchent double salaire »), la promesse de libération n'avait pas été respectée. La campagne de bombes était donc présentée comme une revanche des FARL sous la signature du CSPPA.

En septembre 1986, les murs du métro de Paris se couvraient donc d'affiches de western du type « *Wanted* », où figuraient les visages de plusieurs membres de la famille Abdallah. À travers les articles d'un Edwy Plenel, informé par un responsable syndicaliste policier qui défendait la version des renseignements généraux, et d'autres journalistes porte-voix d'autres services de police, on imposa dans l'opinion l'idée que la famille Abdallah faisait la guerre à la France. On n'est pas près d'oublier cette carte de l'Europe et du Moyen-Orient publiée par *Le Monde*, chef-d'œuvre de comique involontaire, qui démontrait, avec abondance de petites flèches passant par Chypre et quelques capitales d'Europe, que les frères Abdallah, qu'on avait vus tel jour à telle heure au Liban pouvaient quand même avoir eu le temps de venir en vitesse déposer une bombe devant le magasin Tati, pour retourner ensuite au Liban leur forfait accompli.

Au lendemain de l'attentat chez Tati, *France-Soir* titrait : « Un témoin a reconnu, parmi 130 photos, Émile Ibrahim Abdallah comme l'homme qui marchait ». Au plus fort des explosions, Philippe Tesson, du *Quotidien de*

Paris, avait évoqué les avantages d'une justice sommaire. Claude Sarraute, dans *Le Monde*, suggérait de « faire parler » Abdallah.

En réalité, la revendication du CSPPA était un rideau de fumée destiné à couvrir les vraies motivations des attentats. Dans un article, le chercheur Didier Bigo^{[11](#)} montre l'intrication de trois niveaux. Les exécutants, hormis ceux de la première vague, plus froidement professionnels, étaient des amateurs mus essentiellement par la haine de l'Occident. Les mandataires directs, le Hezbollah libanais, ou une fraction de ce dernier, menaient une action parallèle à la prise d'otages au pays du Cèdre, afin d'obtenir, outre la libération de membres de l'organisation prisonniers au Koweït, une reconnaissance du Hezbollah en même temps que l'arrêt de la politique de la France qui lui était hostile. Enfin, un troisième acteur, intervenu peut-être seulement en cours de route, l'Iran, aurait repris en main la campagne d'attentats pour obtenir, premièrement, que la France cesse de fournir des armes à l'Irak lancé dans une guerre sanglante contre l'Iran, ou alors qu'elle lui en fournisse aussi ; deuxièmement, qu'elle rembourse sa dette dans le projet Eurodif (un investissement du Chah dans un projet de nucléaire civil jamais réalisé) ; troisièmement, qu'elle expulse hors de France une organisation hostile au régime khomeiniste, les Moudjahidin du peuple iranien, et enfin qu'elle libère Naccache.

Mais la réalité des motifs de ces attentats est restée longtemps cachée à la population et elle n'est devenue claire que lorsqu'ils étaient terminés depuis longtemps, et que l'attention publique s'était tournée ailleurs.

L'antiterrorisme français (2) : la campagne de 1995, la DST et le DRS

Le même phénomène s'est reproduit avec la campagne d'attentats de 1995-1996^{[12](#)}. Depuis son coup d'État de 1992 interrompant les élections qui risquaient de donner le pouvoir au FIS islamiste, l'armée algérienne dirigeait directement le pays. Il ne fait guère de doute aujourd'hui que le GIA, le Groupe islamique armé, formé après le coup d'État, a été, au moins à partir d'un certain moment, infiltré et manipulé par le DRS (Département de

renseignement et de sécurité – ancienne Sécurité militaire) algérien : les exactions de ce groupe justifiaient le maintien de l'armée au pouvoir et permettaient à celle-ci d'opérer ses propres massacres et liquidations en les attribuant aux islamistes. Le chef du GIA, Djamel Zitouni, était, suivant plusieurs témoignages fiables de militaires algériens réfugiés en France, un homme du DRS.

En janvier 1995, l'opposition algérienne réunie à Rome (islamistes du FIS, FLN, FFS) signe un accord de paix prévoyant l'organisation de nouvelles élections en Algérie et le départ des militaires, accord salué dans les semaines qui suivent par François Mitterrand, Alain Juppé et de hauts responsables de l'administration Clinton. En mai 1995, quand Chirac devient président de la République avec Alain Juppé comme Premier ministre, les généraux algériens, qui avaient parié sur Balladur, ont toutes les raisons de s'inquiéter : l'accord de Rome risque de trouver un appui déterminant de l'autre côté de la Méditerranée. C'est alors qu'intervient une campagne d'attentats officiellement attribués au GIA de Djamel Zitouni, et revendiqués par lui. Elle commence par l'assassinat à la Goutte-d'Or, à Paris, en juillet 1995, du Cheikh Sahraoui, porte-parole du FIS en Europe, et se poursuit par des attentats contre des civils, notamment aux stations RER Saint-Michel et au Musée d'Orsay, qui font en deux mois dix morts et près de 200 blessés.

Deux services de police concurrents interviennent, la 6^e Direction de police judiciaire du commissaire Roger Marion, et la DST. La première, comme le raconte le journaliste et documentariste Jean-Baptiste Rivoire, va déraiser. Envoyée sur des fausses pistes par le DRS algérien, incapable d'identifier les commanditaires, elle va « multiplier les arrestations dans les milieux islamistes, traitant les prévenus avec des méthodes plus que contestables. (...) Slimane Rahmouni, (...) fut ainsi torturé à l'électricité à l'hôtel de police de Lyon ». Puis Rahmouni a subi un traitement qui montre que la France sait souvent, en ces matières, être à l'avant-garde, puisqu'il préfigure certaines vidéos d'Abou-Ghraïb : « Attaché avec une laisse, les mains menottées dans le dos, un sac plastique sur la tête, et traîné comme une bête de foire devant une quinzaine de policiers réunis pour un pot de service. » Plus tard, deux campeurs « suspects » interpellés après avoir laissé derrière eux la Winchester ayant servi à tuer l'imam Sahraoui « vont être

tenus éveillés pendant 96 heures, privés de boisson et torturés à l'électricité par des policiers¹³ » masqués.

Le 30 septembre, Khaled Kelkal, qui avait laissé des traces sur un engin explosif découvert fin août sur une voie TGV, est abattu par des gendarmes parachutistes devant les caméras de France 2, l'un des militaires criant « Finis-le, finis-le », ce qui ne manquera pas de susciter des interrogations indignes contre un corps forcément au-dessus de tout soupçon : chacun sait, au moins depuis la glorieuse prise de la grotte d'Ouvéa, que la gendarmerie française n'achève pas l'ennemi blessé. En tout cas, deux nouveaux attentats ne vont pas tarder à démontrer que le gibier pris ou abattu n'était qu'une partie des exécutants.

Le principal organisateur de la campagne d'attentats, un certain Ali Touchent, va, lui, regagner sans encombre l'Algérie. Cet agent du DRS était en effet très vraisemblablement couvert par la DST, laquelle, au contraire de la police judiciaire, avait des relations privilégiées avec le service algérien. Ce qui ne veut pas dire qu'elle l'aurait protégé en connaissance de cause : le plus vraisemblable est sans doute que ce service, chargé d'assurer la sécurité du territoire, a aidé le responsable d'une dizaine de meurtres à échapper à la justice simplement parce qu'il s'était laissé abuser par son partenaire de jeu algérien – pour résumer, par pure incurie.

Retour sur le cas Abdallah

Les errements des services et les épisodes de torture de 1995 ne sont pas les seuls dégâts collatéraux des campagnes d'attentats. Georges Ibrahim Abdallah, depuis 1986, en sait quelque chose. Il n'est pas inutile de revenir sur son cas, riche d'enseignement quant au sort des individus qui s'attaquent de front à l'ordre mondial.

L'atmosphère de chasse à l'Abdallah décrite plus haut, créée fin 1986 par Charles Pasqua et des journalistes devenus, bon gré mal gré, ses attachés de presse, était encore bien présente dans les esprits quand le Libanais marxiste fut jugé en février 1987. La piste iranienne n'avait pas encore été présentée au public. Il était démontré que l'accusé n'était pas l'auteur de

l'exécution des deux diplomates tués par l'arme retrouvée chez lui, et il n'en était d'ailleurs pas accusé. Alors que, selon les juristes, l'inculpation pour « détention d'arme non autorisée » aurait pu tout aussi bien être choisie, le choix, très politique, avait été fait de le poursuivre pour « complicité d'assassinat », ce qui permit sa condamnation à la réclusion à perpétuité. Car, au moment où le procès se tenait, il était évident, pour tout le monde, qu'on condamnait non pas le détenteur d'une arme mais l'un des responsables des attentats-massacres de 1986.

Cette atmosphère viciée était une première raison pour faire réviser son procès. Mais il y avait aussi une deuxième raison, que tout partisan de l'état de droit aurait dû considérer comme incontournable : l'un des avocats de Georges Ibrahim Abdallah, Jean-Paul Mazurier, était un agent de la DST. La chose a été rendue publique après le procès, dans un livre, *L'Agent Noir*, coécrit par ce lamentable personnage et Laurent Gally, et elle a été officiellement confirmée. Comme disait M^e Vergès dans une lettre au ministre de la Justice : « C'est la première fois dans l'histoire mouvementée de la France qu'on voit l'État envoyer auprès d'un accusé un agent de ses services spéciaux déguisé en avocat pour le trahir dans sa défense. Cela ne s'était jamais vu même aux jours sanglants de la Terreur jacobine ou de la Terreur blanche, ni même pendant l'occupation. »

Georges Ibrahim Abdallah a donc été d'abord victime d'une injustice flagrante et, ensuite, d'une forfaiture pure et simple. On aurait donc pu s'attendre à ce que la justice, quand bien même elle ne reconnaîtrait pas son erreur, le fasse bénéficier de ces aménagements qu'elle sait trouver quand il s'agit, par exemple, de laisser un Papon finir sa vie chez lui. Ce sera tout le contraire.

Les différences dans le traitement judiciaire des prisonniers dont la libération était réclamée par le fantomatique CSPPA sont éclairantes. Anis Naccache, auteur d'une tentative de meurtre mais seul prisonnier dont la libération importait vraiment à l'Iran, a été libéré le premier, gracié par François Mitterrand dès 1990. Condamné à la prison à vie le 3 mars 1985 pour un attentat qui a fait huit morts, Varoujan Garbidjian est libéré dix-sept ans plus tard, comme la loi le permet, et expulsé en Arménie dès sa sortie de prison. Georges Ibrahim Abdallah, le seul auquel la justice française ne reproche directement aucun meurtre ou tentative, est, à l'heure où ces lignes

sont écrites, toujours incarcéré. Depuis 1999, selon le Code pénal, sa libération serait possible sur simple arrêté administratif du ministère de la Justice. En novembre 2003, une juridiction régionale lui avait accordé la libération conditionnelle à condition qu'il quitte immédiatement la France. Mais le ministre de la Justice Dominique Perben ayant fait aussitôt appel, la libération était alors rejetée en appel, comme les autres demandes qu'Abdallah déposait par la suite en 2005, 2006, 2007 et 2009.

On peut voir deux raisons à cet acharnement. La première, c'est qu'il continue à se revendiquer de la « lutte anti-impérialiste », d'où les magistrats concluent un peu vite qu'il n'a pas « renoncé au terrorisme, même en France ». La deuxième, au moins aussi importante, c'est que les raisons pour lesquelles, contrairement aux engagements pris, il n'avait pas été libéré en 1985 après la libération de l'otage Sydney Peyrolles, ces raisons-là demeurent. Après 2001, la pression des États-Unis et d'Israël, acharnés à maintenir sous les verrous quelqu'un qui serait lié au meurtre de ses « diplomates », demeure plus déterminante que jamais pour l'État français.

Le sort de Georges Ibrahim Abdallah montre que, comme il peut y avoir des peuples en trop (Palestiniens, Tchétchènes, Tibétains) dans la géostratégie des puissances mondiales, les grandes manœuvres de ces dernières peuvent aussi produire des hommes comme lui, qu'aucune puissance ne tient à protéger et qui sont désormais « en trop ».

Le terrorisme comme diplomatie parallèle

En 1985-1986, même si les autorités françaises ont peut-être, dans un premier temps, eu du mal à percevoir le sens du message qu'est toujours une campagne d'attentats, même si elles ont été un temps abusées par l'intervention d'intermédiaires intéressés tels que la Syrie et l'Algérie, on ne peut douter qu'à un moment la puissance qui émettait le message a su parler clairement, et que le message a été reçu. Sinon, à quoi bon se donner la peine de mener ce genre d'opération ? Comme dit l'ancien juge antiterroriste Alain Marsaud¹⁴ : « Cela ne sert à rien de commettre des attentats si vous ne faites pas passer le message et si vous ne forcez pas la victime à céder. Cela

s'obtient par la mise en place d'une diplomatie parallèle destinée à bien faire comprendre d'où vient la menace et comment on peut y mettre fin en contrepartie de certains avantages. »

Qu'il y ait eu une diplomatie parallèle aux attentats de 1985-1986, la preuve en est que toutes les exigences de l'Iran ont fini par être satisfaites, libération de Naccache comprise. De même, en 1995, selon un conseiller de Charles Pasqua cité par Jean-Baptiste Rivoire, « les attentats de Paris ont bien été une opération de guerre psychologique menée par la DRS ». Opération là aussi couronnée de succès : après cette campagne de terreur, le gouvernement français va coller aux positions des généraux algériens dans la guerre contre l'islamisme, le FIS sera privé de sa base arrière et le processus de paix de Rome sera définitivement affaibli.

Or, en 1986, alors que le sang répandu au Liban débordait devant chez Tati, à Montparnasse, et que trois corps étaient déchiquetés par des bombes aux Champs-Élysées après que des milliers d'autres l'avaient été en Iran par la technologie *made in France*, à aucun moment les citoyens français ne furent consultés pour savoir s'ils étaient d'accord pour mourir dans les rues de la capitale afin que leur pays puisse continuer à s'abstenir d'honorer ses dettes, à vendre des armes à Saddam Hussein et à intervenir dans la guerre du Liban en faveur des chrétiens contre le Hezbollah, politique extérieure qui nourrissait abondamment la haine anti-occidentale des exécutants. Cible d'une violence que le chercheur Didier Bigo appelle « transnationale », mais qu'il serait peut-être plus juste de nommer « choc en retour », le simple quidam marchant à la rencontre d'une bombe au coin de la rue, non seulement n'avait aucun contrôle sur ce qui risquait de le tuer – les interventions françaises au Moyen-Orient –, mais il était de plus tenu dans l'ignorance totale des enjeux réels de sa mort potentielle.

En 1995, l'usager du métro n'était pas davantage avisé qu'il se déplaçait sur le front d'une guerre qui n'était pas seulement « psychologique ». Puis, une fois le calme revenu, nul n'insistera beaucoup sur le fait qu'on lui avait fait risquer sa vie dans des manœuvres qui avaient abouti à ce que son gouvernement soutienne la politique d'une clique militaire spécialiste des « zones d'ombre¹⁵ » (puisque c'est ainsi qu'on appelle les zones où des services étatiques tuent sans rendre de compte à personne). Là encore, sur le moment, la population a été tenue dans l'ignorance des enjeux réels, et la vérité n'a commencé à filtrer que plus tard, dans des travaux de chercheurs,

ou des articles de presse, quand l'amnésie qu'impose la dictature du temps médiatique a permis de reléguer ces morts dans un indistinct « terrorisme islamique ».

1985-1986 et 1995 : dans les deux cas, les forces étatiques (iraniennes dans un cas, algériennes dans l'autre) ou pré-étatiques (le Hezbollah libanais) qui avaient la maîtrise de la campagne de terreur ont obtenu ce qu'elles voulaient. C'est une première preuve qu'il y a eu forcément, à un moment ou à un autre, une négociation, directe ou pas, avec l'État français. La deuxième preuve, c'est qu'à chaque fois, les attentats se sont arrêtés : car on ne fera croire à personne que l'arrestation (et dans un cas la liquidation) d'exécutants suffit à interrompre des opérations quand il existe une puissance pour les organiser et un vivier où l'Occident a suscité suffisamment de haine pour qu'il ne soit pas difficile d'y puiser des candidats terroristes. Ainsi, ces deux campagnes de terreur interétatique, avec leur lot d'abus judiciaires et d'exactions policières, ont eu cette caractéristique commune que les États qui s'affrontaient à travers elles s'entendaient tacitement pour maintenir les victimes potentielles dans l'ignorance des raisons pour lesquelles elles risquaient de mourir.

Telle est la caractéristique essentielle de la lutte contre le terrorisme de matrice moyen-orientale, qui a dominé la fin du XX^e siècle : cette lutte n'était qu'un épisode d'un différend politique international et l'intervention policière et judiciaire n'a joué qu'un rôle mineur dans la résolution de ce différend. La solution au problème international qui faisait mourir dans le métro ou sur les trottoirs de Paris n'était ni entre les mains des fins limiers des RG ou de la DST (et encore moins de leurs haut-parleurs médiatiques), ni dans celles des rigoureux magistrats du pôle *ad hoc*. Tout se passe comme si, en chacun de ses volets, médiatique, policier, juridique et judiciaire, le dispositif antiterroriste mis en place durant les années 1980 en France (plus tôt ou plus tard ailleurs) servait avant tout à *dépolitiser le différend*, à le maintenir dans une zone infra-politique, alors même que sa résolution ne pouvait être que politique.

En de telles occasions apparaît de manière éclatante le caractère illusoire du pacte censé fonder la légitimité de l'État démocratique aux yeux du citoyen : le pacte par lequel le citoyen, en échange de la supposée protection de l'État, lui cède le monopole de la violence légitime. C'est pourtant au nom

de ce pacte qu'après 2001, et en France tout particulièrement, vont se développer de manière exponentielle les moyens de production du contrôle et de la peur, l'un et l'autre indissolublement liés.

1. L'exemple le plus frappant est celui de Hélène Carrère-d'Encausse, sauvée par le titre donné à son essai, *L'Empire éclaté*, où un journalisme hâtif a vu une prédiction clairvoyante, alors que sa thèse annonçait que les difficultés de l'URSS viendraient de la différence de démographie entre la Russie et les républiques musulmanes de l'empire soviétique.
2. Ce courant de « pensée » est analysé dans *L'Antiterrorisme en France*, *op. cit.*
3. « Ainsi peut-on dire que l'actuelle législation d'urgence britannique, ou du moins ce qu'il en reste en Irlande du Nord (et, de fait, la législation d'urgence du gouvernement irlandais de l'Eire au Sud) est proche parente des mesures appliquées en Israël », Dean Godson, « Lessons from Northern Ireland for the Arab-Israeli Conflict », *Jerusalem Viewpoints*, No. 523, 16-30 Tishrei 5765 / 1-15 October 2004, édité par le Jerusalem Center for Public Affairs, <http://www.jcpa.org/jlhits.htm>
4. Sur ce sujet, voir Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort, l'école française*, La Découverte, 2004, et Mathieu Rigouste, *L'Ennemi intérieur*, *op. cit.*
5. Claude Guillon, *op. cit.*
6. Voir aussi « Chronologie des lois liberticides » sur l'excellent site <http://pythacli.chez-alice.fr>
7. « Les caractéristiques de l'antiterrorisme à la française » in Didier Bigo, Laurent Bonelli, Thomas Deltombe, *Au nom du 11 septembre*, La Découverte, 2008.
8. *Luther Blissett Project*, « Nemici dello Stato. Criminali, "Mostri" e leggi speciali nella società di controllo », www.lutherblissettproject.net/archive/078_it.html
9. José María Ortuño, « Douleurs, frustrations et espoirs de l'antiterrorisme espagnol », in *Au nom du 11 septembre*, *op. cit.*
10. Sur les attentats de 1986, voir mon *Antiterrorisme en France*, *op. cit.*, ainsi que Didier Bigo, « Les attentats de 1986 en France : un cas de violence transnationale et ses implications », *Culture et Conflits*, n° 4 (hiver 1991), qui me permet de nuancer ici les analyses de mon livre de 1989.
11. « Les attentats de 1986 en France : un cas de violence transnationale et ses implications », *op. cit.*
12. Voir Jean-Baptiste Rivoire, « Les services secrets algériens derrière les attentats du GIA en France en 1995 ? », in *Au nom du 11 septembre*, *op. cit.*, ainsi que la notice bien renseignée sur Wikipédia http://fr.wikipedia.org/wiki/Djamel_Zitouni. Voir aussi, sur le site du Mouvement algérien des officiers libres : « Les généraux et le GIA », <http://www.anp.org/LesGenerauxEtLeGIA.html>
13. Jean-Baptiste Rivoire, *op. cit.*, comme toutes les citations de ce paragraphe.
14. Jean-Baptiste Rivoire, *op. cit.*
15. Voir sur la sale guerre de l'armée algérienne contre les islamistes et le reste de la population, Mohamed Samraoui, *Chronique des années de sang*, Denoël, 2003.

2

Ce qu'on bâtit sur Ground Zero

« Pour l'establishment impérial, il s'agit de restituer au capitalisme international la clé ultime pour pouvoir sortir du long cycle récessif qui s'annonce. Cette clé s'appelle le *Warfare*. (...) Le *Warfare* est un complexe militaro-industriel et de renseignement en même temps qu'une politique économique. (...) Il permet de distribuer l'argent aux amis, stimule l'innovation technologique, évite des politiques sociales embarrassantes, a un moindre impact sur l'inflation et dirige la demande du Tiers Monde vers un produit, comme les armes, qui assure la survie des Wasp (white anglo-saxon protestant), démontrant en outre l'inutilité des politiques d'aide à un Tiers Monde barbare et cruel. Le *Warfare* est continuellement alimenté de visions géopolitiques. (...) La Palestine est la mèche. Toujours allumée. Quiconque a essayé de l'éteindre a mal fini, comme Rabin. De quelle longueur est la mèche et jusqu'où peut-elle brûler ? La poudrière n'est pas le Moyen-Orient. Le Moyen-Orient au maximum est la deuxième partie de la mèche. La poudrière est un point imprécis des frontières de ce qu'on appelle l'aire "touranienne" (Iran, Afghanistan, Tadjikistan, Kirghizstan, Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Pakistan)¹. »

Ces lignes, écrites il y a neuf ans et publiées le 25 août 2001, soit une quinzaine de jours avant l'attentat contre les tours jumelles, n'ont pas cessé, depuis, d'acquiescer en puissance prophétique. La nouvelle donne introduite par

l'élection d'Obama permet aujourd'hui de jeter un regard rétrospectif sur la dérive sécuritaire globale du gouvernement bushiste, la GWOT (*Global war on terror*, guerre globale à la terreur) : la nouvelle administration a renoncé à ce terme. Mais a-t-elle renoncé au concept ?

Pour répondre à cette question, il faudrait séparer les tendances lourdes, déjà là en 2001 mais prodigieusement renforcées, de ce qui fut seulement un moment paroxystique, une tentative d'affirmation de la puissance étatsunienne, avant qu'elle ne découvre qu'elle ne peut plus, à elle seule, incarner l'empire. Le choc bushiste a permis que s'installe au niveau mondial un mode de gouvernance que le raisonnable Obama va pouvoir appliquer de concert avec les autres puissances : la politique de la peur planétaire sera chaque jour davantage une politique multilatérale.

L'étude détaillée de quelques-unes de ses variantes (notamment française et italienne) permettra ensuite de saisir les points d'application de cette politique et la nouveauté qu'elle introduit dans les mécanismes de domination. Mais c'est bien la stratégie du choc néo-conservatrice qui a ouvert l'ère nouvelle.

Une bavure planétaire, le bushisme

Les guerres ouvertes par George Bush Junior en Afghanistan et en Irak ont fait apparaître l'importance d'un nouvel acteur mondial : les sociétés de sécurité. La privatisation de la guerre moderne est devenue un thème récurrent de son analyse critique. Mais on pourrait dire que ce sont les États-Unis tout entier qui fonctionnent aujourd'hui comme une société de sécurité – un pays coffre-fort.

À partir de 1997, le déficit commercial des États-Unis a explosé et pourtant, dans le même temps, les dépenses militaires ont brusquement augmenté. Si les États-Unis continuèrent à payer leurs importations, ce fut grâce aux ventes d'armes, au contrôle de certaines zones pétrolières et surtout aux investissements financiers qui continuaient d'affluer, parce que ce pays pouvait être considéré, financièrement, comme le plus sûr de la planète. Comme l'explique Emmanuel Todd dans *Après l'Empire*², au tournant du

siècle, les capitaux des épargnants du monde entier, en quête de sécurité, affluaient vers les États-Unis sous forme d'obligations, de bons du Trésor ou de prêts à long terme. Mais ils étaient (et sont toujours) dilapidés sous forme de biens de consommation à court terme cependant que les États-Unis se désindustrialisaient à grande vitesse. Le bien-être et le statut de la population américaine dépendent désormais des importations à crédit de biens matériels. Cette consommation à crédit repose sur la confiance que placent les épargnants (en particulier chinois) dans la puissance américaine, garante de la paix mondiale. « L'histoire vraie de la finance actuelle évoque une prédominance de l'impératif de sécurité dans le choix des États-Unis comme lieu de placement³. » Or qu'est-ce qui garantit la sécurité, sinon la prédominance des armes ? Et comment garantir cette dernière sans montrer les armes à l'œuvre, de temps à autre ?

Des États-Unis, démocratie capitaliste par excellence, on peut dire que, aujourd'hui plus que jamais, ils portent en eux la guerre comme la nuée l'orage. Les néo-conservateurs qui ont fait une irruption tapageuse sur la scène mondiale après le 11 Septembre avaient un message très simple, de la part des puissances (principalement *Big Oil* et complexe militaro-industriel) dont ils étaient les porte-parole idéologiques : l'heure est venue de montrer qui commande.

Le pays le plus endetté de la planète, celui dont la survie économique dépend théoriquement du bon vouloir de ses créanciers, est aussi l'État qui dispose d'une supériorité militaire écrasante sur tous les autres. Le shérif s'est fait détester par une bonne partie du village-monde, il croule sous les dettes et ce n'est pas près de s'arranger : telle est l'insécurité qui contient toutes les autres. Comme le résume Emmanuel Todd, « les États-Unis sont en train de devenir pour le monde un problème. Nous étions plutôt habitués à voir en eux une solution. (...) Ils apparaissent de plus en plus comme un facteur de désordre international, entretenant, là où ils le peuvent, l'incertitude et le conflit. »

La métaphore du shérif était ouvertement revendiquée par une fraction de la population étatsunienne. Mais, vu la prégnance d'intérêts privés dans les instances décisionnelles, vu la présence directe de ces derniers sur le front, l'image plus précise serait celle du vigile : la puissance militaro-technologique des États-Unis s'incarne plus que jamais dans la massive silhouette du contractant suréquipé au service d'intérêts privés, de ces gros

bras qui ont su convaincre une bonne part de la population étatsunienne qu'eux seuls pourraient défendre le mode de vie auquel elle tient tant. C'est sur cet arrière-fond qu'on peut essayer de comprendre l'épisode bushiste et la fonction qu'il a assumée à l'orée du XXI^e siècle.

1^{er} septembre 2010 : au moment où le président Obama annonçait la fin de l'opération « *Iraki Freedom* » (fin théorique puisqu'un contingent de 50 000 soldats restera sur place), le montant total des morts de la coalition emmenée par les États-Unis s'élevait à 4 736, dont 4 418 étatsuniens⁴, tandis que l'opération « *Enduring Freedom* » en Afghanistan en était à 2 071 morts de l'autre coalition, dont 1 278 étatsuniens (et 47 français), le chiffre des pertes irakiennes, très majoritairement civiles, est difficile à évaluer⁵ : cette difficulté dit déjà tout de l'importance qu'on leur accorde, eu égard à la précision, à l'unité près, des pertes étatsuniennes. Le décompte des morts afghans variait, lui, entre 14 643 et 34 240. Après son lancement sous un prétexte dont le caractère mensonger s'était vite imposé (les fameuses « armes de destruction massive »), la guerre d'Irak avait été poursuivie sur la promesse de faire reculer, sinon d'anéantir la menace djihadiste et de rendre le monde plus sûr. Le bilan est sous les yeux de tous : la zone d'insécurité travaillée par les discours djihadistes s'étend désormais depuis le borbier afghan et un Irak en morceaux (dont l'un, le Nord kurde, est pratiquement indépendant, et les deux autres déchirés par les affrontements inter et intracommunautaires), jusqu'aux rives de la Mauritanie en passant par la Corne de l'Afrique.

Au vu des résultats de l'épisode bushiste, à présent désavoué par une large part de l'opinion mondiale et de l'électorat américain, il serait logique de le considérer comme une anomalie dans le cours ordinaire de la lutte mondiale contre le terrorisme et contre ses foyers réels ou supposés. Une bavure à l'échelon de la planète. Toute la question est de savoir si une bavure, cela signifie une anomalie qui, quelle que soit l'importance qu'elle a prise et le choc qu'elle a provoqué, sera résorbée de manière qu'on revienne à une « normalité » qui élimine définitivement ce que la bavure avait de plus inacceptable, ou si l'anomalie criminelle n'est qu'un moment de la normalité parfaitement intégré à elle. La deuxième proposition vient forcément à l'esprit quand on essaie d'analyser ce terme, là où il est le plus spontanément employé en France, celui des bavures policières.

La bavure, mode d'emploi

Amnesty International publiait en avril 2009 un rapport que l'organisation présentait ainsi : « Insultes racistes, recours excessifs à la force, coups, homicides illégaux – telles sont les allégations de violations des droits humains commises par certains policiers français. Ce rapport révèle un système qui favorise l'impunité des policiers accusés de ces actes... »

Du 28 septembre 2001, jour où la cour d'assises des Yvelines acquittait le policier Hiblot qui, en 1991 (dix ans pour parvenir à le faire juger !), avait tué d'une balle dans la nuque le jeune Youssef Khaïf alors que celui-ci tentait d'échapper à un contrôle, au procès des « cinq de Villiers-le-Bel » en juin 2010, la police et la justice n'ont cessé d'envoyer un message à destination des banlieues françaises. Rappelons qu'à ce dernier procès les prévenus étaient accusés d'avoir tiré du petit plomb en direction de la police lors des émeutes consécutives à la mort de deux jeunes renversés par une voiture de police. Donc, tandis que ces jeunes gens, qui proclamaient leur innocence et n'étaient pas accusés de meurtre (et la munition utilisée par les tireurs, selon l'expert policier lui-même, n'était létale que pour les pigeons), étaient condamnés à de lourdes peines de prison (jusqu'à quinze ans), les policiers responsables de la mort des deux jeunes étaient toujours libres, en fonction, et en attente de savoir s'ils seraient un jour jugés, le juge d'instruction ayant rendu une ordonnance de non-lieu à leur endroit, avant que le parquet ne fasse appel. On peut sans grand risque prendre ici le pari que ces policiers ne feront pas un jour de prison. Ce qui se passe en France avec les représentants de l'ordre responsables de morts obscures dans des commissariats ou de décès soudains de jeunes dans les rues des cités ressemble à ce qui est arrivé aux policiers italiens responsables de morts dans les manifestations depuis les années 1960 (des centaines) jusqu'au sommet de Gênes en 2001 et le meurtre de Carlo Giuliani : aucun assassin n'a jamais été condamné.

Quiconque suit d'un peu près l'évolution des relations entre la jeunesse des quartiers populaires et la police en France ne peut que constater qu'elles ressemblent de plus en plus aux rapports entre deux bandes qui se défient et s'affrontent⁶. Avec cette particularité que l'une d'elles, celle des policiers, gagne toujours⁷. Délibérément ou pas, le message envoyé depuis plusieurs

décennies par la France officielle est que, quoi qu'il arrive, les actes des policiers, depuis les insultes et les tabassages jusqu'aux meurtres (une douzaine par an, depuis 2000)⁸, demeureront toujours à peu près impunis. Il n'est donc pas étonnant que, lorsque des jeunes qui n'ont rien fait voient des policiers se précipiter vers eux, ils se mettent à fuir, jusqu'à tenter de se cacher dans un transformateur électrique⁹...

Si l'on considère la régularité et l'issue à peu près systématique de chacun des épisodes de violence policière appelé « bavure », on peut donc conclure que cette « anormalité » fait finalement partie intégrante de la normalité du maintien de l'ordre dans les quartiers populaires. Il n'y a aucune volonté délibérée, aucun complot, aucun plan arrêté derrière cette constatation, et, pourtant, la réalité est là, il faut bien la voir dans toute sa brutalité : la bavure, à la fin, ça sert à montrer qui commande.

Cela n'empêche pas, pourtant, que dans les périphéries des métropoles occidentales comme aux marches de l'Empire, le commandement, miné par ses propres contradictions, peine parfois à s'affirmer.

Crise du commandement mondial et guerre des images

Guantanamo, Abou-Ghraïb, les célèbres « *renditions* » – transferts clandestins d'individus et tortures sous-traitées à des États naguère décrétés voyous, quand elles n'étaient pas exécutées par la CIA dans quelque base secrète de Pologne ou d'ailleurs : l'antiterrorisme étatsunien a sans cesse balancé entre secret et mise en spectacle, mais cette dernière l'a toujours emporté. Là encore, la « bavure », le dévoilement apparemment involontaire, la pornographie de la terreur, remplissait une fonction au sein d'un récit contrôlé.

Les récits construits autour des guerres sont aussi vieux que les guerres elles-mêmes. Avec l'essor des médias de masse, le récit n'a cessé de s'intégrer au temps de la guerre, et le contrôle immédiat du récit s'est toujours davantage imposé comme un enjeu crucial de la guerre elle-même. Durant la Seconde Guerre mondiale, le récit propagandiste des opérations militaires était un secteur jugé décisif par les belligérants des deux camps,

mais on restait toujours dans l'après-coup par rapport à l'événement. Pour l'Occident, le dernier grand conflit où domina la logique de l'après-coup fut celui du Viêt Nam, où les stratèges ne manquèrent pas de noter l'effet contre-productif des visions de guerre et de cercueils retournant dans la patrie. Le concept de « guerre à zéro mort » (en réalité peu de morts chez l'agresseur et des quantités énormes mais à jamais inconnues chez l'agressé), en dépit de son caractère tout de suite dénoncé comme illusoire, a assuré la transition vers la guerre vécue par la population occidentale sur le mode du jeu vidéo. Tout le monde a encore en mémoire les commentaires extasiés de CNN sur la « beauté » des tracés de missiles dans le ciel de Bagdad en 1991.

Avec la deuxième guerre du golfe et l'invention du journalisme embarqué, on a franchi un degré de plus dans le contrôle du récit en temps réel, et dans la participation du récit à la guerre elle-même. Jamais, dans aucune guerre, les images n'ont joué un rôle aussi directement stratégique. L'image d'un homme arabe dénudé et tenu en laisse par une Américaine restera pour les siècles à venir le symbole de la civilisation occidentale telle que les néo-conservateurs ont voulu l'imposer au reste du monde. Mais pas n'importe comment : la volonté d'humilier « l'homme arabe », explicitée par les experts américains en interrogatoire, en raison du machisme qu'ils lui attribuaient, n'est pas la seule explication au choix délibéré de femmes dans le rôle du bourreau. Susan Faludi, observatrice perspicace de la culture américaine, a analysé après le 11 Septembre la résurgence de l'imagerie machiste dans la guerre contre la terreur comme une réaction à l'humiliation du mâle américain cloué devant sa télévision devant les Twin Towers en flammes¹⁰. Cette régression explique aussi sans doute la présence d'une femme sur les photos-scandales d'Abou-Ghraïb : pour un certain mâle américain, dont les néo-con représentaient la version cultivée, il y avait aussi forcément un supplément d'humiliation dans le fait que le bourreau soit de sexe féminin.

On ne peut qu'être frappé par la similitude entre les photographies prises à Abou-Ghraïb et celles d'une pornographie sado-maso disponible sur d'innombrables sites internet. Pour qui a connu « le monde d'avant » (avant le « choc pétrolier », avant la chute du Mur, avant internet), il y a de quoi être saisi de vertige en se demandant : comment en est-on arrivé là ? L'imaginaire littéraire illustré par les œuvres de Sade et Sacher Masoch, jusque dans ses versions contemporaines comme *Histoire d'O*, conservait à la transgression,

comme idée et comme sentiment, un rôle central. Dans les années 1970, après *Histoire d'O*, où le lien de l'amour et de la souffrance était encore présent (de manière granguignolesque et pompier, si on veut, mais c'était là), un autre best-seller érotique vint émouvoir les adolescents et les pères la morale. *Emmanuelle* faisait l'éloge d'une sexualité consummatoire dans le paradis thaïlandais (!), d'où toute souffrance, toute peur, toute sensation de subvertir quoi que ce soit avaient disparu. Ce qui s'est passé ensuite, au Japon et aux États-Unis d'abord et dans le reste du monde ensuite, c'est qu'*Emmanuelle* a absorbé *Histoire d'O* : le sadomasochisme est rentré dans le rang démocratique et consummatoire et des milliers de femmes et d'hommes se sont montrés sur internet, à visage découvert, en train de torturer plus ou moins (souvent plus que moins) leur prochain(e). Avec cet effet pervers, maintes fois signalé, qui concerne l'ensemble du monde virtuel : bien des habitants de ce monde-là ont du mal à distinguer entre ce qui est le jeu et ce qui n'est plus du jeu.

Dans un texte publié par *Libération* (24 août 2009), Ivan Segré, philosophe franco-israélien, s'attardait sur « l'abîme » qui, selon lui, sépare les photos d'Abou-Ghraïb de celles de la jeune Israélienne « immortalisant, sur Facebook, ses souvenirs de soldate ». On se souvient qu'on la voyait minauder à côté de prisonniers palestiniens ligotés et les yeux bandés. Selon elle, « un des meilleurs moments de [sa] vie ». Certes, d'un côté des hommes nus et qu'on fait ramper, qu'on entasse les uns sur les autres, de l'autre des hommes attachés et les yeux bandés mais qui conservent leur dignité. Il me semble pourtant qu'on peut s'attarder aussi sur ce que ces geôlières ont en commun : l'innocence de la pornographie, cette *Histoire d'O* devenue *Emmanuelle*, le sentiment visible sur le visage qu'au fond, avec tout cela, on ne fait rien de mal. La preuve : on se tourne vers l'objectif et on sourit. Et il me semble aussi que ce que Segré dit de l'Israélienne peut aussi bien s'appliquer à la militaire américaine : cet « autoportrait de la geôlière » doit terrifier « bien davantage en raison de ce que les gouvernements israéliens [américains aussi bien, NdA] auront infligé à leur propre jeunesse. (...) Ce que ces deux photographies nous donnent à voir, à méditer, c'est la tranquille, stupéfiante et insondable bêtise [du] geôlier. La loi du plus fort n'est pas la meilleure. »

Tandis qu'à Bagdad les jeunes Irakiens qui avaient accès aux cafés internet consultaient pour l'essentiel tantôt les sites pornos et tantôt les

djihadistes où l'on égorgeait des otages, les soldats étatsuniens gagnaient des accès gratuits à la pornographie en échange d'images de leurs exploits enregistrés par eux. Et le recours aux femmes, aux chiens et à tout ce qui, selon les psychologues de l'armée étatsunienne, était susceptible de provoquer un traumatisme chez les mâles arabes, devenait une arme parmi d'autres. Aujourd'hui, dans une base des États-Unis, la journée de travail du personnel militaire consiste à guider sur écran des drones qui tirent pour tuer à plus de dix mille kilomètres de là, en Afghanistan et au Pakistan. Dans ce jeu vidéo-là, le passage du virtuel au réel se fait à la vitesse d'un missile. C'est toute la violence des mondes virtuels, depuis les jeux vidéo jusqu'à ceux des sites sado-maso, qui a été intégré directement dans le dispositif de la guerre étatsunienne.

Judith Butler a analysé les nouveaux rapports instaurés par la deuxième guerre d'Irak entre la torture et la photographie¹¹ : « Et s'il est vrai que les photographes d'Abou-Ghraïb n'avaient pas d'autorisation du Département de la Défense pour les images qu'ils prenaient, peut-être leur perspective peut-elle être elle aussi adéquatement considérée comme une forme de journalisme embarqué. (...) Personne ne menotte le photographe ni ne le jette en prison pour avoir pris part à un crime. (...) On ignore dans quelle mesure ces tortures ont été consciemment exécutées pour l'appareil, comme pour montrer de quoi les États-Unis étaient capables, comme un signe de triomphalisme militaire, de leur capacité à accomplir une complète dégradation de l'ennemi supposé, dans un suprême effort pour remporter le choc des civilisations et assujettir les prétendus barbares à notre mission civilisatrice qui, comme on peut le voir, s'est si magnifiquement débarrassée de sa propre barbarie. »

Avec la deuxième guerre d'Irak s'est ouverte une ère nouvelle dans l'art de la guerre, celle où l'image-choc et le choc lui-même ne sont plus séparables : le choc étant produit pour l'image, et l'image participant du choc, dans une temporalité quasi instantanée. Ainsi, résume Vivienne Jabri, « Le spectacle des tactiques de "choc et effroi" (*shock and awe*) pendant l'invasion de l'Irak, associé à la divulgation des abus envers les détenus et de la généralisation des punitions collectives, suggère que l'objectif premier était l'étalage public du pouvoir souverain face aux populations visées¹². »

Crise du *Warfare*

Néanmoins, que ces sagas de la liberté que devaient être *Iraki Freedom* ou *Enduring Freedom* tournent au *snuff movie* entraîna des conséquences non prévues par les metteurs en scène. La farce atroce de la dérive sado-maso des combattants de l'empire du bien, loin de réduire les populations des zones de pacification à une soumission sidérée, a suscité un déferlement de haine et d'atrocités en retour. Ce qui a eu pour conséquence d'enrichir considérablement les sociétés de sécurité, mais a commencé à coûter décidément trop cher à l'économie américaine tout entière.

Si le *Warfare* a été un temps la solution, il semble qu'il soit ensuite devenu le problème. Pour continuer à soutenir la dépense guerrière sans entamer gravement l'*American way of life* ni diminuer les profits des entreprises en augmentant les salaires, la seule solution était d'accorder des crédits, en particulier pour permettre au citoyen d'acquérir ce qui l'attache le plus au sol sacré de la patrie : un foyer. On connaît la suite. Au sortir de la phase aiguë de la crise dite des « *subprimes* », dans une tribune publiée en français le 25 mai 2009 par Rue89, le Nobel d'économie Joseph Stiglitz écrivait : « Il existe une relation directe entre la guerre en Irak et l'état de l'économie américaine. Les foyers, le pays et le gouvernement, conjointement, depuis cinq ans, se sont lourdement endettés. D'abord, le gouvernement a emprunté des sommes gigantesques. Notre dette a grimpé cette année jusqu'à 9 000 milliards de dollars. (...) Il faut comprendre que le gouvernement Bush a emprunté chaque cent dépensé pour la guerre en Irak. C'est la seule guerre connue financée par l'emprunt. Normalement, quand on fait la guerre, on diminue les dépenses, on augmente les taxes, on répartit les dépenses sur plusieurs générations. (...) Aujourd'hui, l'Amérique est incapable de rembourser sa dette. (...) Pendant que la guerre nous coûtait tant, les ménages américains empruntaient, empruntaient, empruntaient... »

Quelques centaines de milliers de morts irakiens et afghans plus tard, quelques millions d'Américains jetés à la rue plus tard, quelques milliards de données engrangées dans des milliers de fichiers plus tard, il était temps de songer à changer de discours pour tenter de perpétuer la domination du commandement américain dans l'empire. Après la brutalité bushiste, la bienveillance d'Obama ne pouvait être que bienvenue et la seule existence de

ses bonnes intentions, avant même la moindre réalisation concrète (on les attend encore), méritait bien le prix Nobel.

Le 27 février 2010, Barack Obama signait le renouvellement du *Patriot Act*, sans avoir effectué aucune des réformes qu'il promettait lorsqu'il était candidat. Comme l'écrivait Doug Ireland sur Bakchich Info (8 mars 2009) : « Le *Patriot Act*, voté par le Congrès à la demande de Bush dans l'hystérie sécuritaire qui a suivi les attentats meurtriers du 11 septembre 2001, confère d'immenses pouvoirs au gouvernement fédéral pour les écoutes téléphoniques et le contrôle des courriers. Il autorise la saisie de dossiers officiels et officieux de suspects sans les prévenir et légalise la surveillance des individus, même s'ils n'ont aucun lien avec un groupement terroriste organisé. (...) Le mois dernier, la vénérable *American Civil Liberties Union*, prestigieuse association gardienne de nos libertés depuis 1920, a publié un rapport accablant sur la "déception" Obama. Dans pas moins de 66 cas, le président aurait eu le pouvoir de restaurer des libertés mais n'a rien fait, et dans 27 autres ses actions auraient été "essentiellement négatives". » Ajoutons que, en renonçant à la notion d'« ennemi combattant illégal » pour celle d'« *Alien Unprivileged Belligerent* », la nouvelle administration n'a fait, selon le *Center for Constitutional Rights*, qu'« offrir la même définition de l'ennemi combattant sans utiliser l'expression ».

L'édifice bushien de contrôle et de terreur reste, sous Obama, intact : « *renditions* », utilisation des militaires pour surveiller les citoyens aux États-Unis et à l'étranger ; pouvoir de désigner sans procès un individu ou une association comme « terroriste », leur interdisant toute activité économique ; surveillance de militants politiques « quand bien même aucun soupçon de crime ne pèse sur eux » ; recours aux tribunaux militaires pour les procès de civils accusés de terrorisme ; « emprisonnement illimité sans procès des individus soupçonnés de terrorisme (y compris à Guantanamo où 188 d'entre eux croupissent toujours sans avoir été jugés) ; utilisation du "secret d'État" pour empêcher un procès et refuser de fournir au Congrès des documents qu'il réclame¹³ ». Et Guantanamo, contrairement à la promesse solennelle faite durant les élections, est toujours là. Le 3 février dernier, Dennis Blair, le directeur des renseignements nationaux nommé par Obama, « a déclaré devant une commission du Congrès que le gouvernement avait parfaitement le droit d'assassiner des citoyens américains s'il les soupçonne de terrorisme¹⁴ ».

Ainsi Bush et Obama ont-ils joué sur la scène planétaire une comédie aussi vieille que la police, un jeu de rôles que les truands des années 1950 connaissaient avant même que les sauvageons d'aujourd'hui ne l'expérimentent : celui du méchant flic et du bon flic, l'alternance de l'un et de l'autre étant censée obtenir plus vite la reddition du délinquant. La guerre globale à la terreur lancée par Bush et habillée par Obama de bonnes intentions politiquement correctes avait pour objet affiché d'en finir avec, non pas un ennemi classique, mais une sorte de délinquant mondial absolu dénommé Al-Qaïda. Où en est-on, une décennie plus tard ?

Al-Qaïda, le cadavre qui grandit

Le 29 janvier 2010, lors d'un colloque intitulé « Le Moyen-Orient à l'heure nucléaire », organisé par la commission des affaires étrangères du Sénat, Alain Chouet, ancien chef du service renseignement de sécurité de la DGSE (l'espionnage français) faisait un exposé remarqué qui mérite d'être largement cité¹⁵ :

« ... comme bon nombre de mes collègues professionnels à travers le monde, j'estime sur la base d'informations sérieuses et recoupées qu'Al-Qaïda est morte sur le plan opérationnel dans les trous à rats de Tora-Bora en 2002. Les services pakistanais se sont ensuite contentés, de 2003 à 2008, de nous en revendre les restes contre quelques générosités et indulgences diverses. Sur les quelque 400 membres actifs de l'organisation qui existait en 2001, moins d'une cinquantaine de seconds couteaux (à l'exception d'Oussama ben Laden et d'Ayman al-Zawahiri qui n'ont aucune aptitude sur le plan opérationnel) ont pu s'échapper et disparaître dans des zones reculées, vivant dans des conditions de vie précaires, et disposant de moyens de communication rustiques ou incertains. Ce n'est pas avec un tel dispositif que l'on peut animer à l'échelle planétaire un réseau coordonné de violence politique. » M. Chouet précise ensuite qu'aucun des terroristes auteurs des attentats post-11 Septembre (Londres, Madrid, Charm-el-Sheikh, Bali, Casablanca, Djerba, Bombay, etc.) n'a eu de contact avec l'organisation. Et si des revendications de ces actions sont formulées de temps en temps par Ben

Laden ou son « lieutenant » Zawahiri, « à supposer d'ailleurs qu'on puisse réellement les authentifier », elles n'impliquent, selon le maître-espion, aucune liaison fonctionnelle entre ces terroristes et les vestiges de l'organisation.

« Toutefois », poursuit-il, « je suis bien obligé de constater comme tout le monde qu'à force d'invoquer Al-Qaïda à tout propos, et souvent hors de propos, dès qu'un acte de violence est commis par un musulman (...), un certain nombre de médias réducteurs et quelques soi-disant experts de part et d'autre de l'Atlantique ont fini, non pas par la ressusciter, mais par la transformer en une espèce d'Amédée de l'auteur Eugène Ionesco, ce mort dont le cadavre ne cesse de grandir et d'occulter la réalité, et dont on ne sait pas comment se débarrasser. » Et de pointer deux effets pervers de l'« obstination incantatoire » à invoquer l'organisation mythique.

« Premier effet : tout contestataire violent dans le monde musulman, qu'il soit politique ou de droit commun, quelles que soient ses motivations, a vite compris qu'il devait se réclamer d'Al-Qaïda s'il voulait être pris au sérieux, s'il voulait entourer son action d'une légitimité reconnue par les autres, et s'il voulait donner à son action un retentissement international. » On aurait intérêt à garder ces considérations à l'esprit si on ne veut pas se laisser abuser par les diverses propagandes gouvernementales (occidentales ou non) quand on aborde les événements de 2010 au Niger ou en Somalie. D'autant que « tous les régimes du monde musulman, et ils ne sont pas tous vertueux, nous le savons, ont bien compris qu'ils avaient tout intérêt à faire passer leurs opposants et leurs contestataires quels qu'ils soient pour des membres de l'organisation de Ben Laden, pour pouvoir les réprimer tranquillement et même si possible avec l'assistance des Occidentaux. D'où une prolifération d'Al-Qaïda plus ou moins désignées ou autoproclamées, en Afghanistan, en Irak, au Yémen, en Somalie, au Maghreb, et ailleurs, "Al Qaïda dans la péninsule arabique"... »

Dialectique imbécile qui a eu pour principal résultat, dit Chouet, de « renforcer le mythe d'une Al-Qaïda omniprésente, tapie derrière chaque musulman, prête à l'instrumentaliser pour frapper l'Occident en général, et les États-Unis en particulier, au nom d'on ne sait pas trop quelle perversité. » Vision qui entraîne « des ripostes totalement inadaptées. Parce que si Al-Qaïda n'existe pas, la violence politique islamiste existe, elle, bel et bien. Et l'Occident n'en est qu'une victime indirecte et collatérale. Les idéologues de

la violence islamique ne sont pas des fous de Dieu : ce sont des gens qui ont des objectifs précis. Et leur objectif n'est pas d'islamiser le monde, c'est de prendre le pouvoir et les richesses qui y sont liées dans le monde musulman, sans que l'Occident n'intervienne... » Conséquence sur laquelle, selon Chouet, on n'insiste jamais assez : « Les plus nombreuses et les premières victimes de la violence islamiste sont les musulmans. »

Après cette utile mise au point, l'ex-numéro 2 de la DGSE jette, si l'on peut dire, sa bombe : « L'épicentre de cette violence islamiste n'est ni en Afghanistan ni en Irak ; il est en Arabie saoudite », pays qui est le seul au monde à porter un nom de famille, laquelle famille était la cible principale du texte fondateur de l'organisation de Ben Laden, le *Manifeste contre les juifs et les croisés*. La famille des Saoud, composée aujourd'hui d'environ 3 000 princes, accapare la fabuleuse rente pétrolière du pays.

« Afin de conserver sa légitimité face à toute forme de contestation, la famille Saoud a fermé la voie à toute forme d'expression démocratique ou pluraliste. Elle répand une pratique de l'islam la plus fondamentaliste possible pour se mettre à l'abri de toute forme de surenchère dans ce domaine (un peu comme l'URSS ne voulait pas de “surenchère à gauche”, elle ne veut pas de “surenchère en islam”). » En même temps, elle a délégué un grand nombre de tâches à des entrepreneurs yéménites ou proche-orientaux. « Et alors que l'avenir du pétrole s'avère incertain, ces entrepreneurs font observer à juste titre (comme les bourgeois du Tiers État en 1789), que ce sont eux qui font “tourner la boutique” (...) et que dans ces conditions il ne serait que justice qu'on les associe d'une manière ou d'une autre à l'exercice du pouvoir ou à la gestion » de la rente pétrolière. Mais comment faire pression « sur un régime familial qui bénéficie à titre personnel depuis 1945, suite au pacte de Quincy conclu entre le vieux Ben Saoud et le président Roosevelt, de la protection politique et militaire de l'hyperpuissance américaine en échange du monopole de l'exploitation des hydrocarbures ? » La réponse est dans un mélange de violence révolutionnaire et de surenchère fondamentaliste « à l'encontre de ce pouvoir et de ses protecteurs extérieurs. Et ce n'est donc pas un hasard si on trouve parmi les activistes islamistes les plus violents un nombre significatif d'enfants de cette bourgeoisie qui sont privés de tout droit politique mais sûrement pas de moyens ni d'idées. »

Dans les zones les plus fragilisées du monde musulman, là où s'exprime la violence djihadiste, explique Chouet, « sa genèse repose toujours sur la

même logique ternaire ». Listant les trois éléments de cette logique, l'orateur avance d'abord la surenchère idéologique et financière du régime saoudien, une forte implantation locale de l'association des Frères musulmans ou de ses émanations, et, surtout, « un fort penchant de la diplomatie et des “services” occidentaux, américains en tête, à soutenir dans le monde entier, souvent militairement, les mouvements politiques les plus réactionnaires et intégristes sur le plan religieux, comme remparts contre l'Union soviétique jusque dans les années 1990, et aussi dans la politique de *containment* de l'Iran, depuis les années 1980. » Ces trois éléments produisent « les mêmes effets au Pakistan, en Afghanistan, en Irak, en Somalie, au Yémen, en Indonésie, au Maghreb, au Sahel ».

Si ces situations de violence politique « se développent toutes suivant à peu près le même cheminement, elles correspondent à ces problématiques locales totalement hétéroclites et mettent en jeu des acteurs qui ne communiquent que très peu entre eux » et se contentent de se réclamer du même drapeau mythique, « croquemitaine pour les pays d'Occident en général, et les États-Unis en particulier, qui sont tous supposés apporter leur soutien aux régimes les plus contestés ».

Selon Chouet, la confusion sémantique de la signature unique al-qaïdiste reprise à son compte par l'Occident serait « à l'origine de toutes les mauvaises réponses » et exclurait « *de facto* toute solution adaptée au problème ». Car la violence djihadiste fonctionnerait principalement sur le modèle du *Lone Wolf* (le loup solitaire) « qui consiste en gardant un pied dans la légalité et en posant l'autre dans la transgression à jouer idéologiquement sur une population sensible pour inciter ses éléments les plus fragiles, les plus motivés, à passer à l'action de façon individuelle ou groupusculaire, en frappant où ils peuvent, quand ils peuvent, comme ils peuvent, peu importe pourvu que cela porte la signature de la mouvance et s'inscrive dans sa stratégie générale ».

Cette tactique, nous dit Chouet, fut « théorisée par M. William Pierce dans ses *Turner Diaries*, best-seller aux États-Unis pendant quasiment toute la décennie des années 1990 », appliquée avant les djihadistes par des activistes de la suprématie blanche et des fondamentalistes chrétiens, à l'origine des attentats d'Atlanta, d'Oklahoma City, et dans nombre d'actions

individuelles « dont le total des victimes approche et dépasse même celui des morts du 11 Septembre ». À cette technique, assure-t-il, tous les services de renseignement du monde savent bien que l'on ne s'oppose pas « par des moyens militaires, des divisions blindées, ou par une inflation de mesures sécuritaires indifférenciées. On s'y oppose par des mesures sécuritaires ciblées, appuyées par des initiatives politiques, sociales, économiques, éducatives et culturelles qui visent à assécher le vivier des volontaires potentiels, en les coupant de leurs sponsors idéologiques et financiers. Non seulement (et là je vous renvoie à différents rapports du Trésor américain) rien de sérieux n'a été entrepris pour tenter d'enrayer le substrat financier et encore moins le substrat idéologique de la violence djihadiste, mais en désignant Al-Qaïda comme l'ennemi permanent contre lequel il faut mener une croisade par des voies militaires et sécuritaires totalement inadaptées à sa forme réelle, on a pris une mitrailleuse pour tuer un moustique ! »

Principal effet de cette « croisade ratée », selon Chouet : on a alimenté le vivier des volontaires et fait d'Al-Qaïda « le seul référentiel d'action et d'affirmation possible dans un monde musulman dont l'imaginaire collectif est traumatisé maintenant par une loi universelle des suspects qui pèse sur eux, par des occupations et des interventions massives, interminables et aveugles. » Et Chouet de conclure : « Al-Qaïda est morte entre 2002 et 2004. Mais avant de mourir elle a été “engrossée” par les erreurs stratégiques de l'Occident et les calculs peu avisés d'un certain nombre de pays musulmans et elle a fait des petits ! Le problème pour nous est de savoir si nous commettons avec ces rejets malvenus les mêmes erreurs en alimentant un cycle indéfini de violence ou si, pour conserver la référence à Ionesco, nous saurons avec nos partenaires arabes et musulmans enrayer la prolifération des rhinocéros. »

Dans ce discours, il n'y a qu'une erreur mineure, dans la référence à Ionesco. Amédée est un des deux personnages, avec Madeleine, de *Comment s'en débarrasser*, ce n'est pas lui le cadavre qui grandit. Le cadavre, selon Ionesco lui-même, est « la faute, le péché originel. Le cadavre, c'est le temps. » (in *Entre la vie et le rêve*, Gallimard, p. 87-88). La faute, le péché originel de l'Occident en général et des États-Unis en particulier, magistralement exposés par Alain Chouet, c'est le soutien aux tendances les plus réactionnaires de l'islam et à leur matrice intouchable, l'Arabie saoudite, et le temps n'a pas fini de faire enfler la faute. Marie-France Ionesco, fille

d'Eugène, explique en octobre 2007 : « Le temps est le châtiment indissociable du péché, de la faute. Le cadavre va donc grandir et détruire Amédée et Madeleine (...), il est le prix d'un crime, l'expression d'une culpabilité, d'un remords. "S'il nous avait pardonné, il ne grandirait plus. Puisqu'il grandit toujours... c'est qu'il a encore des revendications. Il n'a pas fini de nous en vouloir. Les morts sont tellement rancuniers", dit Madeleine à Amédée¹⁶. »

Le cadavre qui grandit est sans doute la meilleure image possible de l'ennemi que se construisent en le combattant les dispositifs antiterroristes et sécuritaires au niveau mondial. Le « mal-être au monde » exploré par Ionesco s'exprimait chez lui « par un motif récurrent : la prolifération, l'étouffement par les objets ou par les mots qui "retombent comme des pierres, comme des cadavres" ». L'étouffement par les objets techniques de la surveillance, des caméras aux scanners en passant par les cotons-tiges prélevant l'ADN, exprime un mal-être des dominants, un mal-être de leur civilisation, qui ne cesse de retomber sur nous sous forme de cadavres.

La « prolifération », en l'occurrence la prolifération des lois et des fichiers, est la principale caractéristique d'un territoire hexagonal où le mal-être s'incarne dans un président dont le déséquilibre psychologique manifeste se cherche sans cesse une compensation dans un activisme toujours plus absurde. C'est sans doute en France, plus que partout ailleurs, que la dimension proprement pathologique de la politique sécuritaire post-11 Septembre s'est donnée à voir.

1. Communiste libertaire et haut dirigeant de banque, Sbancor (Franco Latanzi) assumait ses contradictions en mettant ses compétences et ses connaissances au service d'une critique radicale du capitalisme, on trouvera une sélection (en italien) de ses articles sur <http://roma.indymedia.org/node/3626>. La citation, traduite par moi, est tirée d'un article disponible sur <http://www.wumingfoundation.com/italiano/Giap/SbancorGiap.html>
2. Gallimard, 2002.
3. Emmanuel Todd, *op. cit.*
4. Source <http://icasualties.org/>
5. En novembre 2010, Iraq Body Count <<http://www.iraqbodycount.org/>>, qui fonde son analyse sur des données publiées dans les médias, estime que 98 691 à 107 707 civils irakiens sont morts dans les violences, constituées essentiellement d'attentats. Le problème, c'est que cette organisation ne répertorie que les morts annoncées officiellement. L'Iraq Family Health Survey Study Group, en se basant sur un échantillonnage plus important que l'Iraq Body Count Project, estime le nombre de décès autour de 150 000 entre mars 2003 et juin 2006. En octobre 2006, la revue médicale *The Lancet* estimait le nombre de décès irakiens imputables à la guerre à 655 000. Comparant les taux de mortalité dans les foyers de 1 982 individus en 2006 (certificats de décès à l'appui) à des chiffres officiels de 2003, l'étude montre que la mortalité aurait doublé pendant la guerre, passant de 5,5 à 13,3 pour mille ; cette étude est néanmoins fortement critiquée par de nombreuses associations et organisations internationales. L'institut de sondage britannique Opinion

Research Business a estimé à plus de 1 000 000 le nombre de victimes irakiennes entre mars 2003 et août 2007. Sources Wikipedia, Iraq Body Count, <http://icasualties.org/>

6. Voir, par exemple, le site bien informé *Délinquance, justice et autres questions de société*, <http://www.laurent-mucchielli.org/>
7. À quelques brèves et rares exceptions près : les mois d'émeute de 2005 et l'événement de Villiers-le-Bel, pour lesquels les six accusés ont payé cher (voir « Pour les cinq de Villiers-le-Bel », texte que j'ai cosigné, paru dans *Libération* du 26 juin 2010).
8. Voir les ouvrages de Maurice Rajsfus et de Fabien Jobard.
9. Pour qui aurait un trou de mémoire, il est ici fait allusion à la mort de Bouna Traoré (15 ans), et de Zyed Benna (17 ans), à l'origine des émeutes d'octobre-novembre 2005.
10. Voir son interview au *Guardian*, « 9/11 ripped the bandage of US culture », 18 février 2008.
11. Judith Butler, *Ce qui fait une vie, essai sur la violence, la guerre et le deuil*, « Zones », La Découverte, 2010. Les extraits cités sont tirés de : « La torture et l'éthique de la photographie : penser avec Susan Sontag ».
12. Vivienne Jabri, « La torture, une politique de guerre », in *Au nom du 11 septembre, op. cit.*
13. Doug Ireland, Bakchich Info, 8 mars 2009
14. *Idem.*
15. Alain Chouet, ancien chef du service de renseignement de sécurité de la DGSE, in « Actes du colloque organisé par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat et la fondation Robert Schuman, 28-29 janvier 2010 ». Ce texte est également consultable sur <http://videos.senat.fr/video/videos/2010/video3893.html>
16. <http://www.theatre-contemporain.net/spectacles/Amedee-ou-Comment-s-en-debarrasser/ensavoirplus/idcontent/14588>

3

Les ennemis de la France (et du reste du monde)

Merci la gauche

Après le 11 septembre 2001, la France, dont le premier ministre est alors Lionel Jospin, entre dans une période de frénésie législative sécuritaire. Aux lois fourre-tout va s'ajouter presque chaque année la création d'un nouveau fichier. Si le président Sarkozy s'est par la suite donné beaucoup de mal pour se poser en champion toute catégorie de la répression, c'est à la gauche parlementaire française qu'on doit cette infamie inaugurale du XXI^e siècle qui consistait à amalgamer dans un même texte les activités des poseurs de bombe et l'indiscipline des jeunes dans les entrées d'immeuble, des amateurs de *rave parties* ou des usagers d'internet. Suivant une de ses vieilles habitudes, la gauche institutionnelle s'est aussi illustrée en légalisant un abus de pouvoir de la droite, en l'occurrence le fichier STIC.

En juillet 2001, est en effet publié le décret d'application du « Système de traitement des infractions constatées », méga-base de données interconnectant les fichiers policiers et répertoriant toute personne ayant été concernée par une procédure judiciaire (crimes, délits et contraventions), qu'elle soit mise en cause ou bien victime.

Créé par la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, le STIC était entré en activité officielle sans ses décrets d'application. Au 1^{er} janvier 1997, il comportait déjà les noms de 2,5 millions de prévenus, 2,7 millions de victimes, concernés par 5 millions de procédures et 6,3 millions d'infractions. En 2008, il contenait des données sur 25 millions de personnes¹. Certaines d'entre elles remontent à 1965. Même en cas de non-lieu, le prévenu n'est pas sûr que son nom disparaisse des fiches, et ce alors même qu'un droit d'accès et de rectification est prévu dans les textes. Le STIC a donc fonctionné, en toute illégalité, pendant pas moins de six ans. Que son activité soit à présent officialisée ne rassure pas particulièrement².

Le 31 octobre 2001, dans l'ambiance post-11 Septembre, les socialistes en pleine réorganisation doctrinale, sous l'influence de penseurs du calibre de Julien Dray ou d'Alain Bauer, votent la loi « relative à la sécurité quotidienne », dite « loi LSQ ». Par le jeu d'une série d'amendements, elle va réunir dans un même texte des mesures touchant internet, le terrorisme et la jeunesse : obligation pour les fournisseurs d'accès de conserver les données personnelles des utilisateurs pendant un an, afin de les remettre sur demande à la police ou aux magistrats, renforcement des pouvoirs de la police (fouille des véhicules) et des services de sécurité privée (possibilité de fouiller les personnes), lutte contre l'occupation des cages d'escalier et les *rave parties*.

C'est donc sur un terrain déjà préparé par la gauche qu'a commencé ce qu'on est bien obligé d'appeler l'ère Sarkozy, et qu'on fera démarrer, avant même son accession à la présidence, par son entrée au ministère de l'Intérieur en 2002. Ce personnage s'est en effet beaucoup démené pour que son nom reste attaché à une forme de gesticulation sécuritaire dont le principe de base, pour fruste qu'il soit, sera appliqué par lui avec une opiniâtreté que rien, ni les résultats discutables, ni les doutes jusque dans ses propres rangs, ne semble devoir jamais remettre en question. Ce principe, c'est que le maintien de l'ordre est placé au centre des tâches étatiques et qu'il relève d'abord de la gestion des émotions collectives. À chaque fait divers qui attire les médias, le ministre de l'Intérieur d'abord, le président ensuite entreront dans le champ des caméras pour annoncer une nouvelle loi plus répressive que les précédentes : on connaît la méthode, chaque jour plus envahissante.

En août 2007, à peine élu président, Nicolas Sarkozy fait voter la loi TEPA, qui rend encore plus avantageux pour les riches le bouclier fiscal et,

peu après, le texte sur les peines planchers. Le chef de la bande du Fouquet's, qui revendique son attachement à un certain modèle étatsunien, va reprendre inlassablement une politique qui a longtemps réussi à George Bush : d'un côté servir les intérêts des couches supérieures de l'oligarchie régnante, et de l'autre rechercher un appui populaire grâce à une permanente surenchère sécuritaire. Une nouvelle forme de gouvernement qui se dessinait depuis longtemps atteint avec Sarkozy une sorte d'indépassable apogée (qui n'est jamais très loin de la chute comme on sait) : la propagande permanente grâce à des coups médiatiques répétés, le seul indicateur légitime aux yeux du chef étant les résultats des sondages. Au total, sur huit ans, entre 2002 et 2010, ce sont rien de moins que 17 lois sur la sécurité qui auront été votées, soit plus de deux par an³ ! Et la cadence risque de s'accélérer si l'on en croit les propos tenus en septembre 2010 aux journées parlementaires de l'UMP à Biarritz où l'ode à « cette belle valeur qu'est la sécurité » a dominé⁴.

À chaque fois, un ou plusieurs ennemis sont désignés et spécifiquement visés par d'inventifs législateurs. Mais à chaque fois, aussi, les nouveaux dispositifs de surveillance et de punition pourront s'étendre aux autres catégories d'« ennemis », et, suivant une pente fatale, ne manqueront jamais de le faire. Par exemple, la possibilité donnée aux forces de l'ordre d'abattre un dangereux terroriste qui ne s'arrêterait pas à un barrage routier pourra tout aussi bien leur permettre de tuer un Gitan.

L'ennemi, c'est le terroriste

Curieusement, dans l'ère sarkoziste qui commence comme nous l'avons dit en 2002, il faudra attendre 2006 pour qu'une loi comporte le mot « terrorisme » dans son intitulé. La loi « relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers » [loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006] porte à 6 jours la durée de la garde à vue dans le cadre des enquêtes antiterroristes, entérine l'obligation faite aux fournisseurs d'accès internet par la LSQ de conserver les données des utilisateurs, généralise l'usage de la vidéosurveillance dans les lieux publics, renforce le contrôle des communications, contraint les compagnies

de transport à fournir les données sur leurs passagers aux forces de police, autorise la lecture automatique de plaques minéralogiques en tout point du territoire et autorise l'ouverture du feu sur un véhicule refusant de s'arrêter à un barrage.

Mais une bonne part des lois de sécurité, nous dit Laurent Bonelli, « si elles ne sont pas spécifiques à la lutte antiterroriste, comportent de nombreuses dispositions qui lui sont applicables, comme l'extension de la fouille des véhicules, le contrôle des communications, l'infiltration policière ou le blanchiment d'argent »⁵. Le problème, pour le quidam qui n'a jamais songé à poser une bombe dans le métro, c'est que le fonctionnement effectif des contrôles mis en œuvre par ce type de lois, en France et partout ailleurs dans le monde, est tel que, si les dispositifs généraux peuvent servir à la lutte antiterroriste, l'inverse est tout aussi vrai : l'antiterrorisme peut s'appliquer sans crier gare à quiconque, pour une raison ou une autre, parce que vous attirez l'attention d'une caméra, d'un fichier, d'un agent de sécurité, parce que vous n'avez pas les bons papiers, parce qu'un employé a mal tapé votre patronyme ou qu'il est l'homonyme d'un autre, ou simplement parce que vous courez au mauvais moment. Cela peut entraîner des désagréments plus ou moins graves, mettre en cause pour un moment ou pour toujours votre réputation, votre liberté, ou même votre vie, comme a pu le vérifier Jean-Charles de Menezes, victime de la politique du « *shoot to kill* » mise en œuvre par la *Metropolitan Police* de Londres après les attentats de 2005.

L'ennemi, c'est l'enfant, le jeune, le jeune en bande, le récidiviste

Outre la création du « juge de proximité », l'extension des « comparutions immédiates » et la création de 13 000 nouvelles places de prison, la loi d'orientation et de programmation pour la justice dite LOPJ ou loi Perben I [loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002] introduit une nouveauté décisive dans l'ordre judiciaire en s'attaquant au droit des mineurs. Possibilité de garde à vue (on dit « retenue ») à partir de dix ans et abaissement de l'âge de la majorité pénale à dix ans, sanctions éducatives dès

treize ans, aggravation des peines pour outrage contre les enseignants, créations de centres éducatifs fermés et d'établissements pénitentiaires pour mineurs, etc. On sait que le programme de la droite française du XXI^e siècle, à peu près débarrassée de la tradition gaulliste et toujours plus ouvertement proche du Medef, est de revenir sur le programme du Conseil national de la résistance qui avait servi de socle aux aspects les plus progressistes de la société française. On en a ici une illustration avec cette loi qui démarre le processus de démolition systématique du droit des mineurs créé par l'ordonnance de 1945. Ce qui à terme est visé, c'est le principe même d'un droit spécifique des mineurs, qui repose sur l'idée, pourtant peu discutable, que l'enfant et l'adolescent n'ont pas fini de construire leur personnalité, et qui donc privilégiait l'éducation par rapport à la répression.

La loi relative à la prévention de la délinquance [loi n° 2007-297 du 7 mars 2007] renforce les pouvoirs des maires (possibilité de recevoir des informations confidentielles des travailleurs sociaux, information en cas d'exclusion scolaire, pouvoir de première sanction des infractions), durcit les sanctions contre les mineurs dès dix ans, crée les nouvelles infractions d'embuscade et de guet-apens contre les policiers.

La loi relative à la récidive [loi n° 2007-1198 du 10 août 2007] instaure les peines plancher, prévoit pour les multirécidivistes de plus de seize ans la suppression de l'excuse de minorité qui atténue habituellement les peines des adolescents, crée une présentation immédiate devant le tribunal pour enfants.

La loi relative au renforcement de la lutte contre les violences de groupes et à la protection des personnes chargées d'une mission de service public [loi n° 2010-201 du 2 mars 2010] crée le délit de participation à une bande violente, avec aggravation des peines encourues (violences volontaires contre les personnes, vol, extorsion, destruction, dégradation ou détérioration d'un bien, participation armée ou non armée à un attroupement) lorsque celles-ci ont été commises « par une personne dissimulant volontairement tout ou partie de son visage afin de ne pas être identifiée ». Cette loi prévoit aussi l'aggravation des peines pour vol commis dans un établissement scolaire, l'aggravation des peines en cas d'atteinte à un enseignant, l'autorisation d'utiliser des systèmes de vidéosurveillance privés, l'autorisation de création de polices d'agglomération.

En octobre 2008, on commence à s'intéresser au « fichier base élèves », en application dans 80 départements depuis 2007, un système de fichage pouvant très facilement être utilisé comme un moyen de contrôle des flux migratoires, ou pour repérer l'absentéisme des jeunes, permettant ainsi de supprimer les allocations familiales des supposés fautifs. Sconet, l'équivalent de « base élèves », mais pour le secondaire, lancé en 1995, contient beaucoup plus d'informations que le premier, même si la CNIL a donné son aval à sa création ; la liste des arrêtés portant modifications de Sconet est impressionnante, et peu de juristes se sont pour le moment penchés sur le problème. Mais c'est surtout la « base identifiant national élèves » (Bine) qui suscite des interrogations. Lancée en même temps que « base élèves », la Bine se remplit à mesure du déploiement du fichier du primaire, chaque élève se voyant attribuer un numéro identifiant unique qui le suivra tout au long de sa scolarité. Bine grandira avec les enfants, absorbant progressivement Sconet, pour devenir une véritable base nationale de tous les enfants scolarisés dans le public, le privé et à domicile. L'envergure de ce fichier et l'absence d'informations sur ce qu'il contient et ce à quoi le destine précisément le ministère inquiètent fortement les associations, et la Ligue des droits de l'homme en particulier.

Le gouvernement français n'est pas le seul à s'intéresser de près à sa jeunesse. Selon Jérôme Bouin (lefigaro.fr du 11 décembre 2009), en Grande-Bretagne, le risque terroriste est traqué jusque dans les crèches : « Détecter dès le plus jeune âge d'éventuels risques de radicalisation islamiste, c'est la mission confiée par les autorités britanniques à des policiers spécialisés dans la lutte contre le terrorisme », raconte le journaliste. « Ceux-ci visitent certaines crèches outre-Manche pour identifier des enfants, parfois très jeunes, vulnérables à la propagande islamiste que pourrait véhiculer leur entourage. (...) Une "radicalisation" qui pourrait intervenir "dès l'âge de quatre ans", selon cet officier. La police locale a pour sa part confirmé la visite d'un de ses agents antiterroristes dans une crèche et ajouté qu'elle disposait d'une force de 21 officiers en contact notamment avec des écoles. » Un porte-parole de la police précise « que les personnels des crèches sont chargés de faire état de tout radicalisme auprès des autorités. (...) Le ministère britannique de l'Intérieur a révélé dans le même temps qu'un enfant de sept ans avait été identifié dans le cadre du programme visant à lutter contre le lavage de cerveau par des islamistes. 90 % des 228 personnes

identifiées à cette occasion auraient entre 15 et 24 ans. La plupart seraient musulmans. »

Il faut reconnaître que, dans la lutte contre les mauvais comportements de la jeunesse, Sarkozy a eu un précurseur en la personne de Tony Blair. « Le bilan du Royaume-Uni en termes d'emprisonnement des enfants est l'un des pires qui se puisse trouver en Europe », titre *Le Figaro* du 25 décembre 2003, et son journaliste, Jacques Duplouich, d'expliquer que le système judiciaire britannique enferme les jeunes à partir de douze ans « sans état d'âme ». Avocate, l'épouse de Tony Blair, Cherie Booth, s'indigne « des conditions de détention des jeunes délinquants. Suicides, automutilations, brimades, contentions par la force physique et pratique de l'isolement “dans des conditions inappropriées” ont valu au gouvernement d'être épinglé, l'an dernier, par la Commission des Nations unies pour les droits de l'enfant. »

Si le Royaume-Uni enferme ses jeunes plus qu'aucun autre pays de l'Union européenne, c'est à la politique de « tolérance zéro » de l'incivisme et de la délinquance, mise en place par Tony Blair, qu'il le doit. Sur 10 558 adolescents et 538 adolescentes détenus en Angleterre et au Pays de Galles en 2003, 8 000 étaient âgés de 18 à 21 ans. « 42 % de ces détenus, rapporte Duplouich, sont des délinquants primaires incriminés pour chapardages, vols, cambriolages, bagarres ou toxicomanie. Le nombre des 15-17 ans en détention préventive ou purgeant une peine a doublé durant la décennie écoulée. »

Nous vivons dans un monde qui a fait de la jeunesse un idéal esthétique et existentiel nourrissant des branches essentielles de l'économie – de la médecine aux cosmétiques en passant par le divertissement et les nouvelles techniques de communication. Ce monde a consacré la pédophilie comme le crime des crimes. C'est aussi un monde dirigé presque toujours par des gens âgés – quand il ne s'agit pas, comme l'Italie, d'une gérontocratie pure et simple – et où le poids électoral de la fraction de population la plus vieille croît avec l'allongement de la durée de vie. Comme nous sommes entrés dans une ère où les plus vieux savent que les plus jeunes auront dans l'ensemble un niveau de vie inférieur au leur, un monde où des millions de retraités actifs parcourent la planète tandis que des millions de jeunes gardent les murs de leur cité, il n'est pas étonnant que certaines craintes naissent chez les seniors et encore moins étonnant que des politiciens les exploitent. Pas de doute : la guerre aux jeunes est une tendance lourde.

L'ennemi, c'est encore le jeune, le squatteur, la prostituée, le mendiant

La loi pour la sécurité intérieure [loi n° 2003-239 du 18 mars 2003], dite LSI ou Sarkozy II, outre qu'elle entérine les dispositions de la Loppsi, l'extension des contrôles d'identité et des fouilles des voitures, l'extension des fichiers de police et du fichier national des empreintes génétiques, la légalisation de la consultation de ces fichiers lors d'enquêtes administratives, cette loi crée une série de nouveaux délits et de nouvelles sanctions concernant la prostitution (délit de « racolage passif »), la mendicité, les « gens du voyage », le hooliganisme. Elle transforme le squatt en infraction, revient sur le délit d'occupation de hall d'immeuble (qui vise les jeunes des quartiers populaires) et le punit de deux ans d'emprisonnement.

Extension de l'usage des empreintes génétiques qui permettra d'exiger la prise d'ADN d'enfants accusés de chapardage ou de participants à des mouvements sociaux et politiques, persécution des prostituées qui les pousse vers la clandestinité et la misère, lutte contre les mendiants et les squatteurs, cette loi mérite plus que toute autre d'être appelée « scélérate », à l'image de celles qui furent votées à la fin du XIX^e siècle par une bourgeoisie anxieuse de se protéger des classes dangereuses. Condensant les obsessions du sarkozisme, elle montre bien, au-delà des simagrées de l'ouverture aux « rats⁶ » fuyant le navire de la gauche institutionnelle, le caractère profondément réactionnaire du régime.

L'ennemi, c'est le criminel sexuel, la « bande organisée », et toujours le récidiviste

Le 9 mars 2004, la loi Perben II autorise les écoutes, la pose de micros et la fouille des domiciles, introduit une nouveauté d'origine anglo-américaine, le « plaider coupable » (comparution sur reconnaissance préalable de

culpabilité, possibilité de négocier la peine avec le procureur), crée le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS). Cette loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (« contre la criminalité organisée ») permet en outre l'augmentation des possibilités de détention provisoire, l'utilisation de repentis et une procédure d'exception pour les délits et crimes commis en « bande organisée » : garde à vue portée à 96 heures, dont 48 sans avocat.

La loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales [loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005] instaure le bracelet électronique pour les délinquants sexuels après exécution de leur peine (avec application rétroactive !), le mandat de dépôt obligatoire à l'audience et la peine ferme en cas de récidive, aggrave la limitation des libertés conditionnelles.

Ces lois, où l'on reconnaît la marque du tropisme étatsunien de l'époux d'une top-model, vont surtout avoir, dans la pratique quotidienne des tribunaux, des effets de seuil qui contribueront à remplir les prisons sans convaincre grand monde qu'il vaut mieux vivre dans la misère honnête que risquer de retourner en prison. En septembre 2010, après trois lois depuis 2006 comportant des dispositions sur la récidive, Michèle Alliot-Marie annonçait le projet d'une quatrième qui contrôlerait davantage les libérations conditionnelles. À cette occasion, Brice Hortefeux, toujours prompt à réagir aux faits divers (là, il s'agissait du meurtre d'une femme par un condamné qui venait de bénéficier d'une conditionnelle), poursuivant l'inspiration étatsunienne, proposait dans une tribune du *Monde* d'instaurer des jurys populaires pour décider des libérations conditionnelles des condamnés en cour d'assises. Ce à quoi un lecteur du site du *Point*, pourtant peu connu pour son lectorat gauchiste, rétorquait avec bon sens : « Rendez-vous à la prochaine récidive d'un gars libéré par un jury "populaire" pour la prochaine bouffée d'émotion délirante umpesque. On aura aussi droit à la variante "erreur judiciaire" du jury. Cette course après la justice parfaite est 1) vaine, il y aura toujours des erreurs et des loupés, des fondus incurables, des embastillés par erreur, etc., et 2) trompeuse, car organisée pour faire diversion, pour masquer les affaires en cours, autrement plus préoccupantes. »

L'ennemi, c'est l'internaute

La loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet [loi n° 2009-669 du 12 juin 2009] vise à réprimer le partage d'œuvres culturelles sur internet. Préparée par le gouvernement français, elle met en œuvre le dispositif de « riposte graduée », à l'issue duquel peut être prononcée une suspension de la connexion internet des personnes soupçonnées d'actes de partage.

L'autorité administrative (Hadopi) créée par ce texte agit sur dénonciation d'acteurs privés représentant les industries du divertissement (syndicats professionnels, enquêteurs privés). Elle est chargée d'envoyer des courriers menaçant les utilisateurs de sanctions s'ils ne cessent pas de partager des œuvres culturelles sur internet. Initialement, le texte prévoyait que, en cas de récidive, Hadopi puisse prononcer une coupure de la connexion pour une durée allant jusqu'à un an (le paiement de l'abonnement restant à la charge des abonnés sanctionnés pendant cette période).

Mais dans sa décision historique du 10 juin 2009, le Conseil constitutionnel retire tout pouvoir de sanction à l'Hadopi. Notant que le libre accès à internet est devenu une composante essentielle de la liberté d'expression et de communication garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le Conseil estime que seule l'autorité judiciaire, garante des libertés, peut prononcer des mesures y faisant obstacle.

Le projet de loi Hadopi 2, examiné au cours de l'été 2009, cherche à contourner la censure du Conseil constitutionnel en confiant ce pouvoir de sanction à un juge unique, « généralisant au passage une procédure judiciaire expéditive et irrespectueuse des droits fondamentaux⁷ ».

Une première évaluation des effets de la loi Hadopi sur les pratiques des internautes français a été fournie pour l'université de Rennes en mars 2010⁸. Les principaux points à retenir étaient :

- À peine 15 % des internautes qui utilisaient les réseaux peer-to-peer avant l'adoption de la loi Hadopi ont définitivement cessé de le faire depuis.
- Parmi ces ex-téléchargeurs, seulement un tiers a renoncé à toute forme de piratage numérique, alors que les deux tiers restants se sont tournés vers des pratiques alternatives de piratage échappant à la loi Hadopi comme le

streaming illégal (allostreaming,...) ou le téléchargement sur des sites d'hébergements de fichiers (megaupload, rapidshare...).

– Bien que le nombre d'internautes fréquentant les réseaux peer-to-peer ait diminué, le nombre de « pirates numériques » a légèrement augmenté depuis le vote de la loi Hadopi.

– Parmi les internautes qui continuent encore de télécharger sur les réseaux peer-to-peer, 25 % d'entre eux déclarent avoir modifié leurs pratiques de piratage depuis l'adoption de la loi Hadopi.

– Enfin, les « pirates numériques » se révèlent être, dans la moitié des cas, également des acheteurs numériques (achat de musique ou de vidéo sur internet). Couper la connexion internet des utilisateurs de réseau peer-to-peer pourrait potentiellement réduire la taille du marché des contenus culturels numériques de 27 %. Une extension de la loi Hadopi à toutes les formes de piratage numérique exclurait potentiellement du marché la moitié des acheteurs de contenus culturels numériques.

L'inefficacité pratique de cette loi va se vérifier dans les années à venir. Elle aura cependant été une étape importante dans les tentatives de contrôle étatique de l'internet, qui ne manqueront pas de se multiplier à l'avenir.

Depuis le printemps 2008, l'Union européenne, la France, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie ainsi qu'un certain nombre d'autres pays négocient secrètement l'ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement), un accord commercial destiné à lutter contre la contrefaçon. Des fuites de documents confidentiels donnent à penser que l'un des buts principaux de ce traité est de forcer les pays signataires à mettre en place des mesures de répression de partage d'œuvre sur internet sous la forme de « riposte graduée » et de filtrage du Net.

Selon la Quadrature du Net : « Alors que d'importants débats ont lieu sur la nécessité d'adapter le droit d'auteur à l'ère numérique, ce traité cherche à contourner les processus démocratiques afin d'imposer, par la généralisation de mesures répressives, un régime juridique fondamentalement dépassé qui pourrait bien sonner le glas de la neutralité du Net. »

La Loppsi 2, votée en septembre 2010, nouvelle loi fourre-tout, comporte aussi un volet qui, au prétexte de combattre la cybercriminalité et les sites pédophiles, « tend à mettre en France un filtrage du Net, mesure inefficace, dangereuse pour les libertés individuelles, et qui ouvre

inévitablement la porte à la censure⁹ ». Est prévue notamment la possibilité de poser un mouchard directement sur l'ordinateur de la personne visée.

Bien entendu, la France n'est pas le seul pays où la police s'intéresse à internet. Selon *Le Monde* du 27 septembre 2010 : « L'administration Obama entend demander l'an prochain au Congrès d'imposer à tous les services de communication leur mise en conformité avec les demandes de mise sur écoute des services de police. Facebook, Skype ou encore BlackBerry, devraient ainsi changer la manière dont fonctionnent leurs services, pour que le Federal Bureau of Investigation (FBI) ou la National Security Agency (NSA) puissent mettre sur écoute les communications que ceux-ci font transiter. Jusqu'à présent, aux États-Unis, seuls les fournisseurs d'accès à internet peuvent se voir ordonner de placer des mouchards ou d'intercepter des communications. Insuffisant, jugent les services de police et du renseignement : lorsque le service crypte les données, comme c'est le cas pour BlackBerry par exemple, la mise sur écoute est impossible. Les forces de l'ordre peuvent accéder au contenu des messages avec une injonction judiciaire, mais cela prend du temps et peut se révéler complexe lorsque le service est localisé à l'étranger. Le projet de loi envisagé par l'administration Obama tenterait de contourner cette difficulté en imposant à tous les services opérant aux États-Unis l'obligation de prévoir la possibilité d'écoutes. » On sait que la Chine, avec Google, et l'Inde, avec BlackBerry, ont su imposer à ces entités transnationales leur propre contrôle national : les transferts de souveraineté ont leurs limites.

Mais ici, comme ailleurs, l'intervention directement étatique n'est qu'un des aspects d'un mouvement plus général, l'essor des dispositifs de surveillance d'internet, ce phénomène qui échappe encore en partie aux puissances étatiques et marchandes. Parmi toutes les entités qui s'intéressent à vous, connaissez-vous DoXa ? Il s'agit d'un « programme de traitement automatique des opinions et des sentiments ». Voici comment cette chose se présente sur son site : « DoXa est un projet de Recherche et Développement collaboratif du pôle de compétitivité (domaine "Ingénierie des connaissances"), soutenu par le fonds unique interministériel et la DGCIS (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services). Le projet adresse [sic] un ensemble de problématiques liées au traitement automatique des opinions et sentiments dans des corpus de données multilingues ; il est coordonné par Thalès Communications France et s'étend

sur une durée de 36 mois. (...) DoXa vise à spécifier, développer et/ou paramétrer des composants, des ressources et des chaînes de traitement qui permettront de : détecter automatiquement les thèmes abordés dans de grands volumes de textes rédigés en français et en anglais, détecter automatiquement les sentiments et opinions exprimés dans de grands volumes de textes rédigés en français et en anglais, mettre en relation les sentiments et opinions exprimés avec les thèmes sur lesquels ces sentiments et opinions portent. »

L'ensemble sera « dédié à la veille d'opinion, l'intelligence du consommateur et du citoyen, et à la fidélisation et attrition de clientèle pour les *end-users* du projet. »

Une fois traduit ce jargon, on comprend qu'il s'agit de surveiller tout ce que nous écrivons sur internet, avec l'ambition de traiter automatiquement ce que nous pensons et ressentons, pour en tirer le moyen de nous vendre davantage... quoi ? Des idées, des services, des marchandises concrètes ? Cela dépendra des *end-users*. Traduction : des clients de DoXa. Sur leur site, ces pratiquants de l'ingénierie sociale citent EDF, Opinionway (l'institut de sondage préféré de Nicolas Sarkozy) et Meetic. Qui les empêchera demain de vendre leur savoir à la DCRI, à la CIA, à Monsanto, au PS ou à l'UMP ? Ce qui est sûr, c'est que cette surveillance des textes qui circuleront sur la toile se fera au profit d'intérêts particuliers et qu'elle ira jusqu'au domaine politique, puisqu'on annonce déjà que « l'intelligence » (l'espionnage en novlangue experte) concernera aussi bien « le consommateur » que « le citoyen ». Jusque-là l'individu qu'on tentait de sonder avait toujours le loisir de refuser. Désormais, grâce à DoXa, tout ce que nous dirons sur la toile pourra être analysé par des puissances sur lesquelles nous n'avons aucune prise, et retenu contre notre gré – bref nous voilà placés dès l'instant où nous nous connectons dans une situation bien connue : tout ce que nous dirons pourra être retenu contre nous.

L'ennemi, c'est le fou

La loi relative à la rétention de sûreté [loi n° 2008-174 du 25 février 2008] permet la détention illimitée de criminels supposés dangereux, même

après qu'ils ont purgé l'entièreté de leur peine. Elle a été validée par le Conseil constitutionnel. Elle étend les mesures de sûreté applicables aux délinquants sexuels. Elle supprime le non-lieu pour troubles psychiatriques et prévoit des audiences publiques pour déclarer irresponsables les fous criminels. Cette loi fut annoncée comme tant d'autres dans le sillage d'un fait divers, après le non-lieu « psychiatrique » prononcé par un juge d'instruction à l'encontre d'un malade de l'hôpital psychiatrique de Pau qui y avait tué deux infirmières. On reviendra plus loin sur l'idée que de telles audiences aideraient les familles à « faire leur deuil », mais il convient de voir à quoi aboutit une telle loi, en pratique. Le journaliste Michel Henry raconte « L'embarrassant procès d'un fou » dans *Libération-Marseille* du 24 septembre 2009 :

« Emprisonné depuis quatre ans, Zubert G., schizophrène, a finalement été reconnu irresponsable par les assises des Bouches-du-Rhône, mardi (...). La semaine dernière, il était encore en chambre d'isolement à l'hôpital psychiatrique (HP), envoyé depuis la prison où on estimait son état "incompatible avec le maintien en milieu carcéral". Les psys, à l'HP, l'ont vite trouvé "en net apaisement". Et renvoyé vendredi au service médical de la prison, afin qu'on puisse le juger. Noir aux ancêtres touareg et à l'air renfrogné, Zubert G., 35 ans, écoute sans broncher, ensuqué par les médicaments. "N'en prenez pas trop !" implore le président. Prostré, la voix pâteuse, le débit lent, il avait dit après les faits qu'il avait "la schizophrénie, car (il) voyait des choses et (entendait) des voix". Zubert G. a découvert qu'il était schizophrène à 22 ans. "Depuis que mon père est décédé, j'ai pas arrêté de rentrer en psychiatrie." »

« Treize ans à faire le yoyo entre rue, prison et HP », raconte le journaliste, qui cite un psychiatre : « On a de plus en plus de cas comme ça en prison. En hôpital, ils n'ont plus les moyens de les recevoir durablement. Michel Henry poursuit le récit : « Un jour de mai 2005, [Zubert G.] se rend à l'hôpital Chalucet pour son traitement. Comme l'hôpital ne voulait pas l'interner, il casse une vitre. Envoyé au centre de détention de La Farlède (Var), il met immédiatement le feu à son matelas, parce qu'il "était triste". » Trois mois plus tard, raconte Michel Henry, le feu prend à nouveau dans sa cellule. Quand les surveillants arrivent, G. est agrippé comme à un pare-feu à son codétenu, Othoman B., 43 ans, dit "Gentil Délire". G. est brûlé à 12 %. Othoman à 65 %. Il décédera, quatre mois plus tard, sans dire ce qui s'est

passé. En sortant de sa cellule, G., qui ne prenait plus son traitement, a acquiescé aux surveillants lui demandant s'il avait mis le feu. Interrogé ensuite, Zubert conteste, dit que c'était "Gentil Délire". »

Condamné en novembre 2008 par la cour d'assises du Var à dix ans de réclusion criminelle, son procès devant la cour d'appel embarrasse. Pour un psychiatre, puisque Zubert G. nie les faits, on ne peut déterminer s'il est irresponsable. Un second estime dans son rapport que sa responsabilité au moment des faits est atténuée. Puis, à la barre, il concède que l'irresponsabilité est envisageable.

« Mais le fait que, devant les assises, Zubert G. ne délire pas le dessert. Apparence trompeuse : depuis août 2007, il a fait l'objet de huit hospitalisations d'office, ordonnées par le préfet. Malade imprévisible, il alterne phases d'excitation et d'affaissement, sans amélioration prévisible. Mais parties civiles et accusation veulent une condamnation. Si Zubert G. a mis le feu à sa cellule, il doit payer. « Il se cache derrière cette maladie, parce que ça l'arrange », affirme une partie civile. Malgré des réquisitions du parquet réclamant dix ans de réclusion criminelle, la cour d'assises l'a déclaré irresponsable. Déclaration qui devrait être suivie d'un internement d'office. »

Ces sinistres mascarades sont-elles appelées à durer ? L'expérience des dernières décennies nous apprend que toutes les innovations qui étaient apparues comme des régressions non seulement des droits, mais de l'idée même de civilisation, ont fini par se banaliser. En complément de l'article cité, Michel Dubec, psychiatre, est interviewé :

« Question : Les malades mentaux en prison, est-ce leur place ? Réponse : Distinguons deux choses. D'une part, le nombre grandissant de détenus ayant des troubles mentaux (dépression, addictions, psychoses générées par la consommation d'alcool et de drogues, etc.), mais qui restent responsables du crime qu'ils ont commis et ne nécessitent pas une hospitalisation en psychiatrie. D'autre part, les grands psychotiques (schizophrènes, paranoïaques, mélancoliques délirants...) qui ne représentent que 0,5 % des accusés passibles d'une condamnation criminelle. C'est le second cas qui nous intéresse. Leur présence en prison est réduite, mais très symbolique et très grave. Car même dans les cas de folie évidente à l'origine du crime, la pression du parquet et des parties civiles amène les juges à

demander l'avis d'experts psychiatriques de plus en plus nombreux. On voit passer, pour un même procès, trois collèges d'experts, parfois plus. On en trouvera toujours un pour dire que l'accusé est partiellement responsable et peut être jugé, sous prétexte qu'« au moment où il commettait son crime, il savait se servir d'un couteau et qu'il conservait peu ou prou le sens de la réalité ». Question : Mais pourquoi la déresponsabilisation est-elle de plus en plus rarement accordée aux « fous » ? Réponse : Dans les années 1970, une génération de jeunes psychiatres a abattu les murs de l'asile pour construire de petits centres au sein de la ville, qui ne sont pas faits pour accueillir des fous criminels. Parallèlement, une pression sociale s'est peu à peu imposée, confondant les malades mentaux, les pervers sexuels et les individus violents, bref tous ceux qui « font peur », laissant aux psychiatres le soin de s'en occuper. Progressivement, le psychiatre n'a plus été le garant des murs de l'asile qui protégeait la société des fous dangereux, il est devenu une caution des murs de la prison. On veut à tout prix juger le fou criminel. Ce qui permet de satisfaire les familles, les associations de victimes... Mais ce qui aboutit à un procès primitif où l'accusé, truffé de neuroleptiques, ne peut articuler trois phrases. »

Si le docteur Dubec a choisi de ne s'intéresser qu'au cas des « grands psychotiques », la présence grandissante d'une population en grande souffrance psychique dans les prisons devrait pourtant poser des questions sur le sens de leur enfermement. On devrait s'interroger sur la concomitance de ce phénomène avec le fait que de plus en plus de psychiatres signalent que le préfet ou la police leur envoie des personnes dont le seul symptôme réputé pathologique, c'est qu'elles ont, d'une manière ou d'une autre, enfreint la loi. Que la société envoie de plus en plus en hôpital psychiatrique des gens que ses normes placent du côté des délinquants tandis qu'elle met en prison d'autres individus qu'elle devrait classer comme malades mentaux manifeste un brouillage normatif qui mériterait d'être analysé dans une période où tant d'autres délimitations (entre sécurité intérieure et extérieure, entre guerre et maintien de l'ordre, entre victime et délinquant...) sont devenues floues.

En tout cas, dès l'annonce du projet de loi, le Syndicat des psychiatres des hôpitaux et l'Association nationale des psychiatres hospitaliers experts judiciaires rappelait dans un communiqué, que, « depuis l'Antiquité, les malades mentaux ne relèvent pas de sanction pénale », et dénonçait le caractère « inhumain » que ne manqueraient pas d'avoir de tels procès. Un

problème « mettant en jeu l'éthique, le droit et la psychopathologie » ne devait, concluaient-ils, pas être soumis « aux enjeux d'une communication politique ». En effet.

L'autre point fort, si l'on peut dire, de cette loi, c'est la détention de sûreté, qui permet de maintenir un condamné en détention, après exécution de sa peine, pour une durée d'un an, renouvelable indéfiniment, sur le seul critère de sa dangerosité. Comme dit Mireille Delmas-Marty¹⁰, « préparée depuis quelques années par une succession de lois sur la récidive, la rupture est ainsi consacrée dans la relation entre culpabilité, responsabilité et sanction, au risque d'une déshumanisation du droit pénal et, plus largement, d'une radicalisation du contrôle social ». C'est, dit cette auteure, une évolution qui affecte de nombreux pays « attachés à la démocratie ». Elle cite le cas des États-Unis mais aussi de la plupart des pays européens. « À commencer par l'Allemagne, où l'internement de sûreté, introduit par une loi de 1933, est l'une des rares institutions de la période hitlérienne qui subsiste encore. Presque tombé en désuétude, cet internement de sûreté, qui aurait inspiré le législateur français, connaît en Allemagne une véritable renaissance depuis quelques années. » Elle aurait pu mentionner aussi la Suisse.

Skander Vogt, suisse-tunisien, orphelin très tôt, avait été arrêté en novembre 1999, à l'âge de 19 ans, pour une multitude de petits délits (vols, injures, menaces, détention de stupéfiant), et condamné à 20 mois de prison. Il aurait dû sortir en juin 2001 mais, en mars 2010, il était toujours derrière les barreaux. Utilisant l'article 43 du Code pénal suisse, l'administration pénitentiaire le retenait en considérant qu'il pouvait « compromettre gravement la sécurité publique ». Catalogué comme très dangereux, Skander ne pouvait quitter sa cellule que pieds et poings liés.

Un journaliste du site Oumma.com, avec qui il était en contact, avait consacré un article « à ce garçon très attachant, passionné de rap, qui pourrissait dans des quartiers de haute sécurité des prisons suisses depuis 2001, sans jugement et sans expertise psychiatrique¹¹ ».

« Pourtant, raconte-t-il, tous les éducateurs, visiteurs de prison, tous ceux qui étaient en contact avec lui, décrivent un garçon intelligent, drôle, généreux, se préoccupant davantage du sort des autres que du sien. Il téléphonait au moins deux fois par mois au collaborateur d'Oumma.com, lui posant des questions sur sa famille, sur son travail. Lors de son enterrement, à Lausanne, l'un de ses amis a raconté la dernière conversation qu'il avait eue

avec Skander : “Je ne baisserai jamais mon froc devant eux. Je ne ramperai jamais”, lui avait dit le prisonnier. Skander Vogt refusait qu’on le bourre de médicaments et qu’on le transforme en légume. »

Pour protester contre la confiscation de son poste de radio, le 11 mars 2010, il met le feu à son matelas. Le site Bakchich.com¹² raconte : « Les 55 enregistrements téléphoniques durant la nuit du drame (...) entre la prison de la Plaine de l’Orbe, la police du canton de Vaud et les secours, que *Bakchich* a pu se procurer, attestent du profond mépris dans lequel Skander Vogt était tenu.

- « – Ça fait 50 minutes qu’il est dans la fumée. Il y a une épaisse couche.
- C’est Skander Vogt, tu connais ?
- Oui, c’est celui qui était sur le toit ?
- Oui, nom de dieu de merde.
- Il peut crever (...). »

Les gardiens réclament l’intervention du DARD, le Détachement action rapide et dissuasion. « Les forces de l’ordre leur font tout de même remarquer qu’ils ont attendu 50 minutes avant de les prévenir, et qu’il faudra encore 50 minutes au DARD, depuis Lausanne, pour rejoindre les établissements pénitenciers de la Plaine de l’Orbe. Une heure quarante, c’est beaucoup pour un homme intoxiqué au monoxyde de carbone et au cyanure d’hydrogène, dégagé par le matelas en feu. »

À 2 heures 43, le personnel des services médicaux d’urgence parvient à convaincre les gardiens d’ouvrir la porte. Skander Vogt ne respire plus, il est déjà trop tard. Suit son oraison funèbre par un gardien qui parle du décès d’« une crapule dangereuse ». Un peu plus tard, on évoque « le beau Skander des EPO, qui faisait le con sur le toit il y a deux ans », avant d’ajouter : « C’est pas une grande perte ».

Son avocat suisse raconte : « Il y a deux ans, il souffrait atrocement d’une rage de dents et l’on refusait de lui envoyer un dentiste. Skander a réussi à monter sur le toit de la prison pour protester. Pour l’administration, c’était une preuve supplémentaire de sa dangerosité. »

L’autre preuve c’était sans doute, en plus, d’« écrire des lettres de vingt pages », de ne pas vouloir être transformé en légume.

Comme il n’existe pas, à notre connaissance, de gêne suisse de la cruauté, il ne faudra sûrement pas attendre de longues années avant que, la nouvelle loi sarkozienne faisant son œuvre, et les internés sans espoir de

libération se multipliant derrière les barreaux, des gardiens déclarent devant le cadavre d'un de ces damnés séculiers : « C'est pas une grande perte ».

L'ennemi, c'est l'étranger pauvre

La loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité [loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003] augmente de 12 à 32 jours le délai de rétention des sans-papiers.

La loi relative au droit d'asile [loi n° 2003-1176 du 10 décembre 2003] dresse une liste des pays sûrs (qui permet le rejet automatique de la demande d'asile), rend le rejet possible si la PAF juge la demande d'asile manifestement infondée, place l'OFPRA et la commission de recours (aujourd'hui Cour d'appel du droit d'asile) sous l'autorité conjointe des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Créé par décret du ministère de l'Immigration en 2006, le fichier ELOI recense les données personnelles des étrangers expulsables, de leurs enfants et de ceux qui les soutiennent. Le Conseil d'État l'ayant annulé le 12 mars 2007, pour des raisons de forme, il en valide une nouvelle version le 31 décembre 2009, à deux dispositions près. Le fichier ELOI comprend toujours des données sur la « nécessité d'une surveillance particulière au regard de l'ordre public », qui témoigne d'une association parfaitement consciente entre immigration et délinquance dans l'esprit des gouvernants.

La loi relative à l'immigration et à l'intégration [Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006], réformant à nouveau le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, supprime la régularisation automatique après 10 ans de séjour, réduit les possibilités de regroupement familial (par le contrat intégration et maîtrise de la langue française), augmente le délai à 4 ans pour l'acquisition de la nationalité française par mariage et à 3 ans pour la carte de résident, officialise le concept d'immigration choisie : carte de séjour capacité et talent pour scientifiques, artistes, secteurs « marqués par des difficultés de recrutement », travailleurs saisonniers...

La loi relative à la maîtrise de l'immigration [loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007] institue des tests ADN pour les candidats au

regroupement familial à l'état civil douteux, et crée une autorisation spécifique pour les étrangers résidents de longue durée souhaitant exercer une profession commerciale. Devant l'opposition suscitée par les tests ADN, cette mesure est suspendue.

Est-il besoin de s'étendre ? On pourrait certes remplir des pages d'exemples mais cela paraît inutile, tant la chasse à l'immigré jusqu'aux portes des écoles, la rafle et le délit de faciès, sont devenus non pas un mal honteux mais l'étendard revendiqué du sarkozisme et de ses exécutants, avec, se détachant de l'immense cohorte des préfets zélés, des employés de banque délators, des fonctionnaires de préfecture remplissant leur quota, des policiers en quête de chiffre, Besson et Hortefeux, deux figures de notre époque luttant pour rester dans nos mémoires avec le titre de plus grand chasseur d'étranger pauvre.

Ici, comme en d'autres domaines, le gouvernement français ne fait qu'hystériser une tendance générale existant depuis le 11 septembre 2001 au niveau international. Après cette date, l'Italie simplifie les mesures d'expulsion, tandis que l'Allemagne, dans le cadre des lois antiterroristes, intègre de nouvelles possibilités d'expulser. Mireille Delmas-Marty relève que « l'évolution n'est pas limitée aux politiques nationales des États. La Commission européenne elle-même (...) durcit sa position sur le droit d'asile, admettant qu'un demandeur d'asile puisse être débouté en cas de participation aux activités d'organisations définies comme "terroristes". Comme elle ne pouvait quand même pas remettre en cause le dispositif de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant l'expulsion du demandeur d'asile vers un pays où il est menacé de torture, on en arrive à une situation inextricable de l'étranger à la fois irrégulier et inexpulsable. »

Le projet de la Commission autorise une rétention qui devrait être « aussi brève que possible ». « Brièveté toute relative », observe Delmas-Marty, « quand on découvre que la période initiale d'un maximum de six mois peut être portée jusqu'à dix-huit mois dans la version votée en première lecture par le parlement européen ».

À l'heure où je mets la dernière main à ce livre, l'Assemblée nationale doit discuter d'un projet de loi « Immigration, Intégration et Identité nationale », cinquième texte en sept ans sur ces sujets. Ses dispositions, une

fois de plus, visent les étrangers pauvres : neutralisation du juge des libertés et de la détention qui ne peut intervenir qu'au bout de cinq jours dans une procédure d'expulsion (alors que l'expulsion elle-même peut avoir lieu sur-le-champ), interdiction aux Européens de passage de « devenir une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale », qui vise clairement les Roms, restriction des autorisations de séjour pour les malades ne pouvant être soignés dans leur pays, bannissement (interdiction automatique de retour pour tout immigré irrégulier), restriction au droit d'asile (possibilité de créer des « zones d'attente » temporaires en tout point du territoire), etc. Comme disent les organisations associatives, politiques et syndicales de l'UCIJ (Unité-s contre l'immigration jetable) : « Quelle que soit sa nationalité, l'ennemi visé par l'ensemble du projet de loi est au fond le pauvre. Dans un monde où les pauvres sont majoritaires, est-il réaliste de n'ouvrir les frontières qu'aux nantis ou à ceux qui nous seraient économiquement rentables (immigration choisie) et de les fermer à ceux qui ont besoin de nous ? Cette discrimination introduite dans la limitation de la liberté de circulation pour certains Européens en fonction de leurs revenus matériels réels ou supposés ne correspond-elle pas à une conception censitaire de l'Europe ? »

L'ennemi, c'est le Rom, le « Français depuis moins de dix ans », le terroriste, l'internaute, le pédophile...

La séquence est trop récente pour qu'on s'y attarde mais les gesticulations estivales en 2010 de Nicolas Sarkozy, aux finalités ouvertement électorales, ont sans doute atteint un point de non-retour, pas seulement parce que, en s'en prenant à une minorité ethnique, il s'est attiré les critiques méritées de l'ONU, des instances européennes et même d'une presse internationale conservatrice décidée enfin à le voir tel qu'il est : « Un aventurier vaniteux possédé par la soif de pouvoir » (*Die Welt*) et « Un opportuniste sans scrupule » (*The Economist*). Mais aussi parce que l'exercice d'agitation permanente a fini par le décrédibiliser aux yeux de trop de monde en France même.

La fabrication et l'interprétation des sondages étant une pseudo-science aussi vaine que la prévision économique, on ne cherchera pas à démêler entre les résultats contradictoires, publiés en accompagnement du show anti-Rom estival, pour peser le pourcentage d'opinions défavorables que le président a pu susciter ailleurs que chez l'électorat du Front national. Il vaudrait la peine en revanche de prendre la mesure du poids d'humiliations et de souffrances supplémentaires qu'il a infligées à quelques milliers d'humains en grande pauvreté.

Mais il est un autre effet de cette campagne de com'. Peu après celle-ci, un scepticisme inhabituel a accueilli, sur la toile et dans la presse, la dernière opération d'alerte au terrorisme lancée par Brice Hortefeux et les différents responsables policiers proches du président. Les quolibets quasi unanimes qui ont salué l'évacuation de la tour Eiffel et les mises en garde sur l'arrivée en France d'une femme-kamikaze manifestent quelque chose de bien pire qu'un rejet : un déficit d'attention. Il ne s'agit plus de savoir ce qu'il y aurait de vrai ou pas dans les propos des maîtres de la palette Vigipirate, si le rouge foncé était ou non justifié. En fait, derrière chaque nouvelle annonce, le soupçon de manœuvre étant désormais trop lourd, *on n'a même plus envie d'écouter*. Le pire eût été que, pour une fois, les porte-voix policiers de Sarkozy eussent été parfaitement sincères.

D'autant qu'un fait pouvait effectivement susciter des inquiétudes : l'intervention de Xavier Raufer, omniprésent expert que nous retrouverons plus loin. Sur Lepost.fr¹³, il déclarait à propos de cette alerte : « Si l'Algérie a prévenu la France, c'est que c'est du sérieux. » Il y avait effectivement de quoi s'inquiéter, mais pas dans le sens où l'entendait l'expert. Notons au passage que Raufer, inlassablement consulté par les journalistes, est le théoricien préféré d'autres experts qui n'ont pas manifesté une expertise parfaite puisque c'était ceux d'Epee¹⁴, la société de sécurité qui « sécurisait » les installations au Niger où les employés d'Areva ont été enlevés par, paraît-il, Al-Qaïda au Maghreb islamique. On pourrait laisser ces compétents se légitimer entre eux au bénéfice des journalistes, si l'information reprise par Raufer n'avait eu, elle, d'étranges résonances. Savoir en effet que l'« Algérie » aurait prévenu la France, signifierait l'intervention en l'affaire des « services algériens », soit ce DRS, spécialiste des coups tordus et qui s'est illustré comme raconté plus haut, dans la dernière campagne d'attentats sur le territoire français.

En septembre 2010, je commentais l'intervention de l'expert sur le site ami Article 11 en rappelant le pedigree du DRS avant de conclure : « Si jamais des bombes devaient exploser dans le métro, les citoyens français auraient tout intérêt à se poser la question : “Sommes-nous prêts à mourir pour qu'Areva puisse continuer à exploiter des mines d'uranium au Niger et la question du pourcentage à rétrocéder éventuellement aux généraux kleptocrates algériens mérite-t-elle vraiment que nous risquions notre peau ?” »

Au moment où j'achevais ce livre, le 14 septembre 2010, l'Assemblée nationale votait le projet de loi dit Loppsi 2, dix-septième loi sécuritaire depuis 2002, qui était à nouveau une sorte de résumé des obsessions sarkoziennes : recours accru à la vidéosurveillance, rebaptisée vidéoprotection (multiplication par trois du nombre de caméras), et son extension sur la voie publique à des personnes morales de droit privé, le préfet pouvant se substituer aux communes pour faire installer des caméras ; durcissement des peines pour les auteurs d'agressions ou de cambriolages à l'encontre de personnes âgées ; instauration d'un couvre-feu pour les mineurs de moins de treize ans non accompagnés entre 23 heures et 6 heures (mesure qui avait déjà été prise au niveau municipal depuis plusieurs années) ; possibilité d'accorder la qualité d'agent de police judiciaire aux directeurs de la police municipale de certaines villes ; lutte contre la cybercriminalité. Plus la mesure-phare annoncée par le président durant l'été : la déchéance de nationalité pour les meurtriers de policiers, français depuis moins de dix ans. Mesure symbole, à la constitutionnalité plus que douteuse, qui ne pourra s'appliquer qu'à quelques rares cas, mais qui a pour principal effet d'associer une fois de plus le délinquant et l'étranger.

L'ennemi, c'est tout le monde

Mars 2008 : création du fichier Cristina, classé « secret-défense », qui pourrait garder trace des données provenant des écoutes (téléphoniques et internet) de ceux que les autorités surveillent. L'ancêtre de Cristina, le fichier de la DST, ainsi que d'autres fichiers, « ne sont pas soumis aux pouvoirs de

contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ». Sa création ne devrait même pas être annoncée au *Journal Officiel*.

Le 27 juin 2008, un décret prévoit la création du fichier EDVIGE recensant de manière systématique et généralisée toute personne « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». En outre, ce fichage vise à permettre la collecte de renseignements identitaires sur les « suspects » (personnes mais également groupes) considérés, par la police, comme susceptibles, à l'avenir et de manière totalement hypothétique, de porter atteinte à « l'ordre public ».

Ce fichier comprenait les informations suivantes : informations ayant trait à l'état civil et à la profession ; adresses physiques, numéros de téléphone et adresses électroniques ; signes physiques particuliers et objectifs, photographies et comportement ; titres d'identité ; immatriculation des véhicules ; informations fiscales et patrimoniales ; déplacements et antécédents judiciaires ; motif de l'enregistrement des données ; données relatives à l'environnement de la personne, notamment à celles entretenant ou ayant entretenu des relations directes et non fortuites avec elle. Les mineurs ne sont pas épargnés puisque leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans, sur la seule base de leur dangerosité présumée, même en l'absence d'infraction commise. En outre, le traitement peut enregistrer des données à caractère personnel faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.

Le 20 novembre 2008, le décret instituant le fichier EDVIGE a été retiré. Un nouveau décret est en préparation, qui supprime quelques points très controversés du projet initial. Soumis à la CNIL pour avis le 19 septembre 2008, ce nouveau fichier a été baptisé EDVIRSP (abréviation de « Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique »). Le fichage des mineurs serait maintenu, avec droit à l'oubli après dix-huit ans, on pourrait continuer à ficher les origines sociales et ethniques et l'on ne ficherait plus les personnes « susceptibles de troubler l'ordre public » mais celles pouvant « porter atteinte à la sécurité intérieure ». La différence entre les deux définitions sera évidemment laissée à l'appréciation des ficheurs.

Pour l'heure, il est vrai que la boulimie d'informations à caractère personnel a été apparemment bridée, mais le fait qu'elle se soit ainsi exprimée signifie à la fois qu'elle reviendra officiellement à la charge, avec la prochaine offensive sécuritaire, et que, selon toute vraisemblance, officieusement, dans des limbes non encore légalisées, cette boulimie doit continuer de se satisfaire. Dans une interview à *AISG-Info*, bulletin de l'Agence d'information spécialisée sécurité globale, publiée le 26 mai 2010, Pierre Piazza, maître de conférences en science politique à l'université de Cergy-Pontoise et auteur notamment d'une *Histoire de la carte nationale d'identité*, affirme qu'un des principaux problèmes posés par les fichiers de données personnelles « est celui du détournement de la finalité qui leur a été initialement assignée. Ainsi, le STIC (Système de traitement des infractions constatées) a été officiellement présenté comme un instrument de lutte contre la récidive légale, mais il est rapidement devenu un instrument mobilisé à des fins d'enquêtes de moralité. Aujourd'hui, n'importe qui peut être aisément mis en cause par les services de police et y être fiché. Les données s'amoncellent et n'aident pas forcément les policiers qui ne peuvent pas toujours savoir si les informations contenues dans ce fichier sont exactes, comme l'ont par exemple significativement montré les contrôles de ce fichier récemment effectués par la CNIL. »

Le 20 janvier 2009, à la suite d'un contrôle effectué sur le fonctionnement du STIC, la CNIL publiait sur son site une série d'observations et de recommandations. En préambule, la Commission rappelait que le STIC devait initialement servir aux enquêtes policières. Mais, rappelait-elle, « désormais, il possède une deuxième fonction : il est un instrument d'enquête administrative. Depuis la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, confortée et pérennisée par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure, il peut être consulté à l'occasion du recrutement, de l'agrément ou de l'habilitation des personnels de professions très diverses : personnels de surveillance et de gardiennage, personnes souhaitant travailler dans les zones aéroportuaires, agents de police municipale, gardes champêtres, préfets, ambassadeurs, directeurs et chefs de cabinet des préfets, magistrats, etc. Au total, la consultation du STIC à des fins d'enquête administrative est susceptible de concerner aujourd'hui plus d'un million d'emplois. »

Voici les constatations effectuées par la CNIL : 1) Il existe des erreurs

de saisie du motif pour lequel une personne figure dans le STIC (victime/mise en cause) ; or, si vous devez avoir affaire à la police, il est tout de même préférable, si vous avez été victime d'un délit, qu'elle ne vous en croie pas l'auteur ! 2) Au niveau local, il existe des pratiques d'enregistrement très hétérogènes notamment pour les moins de 10 ans et les plus de 85 ans. Des situations identiques vont donner lieu à des traitements différents (radiation ou maintien). 3) Aucune purge n'est opérée dans les bases locales alors même que, selon l'arrêté du 10 janvier 1985, les informations ne peuvent être conservées dans ces bases au-delà de 400 jours. Dans les faits, elles y restent de manière illimitée. 4) L'accès qui devrait être réservé seulement à certaines catégories de fonctionnaire est, dans le fonctionnement quotidien, très facilité pour tous (mots de passe inscrits sur un post-it), d'autant qu'aucun système d'alerte ne permet de détecter des utilisations anormales de cet énorme fichier auquel 100 000 fonctionnaires peuvent accéder et qui donne lieu à 20 millions de consultations par an. 5) « Le non-respect des profils d'accès au STIC conduit ainsi à donner accès de façon induite à certaines informations, dont les conséquences peuvent s'avérer très préjudiciables pour les personnes concernées, en particulier quand le résultat de la consultation du STIC conditionne l'accès à un emploi. » Et enfin, « la CNIL constate une absence quasi systématique de transmission par les parquets des suites judiciaires nécessaires à la mise à jour du STIC (classements sans suite, acquittements, décisions de non-lieu, requalifications pénales). Or, les conséquences peuvent être très lourdes pour les personnes concernées par une enquête administrative : perte d'un emploi, refus d'embauche, impossibilité de passer un concours administratif, etc. (...) Dans certains cas, des demandes d'effacement sont formulées mais elles ne sont pas prises en compte par le ministère de l'Intérieur. »

Dans l'interview citée, Pierre Piazza parlait aussi d'un autre fichier : « De même, une finalité précise avait été conférée au FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) en 1998 : la lutte contre les auteurs d'infractions sexuelles. Or, actuellement, ce sont pratiquement toutes les infractions qui peuvent donner lieu à un génotypage. (...) Avec les fichiers biométriques se pose tout particulièrement l'enjeu du basculement progressif d'une logique policière d'identification vers une logique de traçabilité des personnes dans l'espace et le temps. (...) La CNIL fait souvent un travail utile avec les moyens dont elle dispose. Toutefois, en matière de

fichiers de sécurité, ses recommandations ne sont pas toujours prises en compte par le ministère de l'Intérieur. Elle n'a en la matière aucun pouvoir de contrainte et de sanction. De plus, son action s'inscrit dans un cadre législatif national qui apparaît aujourd'hui faiblement pertinent pour faire face aux phénomènes d'internationalisation des échanges de données personnelles. »

Piazza signale aussi « la constitution de fichiers biométriques de plus en plus importants à l'échelon européen, tels VIS (Visa Information System), Eurodac ou SIS II (Système d'information Schengen II), que l'on vise à rendre "interopérables" ainsi que « le problème du détournement de finalité de certains de ces fichiers. (...) D'instrument de lutte contre la "délinquance transfrontalière", le SIS II, qui contiendra des données biométriques et pourra être consulté notamment par Europol et Eurojust, risque de devenir un véritable instrument policier de surveillance applicable dans des domaines bien plus larges : immigration, mais aussi criminalité organisée et terrorisme. »

Selon Jean-Pierre Garnier, sociologue, on dénombrait 58 fichiers de police au milieu de l'année 2009, « soit une augmentation de 70 % en trois ans, dont le quart n'a aucune existence légale : la loi informatique et libertés a, en effet, été modifiée pour leur donner le "droit" d'être "hors la loi" jusqu'en 2010 ! Or, la moitié des Français y sont fichés, et, rien que sur ces trois dernières années, plus d'un million y sont toujours considérés comme "suspects" alors même qu'ils ont été blanchis par la justice¹⁵. »

Cette généralisation des fichiers et des banques de données personnelles est un mouvement mondial. Mireille Delmas-Marty cite l'exemple des États-Unis, où le *Patriot Act* permet au FBI « d'obliger les banques, les fournisseurs d'accès internet, les entreprises de téléphone, de crédit mais aussi les bibliothèques, à livrer, sur demande, les données personnelles de leurs clients¹⁶ ».

Mireille Delmas-Marty cite aussi le cas de l'Allemagne, où la création d'un fichier antiterroriste commun en 2006 vient brouiller la séparation entre la police et les services de renseignement. « Le souvenir de la fusion, à l'époque hitlérienne, entre la Gestapo et l'Office central de sécurité, donnait pourtant à cette séparation une signification si importante qu'elle fut inscrite dans la Constitution. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les fichiers communs, elle n'en a pas moins en pratique disparu. Or les informations qui

sont désormais échangées d'un service à l'autre vont bien au-delà des personnes soupçonnées de terrorisme. »

« L'Allemagne, poursuit-elle, est en outre un puissant moteur, à travers la coopération policière, de la généralisation des fichiers et des bases de données au sein de l'Union européenne. » Après avoir signalé les fichiers cités plus haut par Piazza, Delmas-Marty ajoute : « En somme, la généralisation des fichiers et bases de données, y compris ceux qui relevaient auparavant du seul contre-espionnage, illustre une fois de plus ce double jeu, illusion/confusion, auquel conduit l'obsession sécuritaire. Illusion s'il est vrai, comme le montre une étude diffusée en 2008 par le National Research Council américain, que l'identification automatisée de terroristes par extraction de données n'est pas un objectif réalisable, vu la marge considérable d'erreurs démontrées dans le rapport, en négatif (échec de l'identification) et, pire encore, en positif (la désignation d'innocents comme suspects). »

Selon Delmas-Marty, aux niveaux national et transnational, « la nouveauté est maintenant l'exploration des “entrepôts de données”, construits en interconnectant les bases de données publiques et privées. Échappant à l'organisation hiérarchique des institutions publiques, la structure de ces réseaux de renseignement et de sécurité, souvent informels et opaques, n'exclut pas totalement les contrôles, mais les rend extrêmement difficiles. »

L'Italie a connu un autre exemple de mélange public-privé, mais d'une manière qu'on est bien obligé de qualifier « à l'italienne », puisque ce n'est pas un stéréotype de dire que ce pays s'est toujours illustré par le rapport plutôt souple qu'entretient une partie importante de sa population avec la loi de l'État. Le scandale dit « Telecom-Sismi » a révélé la pratique d'écoutes illégales et la constitution subséquente de dossiers en toute illégalité, sous la direction du patron d'une entreprise d'investigations privée, avec l'aide du numéro 2 du SISMI, le service de renseignement militaire, du chef de la sécurité de Telecom-Italie et d'un groupe de hackers, le Tiger Team. Des employés des télécoms, des carabinieri et des membres de la Garde des finances (service mêlant les attributions des douanes et celles d'une brigade financière), de tous grades, apportaient des informations à ce réseau moyennant finances. Les dossiers constitués sur des personnalités politiques, du spectacle, des journalistes, des joueurs de foot, des entreprises, etc., faisaient l'objet d'un commerce portant sur des millions d'euros. L'affaire a

été prise en main par les magistrats et, bien qu'elle ait pour l'heure disparu des écrans, elle devrait durer encore un certain temps, la justice italienne étant un animal à digestion très lente. En attendant, des fichiers constitués illégalement, par des personnes privées utilisant les moyens du public, continuent *a priori* d'exister, consultables hors de tout contrôle.

À force d'accumuler les ennemis potentiels, la logique sécuritaire ne peut qu'aboutir à cette conclusion évidente : le danger est partout, c'est-à-dire dans toute la population. Donc, plus on accumulera d'informations sur le plus de monde possible, plus on aura de chances de protéger la « sécurité intérieure ». On aurait tort de ne voir là que l'expression d'une frénésie qui, en France, pourrait disparaître avec un gouvernement de frénétiques aujourd'hui passablement discrédité, et en Italie avec Berlusconi. Outre que l'opinion majoritaire des électeurs-télespectateurs est matière volatile, on peut parier que nul bulletin de vote ne nous débarrassera jamais de la croissance exponentielle des fichiers. Car ne sommes-nous pas déjà présents dans un nombre indéterminé de banques de données, bancaires, sanitaires, fiscales, mercantiles... ? Et, en dépit de la bonne volonté des chercheurs comme Piazza ou Delmas-Marty, qui veulent contrôler les contrôleurs, les informations mêmes que ces auteurs fournissent ne montrent-elles pas que le propre des fichiers est de tendre irrésistiblement à l'interconnexion ?

Devant une commission de l'Assemblée nationale, le président de la CNIL avouait, selon *Politis*¹⁷, une quadruple impuissance : impuissance à faire appliquer le droit aux entreprises dévoreuses de données « comme les prestataires de service géolocalisés, les hotlines et les grands acteurs d'internet (Google et consorts). Parce que ces multinationales ignorent les frontières, délocalisent nombre de données vers des pays qui les protègent moins ou ne les protègent pas du tout. (...) Impuissance à endiguer les transferts anarchiques de données françaises et européennes (données passagers, policières, bancaires, etc.) vers des États-Unis qui se sont engagés à respecter les maigres garde-fous imposés par Bruxelles (...) mais ne les respectent pas. Impuissance à résister au forcing des instances commerciales américaines qui besognent dur depuis deux ans pour imposer à l'Europe des normes abaissant le niveau de protection de la vie privée. Les contradicteurs se voient opposer l'argument imparable de l'entrave au commerce. (...) Impuissance enfin à endiguer le “déferlement des technologies” intrusives, comme la biométrie, la géolocalisation, la vidéosurveillance et les

nanotechnologies... » Le groupe 29, qui rassemble les instances de protection européennes assimilables à la CNIL, est plongé dans la même impuissance.

Le groupe Pièces et Main-d'œuvre, qui analyse en profondeur le totalitarisme technologique, écrit : « Qu'est-ce que ces RFID – *Radio Frequency Identification* en anglais ? (...) La chose ressemble à une mini-étiquette (...) et se compose d'une puce et d'une antenne. Chaque étiquette est unique, donc distingue l'objet ou la personne qui la porte parmi tous les autres, et est lisible à distance, à travers l'épaisseur de la peau, d'un emballage, d'une écorce, d'une couche de neige épaisse, etc.

« Ça vous rappelle quelque chose ? Oui, Navigo, votre passe de métro parisien (...). Ou le passe sans contact des autoroutes qui débite votre compte. (...) Trop pratique. À condition d'admettre que chacun de vos déplacements soit enregistré – date, heure, trajet, temps de parcours, etc. »

Les auteurs énumèrent les usages innombrables des RFID : « remplacement des codes-barres dans les magasins ; suivi des bagages dans les aéroports, identification et suivi des véhicules avec envoi automatique de PV en cas d'infraction (...) ; suivi des employés dans leurs déplacements grâce au "géo-management" par RFID ; passeports, visas et cartes d'identité électroniques ; colliers RFID pour les passagers des aéroports, suivis au mètre près ; traçabilité alimentaire ; puçage des animaux. Et des humains – on y vient. »

« Le développement des usages mobiles de l'internet et des puces à radiofréquence devrait bientôt permettre la création d'un internet des objets dont les services accompagneront les utilisateurs dans chacune de leurs activités », se réjouissait Éric Besson, un secrétaire d'État qui s'y connaît en mobilité, à l'occasion de la première conférence européenne sur l'internet du futur, en octobre 2008. « Avec l'internet des objets, les choses pourront communiquer entre elles, éliminant enfin l'intervention humaine : frigo qui commande des yaourts, machine à laver qui choisit le programme selon les vêtements, etc. On appelle ça les communications Machine to Machine. (...) Bientôt, nos objets familiers chuchoteront dans notre dos. Que raconteront-ils à ceux qui récolteront leurs confidences ? Toute notre vie¹⁸. »

Qui récoltera leurs confidences ? Peu importe, objecterez-vous, « du moment que je n'ai rien à me reprocher ». Mais qui décidera que vous n'avez « rien à vous reprocher » ? Il est à craindre qu'à l'avenir, avec la multiplication des *little brothers* ayant accès aux fichiers, il soit de plus en

plus difficile de le savoir. De savoir à qui vous devrez telle interdiction professionnelle, tel refus de crédit, ou d'entrée dans un bâtiment, ou de prendre un moyen de transport, telle étiquette de « délinquant sexuel » qui vous pourrira la vie dans votre quartier ou dans n'importe quel autre où vous pourriez déménager, comme il arrive par exemple aux États-Unis à des personnes fichées par erreur ou pour un péché d'enfance¹⁹.

Telle est la logique folle qui s'est emparée de notre monde, à la fois biopolitique consciente du personnel de l'empire et partie intégrante de sa civilisation mercantile : il faudra bien en arriver à *ficher tout le monde tout le temps*.

En France comme ailleurs, la chasse à l'étranger pauvre, au jeune des cités et au jeune tout court, à l'internaute et au teuffeur, au fou et au Rom, au musulman et au gauchiste, aura servi d'accélérateur pour la constitution d'une forme de vie où chacun à son tour pourrait subir ou effectuer une opération de marketing ou de mise aux normes des comportements, une intrusion policière dans un logement ou mercantile dans un ordinateur, où chacun, gibier ou chasseur, serait l'ennemi de tous.

Mais pour qu'une telle forme de vie s'épanouisse, il faut aussi que, parfois, soit fabriquée pour le profit de tous la figure d'un ennemi public. Les deux chapitres suivants proposent donc chacun une étude de cas de ce genre de fabrication.

1. Source : www.bakchich.info/Tous-fiches-meme-les-potes-de,05304.html
2. Source : <http://www.renseignementsgeneraux.net/stic.php>
3. Chiffrage du *Canard enchaîné*, 8 septembre 2010, p. 5.
4. « Un clivage ? Pas du tout : l'UMP s'écharpe sur la sécurité », par Zineb Dryef, Rue89, 24 octobre 2010.
5. Laurent Bonelli, « Les caractéristiques de l'antiterrorisme à la française », *op. cit.*
6. Pour reprendre les termes utilisés par Alain Badiou pour désigner les transfuges du socialisme vers le sarkozisme – et non pas, comme l'ont raconté des chroniqueurs pressés de le traiter d'antisémite, l'ensemble des électeurs de Sarkozy.
7. La plupart des informations et une bonne partie du texte (sous licence créative common) de ce passage proviennent de l'excellent site Quadrature du net <http://www.laquadrature.net/fr>
8. Auteurs Sylvain Dejean, Thierry Pénard et Raphaël Suire. M@rsouin, CREM et Université de Rennes 1, disponible sur <http://www.lesechos.fr/medias/2010/0309/300415066.pdf>.
9. Artémis, blogueur judiciaire, propos rapporté par l'express.fr le 7 septembre 2010.
10. *Libertés et sûreté dans un monde dangereux*, *op. cit.*
11. « Quand une prison suisse laisse mourir un détenu », par Ian Hamel, Oumma.com, mardi 30 mars 2010.
12. Bakchich.com, *Mort d'un prisonnier maudit*, lundi 26 avril 2010, par Amédée Sonpipet.
13. http://www.lepost.fr/article/2010/09/21/2229845_menace-terroriste-sur-la-france-si-l-algerie-a-prevenu-la-france-c-est-que-c-est-serieux.html#xtor=EPR-275-%5BNL_732%5D-20100922-%5Bpolitique%5D
14. Dans *Xénophon, les cahiers d'Epee*, n° 16, mars 2010, Raufer est ainsi qualifié : « Précurseur, chercheur et pédagogue original et clairvoyant, qui toujours précède et ouvre des perspectives, définitivement étranger à

toute “pensée unique” et parfaitement indifférent au soi-disant “politiquement correct”. »

15. *Cahiers du Centre Pierre Naville*, Université d'Évry, n° 1, 2010, « Rationaliser le contrôle social : entre technologisation et responsabilisation ».
16. *Op. cit.*
17. Christine Tréguier, *Politis*, 30 septembre 2010, p. 31, « La CNIL a un coup de mou ».
18. *RFID : la police totale, Puces intelligentes et mouchardage électronique*, éd. L'Échappée, 2008.
19. « Fichée à vie à cause d'une fellation librement consentie ». Aux États-Unis, les fichiers de délinquants sexuels sont publics, et accessibles sur l'internet. *The Economist*, qui prend partie contre les dérives que cela entraîne, y revient en détail au travers de l'histoire édifiante d'une jeune Américaine de 29 ans, fichée depuis 13 ans pour corruption de mineur : à 17 ans, elle avait été surprise en train de faire une fellation à un camarade de classe de 15 ans. Bugbrother, 11 août 2009, <http://bugbrother.blog.lemonde.fr/>

Fabrication d'un ennemi public (1) Chroniques tarnacoises (novembre 2008-mai 2009)

Résumé des chapitres précédents

En octobre et novembre 2008, le placement volontaire de fers à béton sur des caténaires SNCF a entraîné des perturbations du trafic ferroviaire. Le 11 novembre 2008, dix personnes présentées comme membres de la « mouvance anarcho-autonome » sont arrêtées. Après 96 heures de garde à vue sous la législation antiterroriste, neuf d'entre elles sont mises en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Julien Coupat, présenté comme le « chef », doit répondre de la « direction d'une structure à vocation terroriste », punie de vingt ans de prison. Le procureur de Paris, Jean-Claude Marin, confondant comiquement la signature plaisante de textes théoriques (« Comité invisible ») en possession des mis en examen avec le nom d'une structure léniniste à mille lieues de la culture qui s'y affirmait, parle du « noyau dur d'une *cellule invisible* (!) qui avait pour objet la lutte armée ». Le livre *L'insurrection qui vient*, publié aux éditions

La Fabrique et attribué à Julien Coupat, est retenu contre les suspects comme un manifeste annonçant ce recours à la violence.

On sait qu'en quelques mois l'affaire va se dégonfler : aucun mis en examen n'a reconnu les faits dont le groupe est accusé, aucune pièce à conviction sérieuse n'a été découverte, le témoin sous X évoqué au départ apparaît bientôt comme un mythomane, et la pièce centrale de l'accusation, celle de la filature de Julien Coupat, s'avère d'une incohérence totale. Mais, sur le moment, l'opération mêlant policiers cagoulés, véhicules blindés et journalistes *embedded*, ne rencontre aucun scepticisme particulier de la part des médias dominants. Si les organes, les individus et les groupes radicaux ont vu immédiatement la manœuvre et l'ont fait savoir, je m'honore d'avoir été un des premiers, sinon le premier, à avoir publié dans un média non militant un texte qui dénonçait la version policière et judiciaire de l'affaire dite de Tarnac. On peut le lire à la suite, ainsi que, par ordre chronologique, divers articles parus sur différents supports, qui donnent une chronique d'une affaire à bien des égards exemplaire.

Brèves réflexions sur la fabrication d'un épouvantail médiatique (Rue89, 17 novembre 2008)

En l'état actuel des informations disponibles, toute personne dotée d'un minimum d'esprit critique a la possibilité de faire quelques observations minimales à propos des interpellations à Tarnac et autres lieux. Ces observations sont simples, vite dites. Mais elles sont accablantes pour le tohu-bohu médiatique orchestré par la ministre de la police et pour ceux qui s'y sont joints.

Première observation : à l'heure actuelle, le dossier de l'accusation contre les personnes interpellées ne tient pas debout. Pas l'ombre d'un aveu ou d'une preuve matérielle. Juste des rapports de police sur des comportements jugés suspects. Qu'un représentant du parquet présente comme une organisation « terroriste » le « Comité invisible », pseudonyme de l'auteur collectif (ou pas) d'un livre publié depuis un an et demi chez un excellent éditeur parisien, donne la mesure du sérieux des accusations. On a

comme l'impression de revoir, sur le mode de la farce, les constructions abracadabrantes des juges italiens des années 1970 contre l'extrême gauche enfermée tout entière dans l'épouvantail terroriste. Et ce n'est pas le surgissement (non confirmé à cette heure) d'un « témoin sous X » qui va nous rassurer : l'usage des repentis racontant ce qu'on voulait qu'ils racontent a déshonoré pour toujours une certaine « justice » transalpine. Sera-ce le dernier moyen tenté par la police et la justice hexagonales pour échapper au ridicule d'une affaire qui pourrait se dégonfler bien vite ?

Deuxième observation : Assimiler à du terrorisme des actes de sabotage, pensés pour éviter tout dégât humain, est une bouffonnerie. Rappelons au passage que le sabotage a, depuis Émile Pouget, une longue tradition dans le mouvement ouvrier. Et quand, naguère, des ouvriers menaçaient de répandre des produits toxiques dans un canal pour protester contre la fermeture de leur usine, on leur répondait en tendant des micros compassionnels, pas en leur envoyant des superflucs cagoulés. Pour ne pas parler des nervis d'un syndicat agricole saccageant le bureau d'une ministre ou des viticulteurs détruisant la cargaison d'un pinardier. Personne à ce propos n'a parlé de terrorisme.

Troisième observation : la fabrication de la « mouvance anarcho-autonome » par la ministre de la police et les médias qui ont relayé sa parole sans aucun recul critique n'a été possible que grâce à l'extrême ignorance journalistique sur tout ce qui touche à la critique radicale du capitalisme. Personne n'est obligé de connaître l'histoire de l'anarchie ni celle de l'autonomie ouvrière. On fera cependant observer que, pour des gens dont le travail est de parler des phénomènes de société, un effort de documentation ne serait pas de trop : si ces courants n'occupent pas le devant de la scène médiatique, ils furent comme des poissons dans l'eau dans quelques-uns des grands événements du siècle, de Mai 68 à l'automne chaud italien. Événements qui ont profondément marqué la fin du siècle dernier et, sait-on jamais en ces temps de crise, pourraient bien connaître une nouvelle jeunesse, une nouvelle figure dans les années à venir. *L'insurrection qui vient* (dont le ou les auteurs, jusqu'à preuve du contraire, restent inconnus) est une œuvre complexe, profonde, éminemment discutable et critiquable mais certainement pas réductible, en en sortant deux phrases, à une espèce de pièce à conviction dans un dossier de police.

L'exemple de la résistance au battage médiatique est venu, comme toujours, d'« en bas », du terrain de la vie réelle, des gens de Tarnac qui ont

constitué un comité de défense. Il serait bon que ceux qui se chargent de nous informer aillent y faire un tour et répercutent aussi les voix dissidentes.

Nous avons besoin de l'esprit de Tarnac (*Siné-Hebdo*, 3 décembre 2008)

Sera-ce une circonstance aggravante ? Accusés, sans preuves ni aveux, de sabotage sur les lignes TGV, Julien Coupat et ses amis n'ont pas choisi d'habiter n'importe où. En effet, Tarnac, le village où ils faisaient pousser des carottes et tenaient une épicerie, se trouve à quelques kilomètres de Gentioux, où se dresse l'un des rares monuments aux morts de la guerre de 1914 explicitement pacifiste. À côté d'une colonne où une plaque proclame : « Maudite soit la guerre », la statue d'un petit paysan en sabot et paletot lève le poing. Chaque année, une manifestation pacifiste rassemble là plusieurs centaines de personnes. Tarnac est aussi sur les pentes du plateau des Millevaches, où Georges Guingouin a créé l'un des tout premiers et plus importants maquis communistes, alors même que son parti en était encore au pacte germano-soviétique. Tarnac est encore à deux pas de La Villedieu, où, pendant la guerre d'Algérie, la population, rameutée par son maire, a bloqué un convoi de rappelés. Signalons pour finir que dans le cimetière de Tarnac il n'y a pas beaucoup de croix...

Ainsi donc, voici une terre où l'on a su résister au bourrage de crâne patriotard, au bourrage de crâne pétainiste et stalinien, au bourrage de crâne colonialiste... Il n'est donc pas étonnant qu'on y résiste mieux qu'ailleurs au bourrage de crâne antiterroriste : quelques jours à peine après les arrestations, se manifestait un comité de défense local des emprisonnés du 11 novembre qui rassemblait une bonne part de la population. La fabrication de l'épouvantail de « l'ultra-gauche anarcho-autonome » par la ministre de la police s'appuyait pourtant sur un formidable battage médiatique. On a même vu une radio du service public, emportée par son élan, se livrer à une falsification pure et simple de l'interview d'un présumé « anarcho-autonome », en lui faisant dire, avec une opportune coupure, qu'il était favorable à la lutte armée, alors qu'il avait dit exactement le contraire (voir la

manipulation démontée sur <http://www.acrimed.org/article3012.html>). Pourtant, contre ce battage, la résistance s'est vite manifestée : de Rouen à Toulouse, de Bruxelles à Lyon, de Périgueux à Lausanne, des comités de défense n'ont cessé de surgir et de se manifester. À Rennes, une affiche appelait à une manif pour le samedi 29 novembre.

Des textes sont parus : celui de Giorgio Agamben dans *Libération*, mais aussi en des lieux nettement plus inattendus comme le site *Causeur* (les articles de Jérôme Leroy et de Bruno Maillé), l'opération d'intoxication entre polices a été analysée sur *Bakchich*, des pétitions ont été lancées (notamment celle du comité de défense¹, et celle d'Éric Hazan). Pour qui a un peu l'habitude² de voir fleurir les opérations « antiterroristes », et les manipulations d'opinion qui les accompagnent depuis la fameuse stratégie de la tension dans l'Italie des années 1970, ce fut une heureuse surprise de voir à quelle vitesse étonnante s'est manifesté ce qu'on pourrait appeler « l'esprit de Tarnac ». C'est que, au-delà du ridicule d'une accusation qui transformait la signature collective d'un livre (« Comité invisible ») en association de malfaiteurs, et qui voyait du terrorisme dans ce qui était au plus des « actes de vandalisme » (comme disent eux-mêmes les gendarmes corréziens, voir *Le Journal du Dimanche* du 23 novembre 2008), chacun a compris « qu'il s'agit visiblement pour l'appareil d'État de tenter de criminaliser et d'effrayer toutes personnes ou mouvements exprimant son désaccord avec l'ordre du monde hors des sentiers autorisés (élections, partis politiques, syndicalisme d'accompagnement, démarches participatives³...) »

Si on avait besoin d'une démonstration supplémentaire de la justesse de cette analyse, c'est de Belgique qu'elle vient d'arriver. Après que des policiers ont fouillé une voiture signalée par un fichier, et après qu'ils y ont trouvé des tracts du comité de soutien belge (lancé entre autres par l'ami Noël Godin), le conducteur du véhicule a été interpellé et interrogé sur le comité, l'appartement d'un libraire perquisitionné, son ordinateur contenant la liste des membres du comité et une liste d'adresses électroniques sont saisis. À la criminalisation hâtive d'idées (tout ce qui peut être retenu à charge aujourd'hui contre les neuf interpellés) s'ajoute maintenant la criminalisation de la solidarité.

L'enjeu est donc clair : au-delà du sort des neuf inculpés, c'est de la liberté de penser et de lutter qu'il s'agit. Exiger la remise en liberté des

interpellés et l'abandon de la qualification de terrorisme est le minimum pour quiconque tient à ces libertés-là.

Des Tarnac partout !

Tarnac, zone interdite (*Siné-Hebdo*, 8 avril 2009)

Les plus inattentifs l'auront remarqué : l'État fait preuve d'un bel acharnement contre les inculpés du 11 novembre 2008, dans l'affaire dite de Tarnac. Le 26 mars, un article du *Monde* faisait pourtant le point sur le contenu du dossier, près de mille pièces et procès-verbaux : depuis plus d'un an s'était déployé un dispositif digne de la Stasi (caméras dans les appartements et autour de la ferme tarnacoise, intrusions clandestines) et au bout du compte : aucune preuve matérielle. La seule mise sur écoute de l'épicerie gérée par l'un des membres du groupe a coûté 2 883,15 euros par mois. La réplique médiatique ne se fait pas attendre : dès le lendemain, le site du *Nouvel Observateur* annonce que « l'étau se resserre sur les inculpés de Tarnac », au motif qu'on aurait trouvé, tiens donc, justement maintenant, un « manuel de fabrication d'explosifs sur l'ordinateur d'Yldune Lévy ». Or tout le monde sait que de tels « manuels », plus ou moins sérieux, sont téléchargeables sur internet.

En réalité, le seul élément à charge contre Julien Coupat et sa compagne est leur présence non loin des lieux d'un sabotage de caténaire, dans la nuit où il s'est déroulé. Outre qu'en suivant de manière visible un couple de militants déterminés à échapper à toute surveillance étatique, il n'est pas bien difficile de les amener à être présents où on veut, les bizarreries abondent autour de cette caténaire sabotée en rase campagne par des gens qui ne pouvaient qu'être dotés d'une grande expertise (et la seule connue là-dessus est celle des antinucléaires allemands, qui pratiquent la chose depuis dix ans et ont revendiqué ce sabotage) : total désintérêt des policiers pour la revendication allemande (aux dernières nouvelles, ils ne l'avaient toujours pas demandée au journal qui l'avait reçue, les éventuelles traces qui auraient pu s'y trouver ne semblant pas les intéresser), relevés effectués seulement là où Julien et Yldune étaient censés avoir opéré (alors que d'autres sabotages

avaient eu lieu ailleurs), disparition des enregistrements des communications informatiques et téléphoniques de la SNCF pour la seule tranche horaire du sabotage.

Si Julien Coupat reste en taule malgré la faiblesse du dossier, le sort de ses co-inculpés n'est pas non plus très enviable. Les habitants de Tarnac parmi eux sont interdits de présence là-bas, ce que ne saurait justifier aucune nécessité de l'enquête, les logements, perquisitionnés plusieurs fois, n'étant même pas sous scellés. Comme pour les infantiliser, on assigne ces trentenaires à résidence chez leurs parents : Benjamin, l'épicier, chez sa mère à Avranches, à des centaines de kilomètres de son épicerie, Yldune chez ses géniteurs, interdite de contacts avec les parents de son compagnon, etc. L'épicerie qu'appréciaient tant les gens du cru menace faillite, la bibliothèque publique créée par Julien et ses amis est en déshérence et les moutons, entretenus pour l'heure par des voisins, attendent leurs pasteurs. On voudrait désocialiser ces gens, rompre les liens tissés avec la population locale et les pousser à ressembler à l'épouvantail qu'on a fait d'eux, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Il paraît que le patron des ex-RG de Limoges a déclaré que, tant qu'il serait vivant, ils ne retourneraient pas à Tarnac. Comme on est sûr que la résistance aux opérations médiatico-policières du clan au pouvoir n'a pas fini de s'affirmer, mais comme on ne veut de mal à personne, souhaitons donc au chef local des Grandes Oreilles de changer d'avis et de vivre longtemps.

Qui arrêtera Alain Bauer ? (Rue89, 8 avril 2009)

Conseiller ès « ultra-gauche » de Michèle Alliot-Marie, Alain Bauer peut se vanter d'avoir contribué à faire arrêter Julien Coupat, et à le faire maintenir en détention malgré un dossier d'accusation plus que léger. Mais, après avoir vu le journal de France 2 lundi soir (<http://jt.france2.fr/20h/>), il me semble qu'on doit se poser la question : qui arrêtera Alain Bauer ? Certes, à la différence de cet idéologue sécuritaire, je ne souhaite pas qu'on prive quiconque de liberté – ni de celle d'aller et venir, ni de celle de penser et de s'exprimer. Mais quand on voit le « dossier » proposé par la chaîne du

service public, qui mélange allègrement des images de Strasbourg⁴, l'affaire dite de Tarnac, les propos sommaires (mais lui a-t-on laissé le temps d'en tenir d'autres ?) d'un individu présenté par la télé comme un autonome et... la ronde des obstinés⁵ (on voudrait insinuer que les enseignants-chercheurs sont infiltrés de dangereux individus violents qu'on ne s'y prendrait pas autrement), quand on voit cet étrange ragoût auquel Alain Bauer vient apporter une pincée de théorie, on se demande : comment arrêter ça ?

Certes, le personnage est intéressant (<http://www.republique-des-lettres.fr/10652-alain-bauer.php>). Ancien de l'Unef-Id tendance rocardienne, influent franc-maçon, il a été administrateur de la MNEF et grand maître du Grand Orient de France. Après un stage au début des années 1990 dans une société très liée à la CIA, il enseigne ou a enseigné aussi bien à Paris I qu'au Centre national de formation judiciaire de la gendarmerie et à l'Académie de police criminelle de Chine (un haut lieu démocratique, comme chacun sait). Co-auteur de nombreux ouvrages avec Xavier Raufer (alias Christian de Bongain, ancien d'Ordre nouveau), ami de dirigeants socialistes (Dray, Valls, Huchon, Cambadélis), qu'il a aidés de sa « science » dans le virage sécuritaire du Parti socialiste, il est maintenant dirigeant d'une société, AB Sécurité, de dimensions mondiales. Un parfait représentant de ce que Mike Davis appelle l'« industrie de la peur ».

Sur la fantasmagorie « ultra-gauche anarcho-autonome », l'« expert » médiatiquement consacré transpose simplement la leçon apprise outre-Atlantique : de même que, dans le catéchisme néo-conservateur, ceux qui cassent des vitres ouvrent la voie à, et sont potentiellement, des dealers-tueurs, celui qui commence par contester la loi en ne s'en prenant qu'aux biens doit être traité comme le terroriste qu'il risquerait de devenir. Faisant fi d'abyssales différences dans les positions politiques comme dans les contextes historiques, Bauer affirme en effet, dans l'émission citée, après des images montrant le livre *L'insurrection qui vient* et Julien Coupat, que les « prémices sont les mêmes » que celles d'Action directe et des Brigades rouges.

Dans un simple mémoire de maîtrise, un tel postulat téléologique mériterait à tous coups un refus de validation, mais on sait que l'enracinement de Bauer dans le sarkozisme est si solide qu'on a créé spécialement pour lui une chaire au CNAM, malgré ses titres universitaires vivement contestés⁶.

En réalité, l'individu importe peu. Des gens à carrière, qui savent se placer dans l'air du temps, on n'a eu que trop l'occasion de les voir à l'œuvre, de Kouchner à Tapie et de Val à Dati. Ce qui importe, c'est de quoi Bauer est le nom : une transposition sur le plan intérieur de ce concept de « guerre préventive » qui a si bien réussi à Bush, c'est-à-dire une politique tendant à criminaliser toute dissidence sociale, une politique au nom de laquelle « les mauvaises lectures », des « mœurs dissolues » et la participation à des manifestations occupent des dizaines et des dizaines de pages dans le dossier des Tarnacois. Une politique au nom de laquelle les policiers se sentent toujours plus tout permis (voir les si nombreux témoignages rapportés sur ce site et ailleurs). Une politique menaçant gravement ce qu'AB Sécurité, par un renversement orwellien, prétend respecter : les libertés publiques. C'est cette politique-là qu'il s'agit d'arrêter.

Affaire Tarnac : les condés se la jouent voyou (*Siné-Hebdo*, mai 2009)

Le 28 avril, Tessa Polak, membre d'un comité de soutien aux interpellés de Tarnac et autres lieux, est arrêtée au volant de sa voiture dans le XX^e arrondissement de Paris par des flics dont l'un braque son pistolet sur sa tempe tandis que deux autres la mettent en joue. Ils éjectent violemment le passager, ouvrent le coffre et s'écrient « bingo ! » en découvrant son contenu. Des fusils à pompe ? Non, *L'insurrection qui vient*, en plusieurs exemplaires. Au terme de 72 heures de garde à vue sous le régime antiterroriste, alors qu'elle est relâchée sans aucune inculpation, elle a eu le loisir d'entendre le juge d'instruction lui dire : « Vous payez pour les autres », et de constater que les superflics tenaient beaucoup à ce que Julien Coupat soit l'auteur du bouquin, tout comme ceux qui ont interrogé pendant quatre heures l'éditeur Éric Hazan. À deux reprises, la bande de la SDAT a aussi perquisitionné la pièce où les membres de la communauté mettaient leurs livres à la disposition des habitants du village, emportant à chaque fois une caisse de bouquins très normalement publiés. Que des livres puissent constituer des pièces à charge est un concept qui appartient non à l'État de droit mais à l'Inquisition.

Le lundi 18 mai, la bande antiterroro interpellait à Rouen deux hommes et une femme qui se retrouvaient en garde à vue à Paris, au motif qu'ils se seraient trouvés « à Thessalonique (Grèce) en septembre 2008 à l'occasion de la Foire internationale et seraient des proches de Coupat qui à l'occasion aurait pu rencontrer des autonomes allemands ». Le même jour, des amis de la même bande (la PJ de Marseille) interpellaient quatre membres du comité de soutien de Forcalquier. L'AFP parlait de la distribution de tracts contenant des menaces de mort à l'égard de Squarcini, directeur central du renseignement intérieur, accompagnées de l'adresse personnelle de ce dernier. Plus tard, quand les quatre ont été relâchés sans poursuites, l'AFP démentait les menaces. En fait, la réalité était encore plus anodine : ce qui avait motivé l'ire du superflic, ce n'était qu'une photo qui avait circulé sur Internet, où figurait à côté d'un interphone à son nom un tract du comité de défense appelant à une réunion (tract sans mention de Squarcini). Le caractère grotesque de l'opération fut encore accru par le piège tendu à un membre d'une délégation venue demander des nouvelles des interpellés à la préfecture de police de Marseille. Invité à les rencontrer, cet homme, membre de la Ligue des droits de l'homme, fut en fait placé 24 heures en garde à vue au motif qu'il serait l'auteur de la photo !

Résumé : des fantasmes, des constructions mentales emberlificotées, des comportements de voyous et toujours rien qui justifie que Julien Coupat en soit à six mois de détention préventive. En décembre, il m'écrivait dans un petit billet : « Il y a en effet, dans toute cette affaire, une dimension de comique involontaire que l'on relève trop peu. Bien plus qu'une poignée d'«anarcho-autonome», la menace, pour ce régime, est d'être englouti dans un éclat de rire. » Souhaitons ne pas trop longtemps rire jaune.

Six mois pour rien ? Oh que non ! (premier bilan de l'affaire dite de Tarnac, Rue89, 28 mai 2009)

La libération annoncée de Julien Coupat (à l'heure où j'écris ceci, son avocate attend toujours confirmation) achève de rendre ridicule aux yeux de tous l'opération de communication montée par le ministère de l'Intérieur avec

l'aide de magistrats complaisants et de superpoliciers en quête de justifications à leurs lignes de crédits. Pour l'heure, sur le terrain judiciaire, la victoire est loin d'être complète. Pour vaines qu'elles soient dans leur tentative de rupture des liens, d'individualisation des défenses (interdictions de communiquer entre eux) et d'infantilisation (des trentenaires assignés à résidence chez leurs parents), les mesures qui frapperaient l'intéressé, comme celles imposées à ses co-inculpés, ont encore le goût de ce qui se mange froid. La machine judiciaire étant fort mal équipée pour la marche arrière, un éventuel procès pourrait se conclure sur un de ces verdicts mi-chèvres mi-choux, du type peines couvrant les détentions, qui permettraient à la fine équipe Alliot-Marie-Bauer-Squarcini de ne pas perdre la face. Il y a encore des batailles à mener, pour l'abandon de la qualification « terroriste » d'abord, pour l'abandon pur et simple des poursuites ensuite. Mais à cette étape on peut déjà faire quelques remarques pour contribuer à un premier bilan de cette affaire.

Sur le rôle des médias d'abord. À chaque fois que les autorités étatiques annoncent de vastes entreprises de répression, qu'il s'agisse d'opérations coups de poing en banlieue ou Taïga en Corrèze, ces déploiements de cagoulés avec leurs journalistes *embedded* prompts à dénicher les trafiquants dans les cages d'escalier et autres « épicerie tapies dans l'ombre », le fonctionnement des médias dominants est toujours le même : c'est radio-poulaga, la parole univoque des Autorités. Après, comme on est, paraît-il, en démocratie, les faiblesses du dossier apparaissant, il est toujours temps de laisser place à l'esprit critique. Le temps passant, les libres opinions et les mobilisations se multipliant, l'affaire de Tarnac a constitué un cas assez rare de scepticisme médiatique généralisé devant le discours gouvernemental. À l'exception de quelques organes qui se sont faits l'écho des faibles contre-attaques médiatiques de l'Intérieur (comme la soudaine et opportune apparition d'une liste de courses au Canada, et autres plaisanteries involontaires du *Point*), l'affaire de Tarnac a surtout servi de support à la verve des humoristes. Ayant été le premier, je le rappelle sans excessive modestie, à signaler dans un média national (ici même) le caractère bouffon de l'affaire, je me permettrai de faire remarquer aux travailleurs médiatiques qu'il existe bien d'autres dossiers semblables, par exemple celui de la fusillade de Villiers-le-Bel, où les inculpés auraient aussi besoin de leur esprit critique renouvelé.

On peut quand même s'interroger sur cette tendance récurrente de ce qui se prétend « le quatrième pouvoir » à se faire porte-parole de l'Intérieur. Directement dépendantes de cette oligarchie financière dont Sarkozy est le fondé de pouvoir, les directions des grands journaux sont tout naturellement portées à relayer la parole du gouvernement ou celle de ses opposants institutionnels. Mais les journalistes de base, ceux qui, de piges en CDI, connaissent une précarité qui les rapproche plus de la plèbe que de l'hyperbourgeoisie mondiale en train de détruire la planète, ces gens-là, pourquoi s'obstinent-ils à servir la seconde (et ses prétoriens) aux dépens de la première ? Un terrible soupçon nous saisit : serait-ce que la proximité avec la gent policière est indispensable au maintien de leur gagne-pain ? Plus de tuyaux, plus de boulot ? Si c'était ça, quel triste aveu !

Après ces premières observations, il faudra passer à l'essentiel : constater que, dans cette affaire comme dans tant d'autres secteurs (des sans-papiers à l'éducation, du gaz aux entreprises cassées, et notre très chère Guadeloupe), l'esprit de rébellion a connu un renouveau qui pourrait produire de l'imprévu dans les années à venir. L'idée du communisme est débattue à nouveau (même si elle est encore, pour certains philosophes, fâcheusement associée au serial-killer Mao). À travers la belle insurrection pacifique des comités de soutien, à travers les échanges sur internet et dans les bistrots, les manifs et les assemblées, une intelligence collective est en train de naître, qui ne s'en laisse plus compter. Des tâches immenses l'attendent, comme de comprendre comment les mouvements sociaux pourraient se fédérer en dehors des institutions syndicales et partitaires qui ne visent au final qu'à maintenir l'existant.

Cher Julien, comme le montre ton interview⁷, tu sembles doté d'une nature et d'un style (dans la vie comme dans l'écriture) qui t'ont permis d'affronter ces six mois de détention sans dégâts. Ces six mois d'incarcération arbitraire n'ont pas été perdus, pour nous tous. Mais enfin, je ne doute pas que ta sortie puisse être une bonne nouvelle pour toi, comme elle l'est pour nous. Bienvenue à l'air libre, Julien, tu vas pouvoir nous aider à critiquer sérieusement l'Insurrection qui vient.

Au moment où je termine ce livre, tous les mis en examen, malgré leur refus proclamé de respecter les conditions imposées par la justice, sont en liberté et leurs avocats se battent pour faire invalider la procédure. Le 21 septembre 2010, au détour d'une intervention dans l'émission « Ce soir ou jamais » sur France 3, Alain Bauer laissait échapper cette déclaration, qui remettait en cause tous ses discours tenus sur l'affaire, et dont on ne sait si on doit la prendre comme un aveu conscient ou un simple lapsus : « Il est vrai que (...) “des gens” essayent régulièrement de manipuler, d'instrumentaliser ou de mettre en scène la menace terroriste comme dans l'affaire de Tarnac (...) et que ce serait de la folie de ne pas le signaler ! »

« Des gens » ? Des noms !

1. <<http://soutien11novembre.org>>
2. Je renvoie ici à mon livre *L'Antiterrorisme en France*, op. cit. Si les événements traités y sont anciens, les analyses restent d'actualité. Voir aussi ma tribune sur Rue89 : <http://www.rue89.com/2008/11/18/extreme-gauche-on-fabrique-un-epouvantail-mediatique> ainsi que, d'Éric Hazan : <http://gaelm.blogspot.com/2008/11/les-habits-neufs-de-lennemi-interieur.html>
3. Texte signé « De la nébuleuse anarcho – autonome lausannoise, quartier Est, 3^e commandement général insurrectionnel, après le passage piéton 2^e à gauche entre l'épicerie et la librairie ».
4. Il s'agit des désordres qui ont accompagné le sommet de l'OTAN dans cette ville (note de 2010).
5. « Ronde », d'enseignants-chercheurs devant l'Hôtel de Ville de Paris lors du mouvement contre la loi Pécresse.
6. <http://www.rue89.com/2009/01/25/le-gouvernement-taille-une-chaire-sur-mesure-a-alain-bauer>
7. Julien Coupet, « La prolongation de ma détention est une petite vengeance personnelle », *Le Monde*, 25 mai 2010.

Fabrication d'un ennemi public (2)

Cesare Battisti

et les troubles de mémoire de l'Italie

Résumé des chapitres précédents

Ce qu'on a improprement appelé la « doctrine Mitterrand » était en réalité une *politique pragmatique* inventée de fait sous la présidence de ce dernier mais poursuivie ensuite par tous les gouvernements français, de gauche comme de droite, avec ce qui ressemble fort à un accord implicite des gouvernements italiens, dans la mesure où, pendant près de deux décennies, ces derniers n'ont jamais protesté bien fort contre cette politique. Insistons sur ces deux termes : politique et pragmatisme.

En échange d'un engagement à déposer les armes, les ex-participants à l'activisme armé des années 1970 réfugiés en France s'étaient vu garantir un asile de fait. Vivant désormais au grand jour, les réfugiés italiens ont tenu parole. Les gouvernants et leur police savaient bien que les contraindre à la clandestinité aurait pu pousser certains d'entre eux à rester dans une optique de lutte armée. Au plan pragmatique, et du point de vue même du maintien de l'ordre, c'était de l'antiterrorisme intelligent.

Mais il n'y avait pas que du pragmatisme dans cette politique, il y avait aussi la capacité à appréhender l'histoire contemporaine en train de se faire et la volonté de l'orienter dans le sens d'une pacification des rapports sociaux : bref, il y avait de la politique, au sens plein du terme. Si Mitterrand avait adopté cette position au début de son premier septennat et si les gouvernements successifs lui avaient emboîté le pas, ce n'était pas parce que le personnel dirigeant français s'était converti au gauchisme. Mais parce qu'il était conscient de deux réalités : la nature politique des infractions dont étaient accusés les réfugiés italiens, et le caractère d'exception des dispositifs policiers et judiciaires auxquels ils s'étaient soustraits. Ce n'est pas un hasard si l'essentiel de la propagande obsessionnelle des anti-Battisti consiste à soutenir, contre toute vraisemblance, que ses actes ne relevaient que de la délinquance de droit commun et que les procédures policières et judiciaires qui avaient entraîné sa condamnation présentaient toutes les garanties démocratiques.

En 2001, tout change. À la suite de la destruction des tours du centre du commerce mondial, la bande bushiste impose dans l'empire une rhétorique dont la principale caractéristique est la dépolitisation de l'ennemi. La lutte contre le terrorisme devient une guerre, mais une guerre très spéciale, où l'ennemi sort des catégories politiques pour entrer dans un flou appréhendé tour à tour ou simultanément par des catégories psychiatriques, criminologiques, anthropologiques, voire religieuses ou zoologiques.

Cette tendance mondiale rencontre en Italie une situation bien particulière. Des années 1969 au début des années 1980, une partie sans doute minoritaire mais importante et dynamique de la population est, par vagues successives, entrée en sécession avec la vieille société et sa vieille politique, représentée par l'alliance de fait entre le Parti communiste et la Démocratie chrétienne, alliance qu'Aldo Moro s'apprêtait à officialiser. Aujourd'hui, obnubilé par le rappel obsessionnel des violences commises par des groupuscules armés qui étaient loin de représenter l'ensemble du mouvement, on oublie que les attentats aveugles, de très loin les plus meurtriers, ont été l'œuvre de fascistes liés à des secteurs des services secrets et du pouvoir en place, la plupart des exécutants et tous les commanditaires de ces attentats n'ayant jamais été condamnés. On oublie aussi que les victimes de la répression policière et carcérale (assassinats dans les manifestations, lors d'arrestations, dans les prisons¹) sont en nombre au

moins comparable à ceux des attentats d'extrême gauche et que les auteurs de ces meurtres n'ont, eux, jamais été poursuivis². On oublie encore le caractère exorbitant de la répression judiciaire et policière qui s'abattit sur le mouvement³. On oublie surtout que des millions d'habitants de la péninsule ont vécu pendant des années en opposition radicale avec le vieux pays. Par son caractère de masse, par sa durée et sa profondeur, ce fut sans conteste le plus vaste mouvement social anticapitaliste d'après la Seconde Guerre mondiale.

Si l'on peut considérer aujourd'hui que l'une des grandes faiblesses du mouvement social des années 1970 fut sa perméabilité à une violence et à une phraséologie « militaires », à l'hallucination du P38⁴, il est indispensable de comprendre sur quel terrain de violence endémique, d'affrontement social, de luttes de classes exacerbées, ces pratiques sont nées. C'est ce contexte-là que les dirigeants italiens, et en particulier ceux de la gauche institutionnelle, effacent sempiternellement du tableau de l'époque quand ils n'en parlent plus qu'en termes d'« années de plomb » confondant extrême droite et extrême gauche dans la même catégorie d'un « terrorisme » informe qui aurait menacé la démocratie.

Cette opération de refoulement, d'amnésie organisée, a été rendue possible par les transformations sociales et culturelles de la société italienne depuis le début des années 1980. Ces transformations ont été si brutales et si radicales qu'on a pu parler, à la suite de Pasolini, de mutation anthropologique. Sur le terrain de ces transformations, deux phénomènes en particulier ont concouru à rendre hégémonique un certain discours sur les « années de plomb » : la colonisation des imaginaires par le consumérisme berlusconien, et l'autonomisation croissante des institutions policières et surtout judiciaires.

Une femme à peu près nue, dont le corps correspond aux canons de l'industrie du porno, sert de faire-valoir à un homme qui a vingt ou trente ans de plus qu'elle et la traite en ravissante idiote. Cette scène apparaît sur les écrans italiens dans d'innombrables émissions, qui mêlent à dose variable le bavardage « politique et société », la chansonnette et le divertissement graveleux. La fréquence avec laquelle cette scène revient sur les écrans italiens laisse pantois. Qui a un peu voyagé peut soutenir, sans grand risque de se tromper, qu'il n'existe aucune autre région du monde où la télévision, toutes chaînes confondues, diffuse avec une telle constance cette image de la

femme⁵. Et cela advient dans un pays où le mouvement féministe a, pendant des années, mené une réflexion d'avant-garde et souvent pris la tournure d'un mouvement de masse, occupant la rue, créant des maisons de la femme et intervenant avec intransigeance dans les mouvements sociaux.

Depuis des années, la presse hostile à Berlusconi s'épuise à dénoncer ses mœurs de satrape caractérisées par des fêtes dans de somptueuses demeures à Rome, en Sardaigne ou ailleurs, avec recours à des bataillons de professionnelles, et par la distribution de postes de ministre ou de députée européenne à des femmes en fonction de leur plastique et de leur présumée disponibilité sexuelle. Mais comme ont achevé de le révéler quelques récents scandales (celui, par exemple, autour de la tentative de privatisation de la Protection civile et des marchés truqués dans la reconstruction de l'Aquila après le tremblement de terre), le recours à des prostituées comme cadeaux et moyens de corruption – ou simplement de fidélisation – est devenu pratique courante au sein de la gérontocratie qui dirige l'Italie. Que des vieux mâles recrues de cynisme conçoivent ainsi leurs rapports avec les femmes n'est pas étonnant. Ce qui l'est davantage, c'est de constater, quand on parle avec des enseignants, à quel point un fort pourcentage de jeunes filles accepte par avance cette répartition des rôles.

Pour comprendre l'énormité de la régression culturelle de masse qui a affecté l'Italie, et pas seulement sur ce plan-là, il faut certes se tourner vers la télévision où la gauche institutionnelle a laissé s'installer le pouvoir hégémonique de l'ancien animateur de croisière Silvio Berlusconi. Mais il faudrait aussi plus généralement comprendre comment l'hédonisme subversif des années 1970 et sa charge transgressive (contre la famille, l'Église et la morale bourgeoise) a été transformée en hédonisme mercantile – et à quel point la gauche institutionnelle, encore elle, s'est prêtée au jeu. Ce phénomène, qui s'est vérifié sous bien d'autres cieux, a pris en Italie une intensité particulière. Il entre pour beaucoup dans le fait que, aujourd'hui, téléspectateurs jeunes et moins jeunes, et même beaucoup moins jeunes, regardent comme des Martiens ces gens, leurs parents, leurs grands-parents, ou quelquefois *eux-mêmes*, ces milliers de gens qui, il y a quarante ans, voulaient changer les relations humaines en s'attaquant au capitalisme.

Le 17 février 1977, des milliers de ces Martiens-là étaient présents à l'université La Sapienza à Rome, où Luciano Lama, le secrétaire général de la CGIL (équivalent de la CGT, courroie de transmission du PC), était venu,

avec un imposant service d'ordre, pour prendre la parole. En avançant toujours plus dans sa stratégie de respectabilité « démocratique » (d'acceptation du système), ce parti n'avait cessé de dénoncer l'extrême gauche et le mouvement autonome qui, dans ses variantes étudiantes et ouvrières, prenait par endroits un caractère de masse. L'influence du PC avait considérablement reculé aussi bien dans les universités que dans certaines usines. Pour tous, il était clair que la venue de Lama marquait une tentative de reconquête symbolique de l'université par le Parti communiste italien. S'ensuivit un affrontement avec des milliers d'étudiants se revendiquant plus ou moins de l'autonomie ouvrière. Lama et son service d'ordre furent chassés de l'université. Ce moment de défaite complète du vieux parti, qui avait longtemps exercé une hégémonie presque totale sur le monde de la culture et sur la classe ouvrière, marque l'apogée du « mouvement de 1977 », dernière vague de contestation radicale qui allait se conclure par la répression massive évoquée plus haut. Un des participants raconte :

« De la journée où Lama a été chassé de l'université, j'ai gardé un très mauvais souvenir. Il m'est resté en tête une image : un camarade du mouvement qui, durant la fuite du service d'ordre du PCI, avait à la main un marteau et a commencé à poursuivre un type de ce service d'ordre puis s'est arrêté, est revenu en arrière, s'est mis à pleurer et a étreint des camarades. (...) C'était des affrontements que vous aviez peut-être aussi à la maison avec votre père. (...) L'impact psychologique a été très fort, il ne s'agissait pas d'un simple affrontement de lignes politiques différentes, derrière il y avait des problèmes beaucoup plus grands, comme par exemple la figure du PCI, qui est la figure du père de l'idéologie qui devrait te couvrir, et qui en fait te trahit⁶. »

Ce que les « camarades du mouvement » vécurent comme une « trahison » devint, pour le camp d'en face, un devoir civique : après 1977 et les faits d'armes des Brigades rouges et autres Prima Linea, le PC ne tarda pas à inviter les ouvriers à dénoncer à la police les collègues participants ou sympathisants de la lutte armée. Grâce aux lois proposées par la Démocratie chrétienne et approuvées par toutes les forces politiques (cf. plus haut), des juges proches du Parti se mirent au travail, rivalisant de zèle répressif avec ceux de la Démocratie chrétienne. À côté de la haine des postfascistes et des réactionnaires xénophobes qui se comprend d'elle-même, la profonde déchirure émotionnelle qu'a représentée, des deux côtés, l'affrontement du

PC avec un mouvement qui était né d'abord tout près de lui⁷ explique l'acharnement des anciens membres du parti stalinien désormais centristes contre tout ce qui évoque le mouvement des années 1960 et 1970.

Autonomisation du pouvoir judiciaire : l'exemple italien

En 1979, à Milan comme dans presque toute l'Italie, existait un climat de violence diffuse. À côté et autour des mouvements affectant les usines et les facultés, des jeunes et moins jeunes prolétaires, tout en participant à l'occasion à des manifestations politiques, se livraient à la « reprise individuelle » ou au braquage destiné à la fois à financer leur survie et l'activité politique, l'une et l'autre n'étant, dans l'esprit de l'époque, guère séparables. Dans le mouvement dit de l'Autonomie ouvrière, étaient nés de nombreux groupes armés qui se consacraient à ce qu'ils appelaient l'« illégalité diffuse » : des « expropriations » (banques, supermarchés) aux repréailles contre les entreprises qui organisaient le travail noir jusqu'à, plus rarement, des attentats visant à blesser ou à tuer. Parmi ces groupes figuraient les Prolétaires armés pour le communisme (PAC), auquel appartenait Cesare Battisti, fils de communiste et petit délinquant qui avait été politisé lors d'un séjour en prison par le fondateur des PAC. Ce genre de groupe n'avait pas du tout le même projet que les Brigades rouges. Comme tous les groupes autonomes, il ne projetait ni la construction d'un nouveau parti communiste, ni un renversement immédiat du pouvoir. Ses membres cherchaient plutôt à prendre le contrôle du territoire, en y déplaçant les rapports de forces en faveur des classes subalternes, et en particulier de leurs composantes juvéniles.

En réaction à ce climat et à ces actions, des commerçants avaient annoncé leur intention de réagir arme à la main. Le 22 janvier 1979, l'un d'eux, le bijoutier Luigi Pietro Torreggiani, dînait en nombreuse compagnie au restaurant « Il Transatlantico » quand deux braqueurs vinrent réclamer la caisse. Avec un de ses amis lui aussi armé, Torreggiani ouvrit aussitôt le feu au milieu de la foule, tuant Orazio Daidone, un des braqueurs. Un client,

Vincenzo Consoli, mourut dans la fusillade, un autre fut blessé. Au cours de l'échange de coups de feu, un des fils de Torreggiani, Alberto, fut blessé par une balle tirée par son père et devait rester paraplégique. À titre d'avertissement à ces commerçants qui voulaient faire « justice eux-mêmes », Torreggiani fut abattu par les Prolétaires armés pour le communisme, le 16 février 1979. En réaction, la police opéra une rafle contre le Collectif autonome de la Barona (un quartier de Milan), au cours de laquelle Cesare Battisti fut arrêté.

Cesare Battisti ne fut jamais accusé d'avoir participé au braquage du « Transatlantico », qui était un épisode de délinquance sociale sans motif politique affirmé. Si Cesare fut d'abord soupçonné d'avoir participé au meurtre de Torreggiani, ce fut ensuite exclu par la justice, qui voulait l'impliquer dans un autre meurtre également revendiqué par les PAC, commis presque à la même heure, ce même 16 février 1979, dans la province d'Udine. Les assassins réels de Torreggiani (Sebastiano Masala, Santo Fatone, Gabriele Grimaldi et Giuseppe Memeo) ont été capturés peu de temps après l'attentat contre le bijoutier et ont purgé des peines plus ou moins longues – très longue dans le cas de Gabriele Grimaldi.

Pourtant, les médias italiens n'ont cessé, ces dernières années, de présenter Cesare Battisti comme le tueur de Torreggiani. Armando Spataro, le principal magistrat qui avait dirigé les enquêtes contre les PAC et qui se donne aujourd'hui beaucoup de mal pour obtenir le retour de l'écrivain italien derrière des barreaux italiens, a soutenu le 23 janvier 2008 dans une interview que Battisti avait « exécuté » Torreggiani, coupable d'avoir réagi à un braquage qu'il avait subi. Qu'un magistrat recoure ainsi au mensonge délibéré (il a, en d'autres circonstances, dit la vérité sur cet aspect de l'affaire) est révélateur de la passion qu'il met dans ce combat et de l'importance qu'il revêt à ses yeux et aux yeux de ses semblables.

Dans les années 1970, pour régler son compte au mouvement social, la classe politique confia aux magistrats et aux policiers des pouvoirs nouveaux, des instruments d'exception qui permirent à ces deux corps de conquérir un degré d'autonomie comme ils n'en avaient jamais disposé dans l'histoire. Du côté de la police, usage extensif des armes en dehors de la légitime défense et recours occasionnel à la torture, avec des séquences, couvertes ensuite par la magistrature, d'enlèvements et de détentions en des lieux secrets. Du côté des juges, utilisation extensive de l'association comme délit en soi, recours à des

procédures prétendant pénétrer dans l'intime de subjectivités, depuis le délit de « concours moral » jusqu'à l'utilisation massive du « repentir ». Cette dernière figure est un pur produit de la culture catholique – il faut avouer ses péchés pour être absous – et même inquisitoriale : l'hérétique qui se repent doit dénoncer tous les autres.

L'autonomie des magistrats s'est affirmée ensuite de manière spectaculaire, par le recours aux mêmes instruments, d'abord dans la lutte contre la criminalité organisée, ensuite dans celle contre la corruption. Si, dans la première, la magistrature a remporté quelques succès avec des arrestations spectaculaires de « boss » mafieux, si, dans la seconde, elle a remodelé la configuration des partis au pouvoir depuis la fin du fascisme et contribué à un certain renouvellement du personnel politique, il faut bien constater qu'au final l'opération « Mains propres » a seulement permis de frayer la voie au système berlusconien, c'est-à-dire à la mainmise sur le pays d'un groupe d'affairistes dont les connexions avec le crime organisé, pour tortueuses qu'elles soient, sont, en bien des cas, avérées. La gauche institutionnelle continue néanmoins de compter sur la magistrature pour en finir avec Berlusconi et de répéter comme un mantra son attachement à la légalité, sentiment qui a toujours eu du mal à s'enraciner dans cette vieille nation construite, à l'inverse de la France, en dehors de l'État. Peut-être l'acharnement legaliste et justicialiste du Parti démocrate *et alii* tient-il à cette réalité chaque jour démontrée : que ce soit à cause de la nullité de ses dirigeants ou parce qu'il n'y a plus de place pour le réformisme aujourd'hui, ou pour ces deux raisons combinées, cette « gauche »-là, qui ne renie pas son ralliement à un néolibéralisme entré pourtant en crise profonde, n'a plus rien à dire en termes de réformisme et de justice sociale. La seule justice qui l'intéresse désormais, c'est celle qui envoie les gens en prison.

On comprend donc que, dans l'ambiance post-11 Septembre, cette gauche-là ait activement soutenu la droite dans les opérations visant Paolo Persichetti d'abord, et Cesare Battisti ensuite.

Dans la préface au livre de Paolo Persichetti, *Exil et Châtiment*⁸, Gilles Perrault résume l'histoire de l'auteur : « De juges, Paolo Persichetti ne fut pas privé, depuis ceux de la cour d'assises italienne, qui condamna à une peine bénigne le jeune homme de vingt-cinq ans qu'il était, pour “appartenance à une bande armée”, jusqu'à ceux de la deuxième cour d'assises qui, sur appel de l'accusation, et à partir du même dossier où il apparaissait comme une

figure très secondaire, lui infligèrent vingt-deux ans et demi de réclusion criminelle, sans oublier les magistrats français auxquels il doit l'avis favorable donné à son extradition. Libéré avant le verdict d'appel pour dépassement de la durée légale de la détention préventive, Paolo Persichetti avait gagné Paris, où il rejoignait plusieurs dizaines de ses camarades. »

Là, après avoir repris ses études, il entama une carrière de chercheur et d'enseignant universitaire, au grand jour et dans la légalité. « Comme ses amis, raconte Perrault, il bénéficiait de ce qu'on a nommé "la doctrine Mitterrand". (...) Une alerte survint en 1994 sous le gouvernement Balladur. Arrêté, détenu plus d'un an, Paolo Persichetti fut placé sous verrou extraditionnel. La chambre d'accusation de la cour d'appel rendit un avis favorable. Le 7 septembre 1994, M. Balladur signait un décret d'extradition. L'alternance intervenue, le premier ministre Jospin indiqua qu'il s'en tiendrait à la doctrine Mitterrand. Mais, au lieu de l'abroger d'un trait de plume, il laissa en vigueur le décret de M. Balladur. »

Le 24 août 2002, en application de ce décret, la livraison de Persichetti par le gouvernement Chirac aux autorités italiennes « s'est opérée à la sauvette dans les profondeurs du tunnel du Mont-Blanc (...) Paolo vivait à Paris depuis onze ans. Quelque mois plus tôt, Marco Biagi, conseiller du gouvernement Berlusconi, avait été abattu par un groupe proclamant sa filiation avec les Brigades rouges. La police et les services italiens patageaient. Il fallait pourtant un coupable. Ce fut Persichetti. Ainsi, la France trahissait-elle la convention européenne d'extradition, qui prévoit que l'individu livré ne peut être jugé pour un fait autre que celui ayant motivé l'extradition. Or, lorsque M. Balladur avait signé son décret, Marco Biagi se portait comme un charme. Mais la justice italienne eût été bien en peine de fournir à son homologue française un dossier incriminant Paolo Persichetti dans l'assassinat de Biagi. On se passa donc de dossier. *Allegro*, le ministre de l'Intérieur, M. Sarkozy annonça sans ambages que l'extradé était coupable. (...) Malgré maintes contorsions et tentatives rigolotes pour la sauver du naufrage, l'instruction s'est conclue par un non-lieu. Mais Paolo Persichetti reste en prison. » Il lui faut en effet purger une peine infligée pour « complicité morale » dans un assassinat sur la base d'une déclaration de repent, retirée ensuite, pour des faits remontant à vingt ans.

À travers de telles affaires, ce n'est pas seulement au niveau italien que la magistrature affirme son autonomie, mais c'est au niveau de toute l'Europe

que s'impose, depuis 2001, une puissance judiciaire et policière, avec ses juges et ses experts, ses comités et maintenant (depuis 2007) son « Coordinateur de la lutte antiterroriste », Gilles de Kerchove. Comme l'observait le « Comité Paolo Persichetti » dans un communiqué⁹ signé par un groupe d'intellectuels italiens (écrivains, députés verts, historiens, etc.) : « Après le rôle clé joué par les hautes bureaucraties et la haute finance, les nouveaux acteurs centraux du procès d'unification [de l'Europe] semblent être devenus les magistratures et les polices qui tendent à anticiper des normes non encore en vigueur, agissant dans un virtuel "comme si" évidemment dépourvu de tout contrepoids régulant son extrême puissance. Entrepreneurs du profit et entrepreneurs de l'urgence ont coagulé autour d'eux des fonctions, des centres de décision et des bureaucraties qui, de fait, absorbent et exercent la souveraineté réelle. »

Le même comité faisait remarquer, à juste titre, que cette affaire préfigurait l'instauration du mandat d'arrêt européen, dans laquelle la procédure traditionnelle d'extradition est remplacée par un mandat d'arrêt directement transmis d'autorité judiciaire à autorité judiciaire, et qui concerne aussi bien la phase précédant la sentence du procès pénal que la phase postérieure¹⁰. Pour pouvoir le mettre en œuvre, il a fallu que la France modifie sa Constitution, malgré les protestations, notamment du Syndicat de la magistrature, qui remarquait que « les pouvoirs de la police en Europe seraient ainsi étendus sans que soient mis en place les contre-pouvoirs nécessaires à tout fonctionnement démocratique des sociétés : par exemple, un parquet européen pour la diriger, un juge des libertés européen pour la contrôler ou un corpus pénal d'incriminations communes ».

Ainsi, dans le même mouvement, des magistrats français réputés pour leur défense des libertés, regrettaient l'extension au niveau européen de l'autonomie de la police – ce en quoi on ne peut que les approuver –, et souhaitaient pareille extension pour leur propre corps – ce en quoi on n'est pas obligé de les suivre. Surtout quand on voit comment, par la suite, leurs collègues ont traité l'affaire Battisti, tant au niveau de la cour d'appel française que de celui de la Cour européenne des droits de l'homme. La première, en effet, est revenue en 2004 sur un jugement de 1991 qui refusait l'extradition de Cesare Battisti, alors qu'aucun élément nouveau n'était apporté par rapport à l'argumentaire de la justice italienne, et la seconde, contredisant un arrêt dans un même type d'affaire, considérait que le fait que

Battisti eût été jugé en son absence et qu'il n'aurait pas droit à un nouveau procès en Italie ne suffisait pas à faire refuser son extradition.

Ce qui, plus que tout, explique sans doute les difficultés de Cesare Battisti, jusque dans ses mésaventures brésiliennes (souvenons-nous de son arrestation pilotée par des policiers français à Rio entre deux tours des élections présidentielles françaises !), ce qui explique qu'il se retrouve à l'heure où j'écris ces lignes dans une prison brésilienne depuis trois ans et demi, otage de plusieurs raisons d'État (après la française et l'italienne, celle d'un Lula et de sa candidate avides de respectabilité et oublieux de leur passé), c'est plus que tout le lobbying de magistrats et d'une gauche justicialiste qui contribue à brouiller les repères. En effet, que la droite et l'extrême droite s'en prennent à lui, rien que de normal. Mais la gauche ? Il y a de quoi, pour qui connaît peu l'Italie, être troublé. L'activisme médiatique du procureur Spataro a fait beaucoup plus que les imprécations de la droite pour renverser en partie l'opinion en France, exacerber l'hystérie en Italie et affaiblir la position de Battisti au Brésil. La raison d'un tel acharnement est claire : remettre en cause la manière dont furent conduites les enquêtes de la fin des années 1970, en s'appuyant sur les repentis, les procédures d'exception et la torture, ce serait ébranler le pouvoir d'une magistrature qui a conquis en Italie une place si particulière.

Depuis longtemps, des voix s'élèvent outre-Alpes, pour proposer que le pays se décide à régler ses comptes avec son passé, comme la France a tenté de le faire par le vote de lois d'amnistie sur la guerre d'Algérie, ou comme l'Afrique du Sud l'a fait avec sa commission « Vérité et justice ». Francesco Cossiga, l'homme qui, en tant que ministre de l'Intérieur, avait conduit sans états d'âme une répression implacable du mouvement social à la fin des années 1970 et donné son nom à l'une des lois d'exception, constatant que l'adversaire avait perdu, déclarait en 1997 à *La Repubblica* : « Il est connu que, moi, je suis pour l'*indulto* (grâce collective). C'est un fait notoire. C'est comme de me demander : mais vous avez les cheveux blancs ? Bien sûr. J'aurais même été favorable à l'amnistie. » En 2002, il écrivait à Paolo Persichetti : « Malheureusement, toutes mes tentatives et celles des autres collègues de droite ou de gauche de faire approuver une loi d'amnistie et de grâce ont été contrecarrées surtout par l'opposition du monde politique qui provient de l'ex-parti communiste. » Cossiga est mort. Et le climat créé par les Spataro, leurs soutiens politiques et leurs relais médiatiques n'est pas prêt

de s'apaiser. Tant que les dirigeants actuels de la gauche institutionnelle compteront sur les magistrats pour faire de la politique à leur place, il n'y a aucune chance pour qu'une loi d'amnistie soit votée.

Un jour, de jeunes chercheurs, à l'instar de ce qui s'est passé en Israël avec ceux qu'on a appelés les « nouveaux historiens », écriront l'histoire vraie de « la grande vague révolutionnaire et créative, politique et existentielle » qui a secoué ce pays dans les années 1960 et 1970. En attendant, après avoir été victime de la passion justicialiste des dirigeants italiens et des gesticulations antiterroristes et électoralistes de dirigeants français, Cesare Battisti s'est retrouvé otage d'une lutte de pouvoir entre le président Lula et un magistrat suprême de droite. À l'heure où j'écris ces lignes, cela fait trois ans et demi que mon ami est en prison, plongé dans une incertitude aussi torturante que l'absence de liberté¹¹.

L'acharnement dont il est victime tient pour l'essentiel à sa transformation en icône du mal, selon un processus qu'on saisira d'autant mieux qu'on le comparera à l'apparition symétrique d'une icône du bien qui, pourtant, à un moment, lui apporta son soutien : Roberto Saviano, auteur du célèbre roman *Gomorra*, dénonçant la Camorra et pour cette raison menacé de mort par elle.

Saints et monstres instantanés, c'est l'Italie d'aujourd'hui¹²

« *Santo subito* » (saint tout de suite) : on se souvient que des banderoles avec cette inscription étaient apparues dès les premiers jours dans la foule qui se pressait pour défiler devant la dépouille de Jean-Paul II. On se souvient sans doute aussi du clignotement continu des flashes de portables que les respectueux fidèles brandissaient avant de s'incliner : le très réactionnaire pontife reste sans doute à ce jour le cadavre le plus photographié de l'histoire.

Au cours des siècles, l'institution ecclésiale avait élaboré de lourdes et lentes procédures destinées à légitimer l'accès du simple mortel à la pittoresque armée de sous-divinités aux relents païens que l'Église s'est construite au cours des siècles. Négligeant sans vergogne ces vieilleries,

l'exigence de sainteté instantanée surgit de la foule avec toute la puissance de ces besoins qui sont, dans l'ordre de l'imaginaire, ce que les OGM sont dans l'ordre biologique : une fois que c'est fabriqué, ça devient très difficile à débusquer et à éliminer. Le saint-tout-de-suite est le produit parfaitement cohérent d'un monde qui se vit « en temps réel », dans un temps qui exclut les délais, le temps sans temps de l'informatique et des médias dominants. À cette figure obligatoire du spectacle ne pouvait manquer la figure opposée du monstre instantané.

Deux icônes diamétralement opposées, incarnant l'apogée, l'un de la perversité, l'autre de l'héroïsme, Battisti, le monstre, et Saviano, le saint, constituent sans doute le duo le plus représentatif de l'Italie telle qu'elle se vit aujourd'hui. La vitesse à laquelle on les a fait entrer dans ces rôles donne le vertige. Mais peut-être les choses sont-elles plus complexes qu'elles n'apparaissent dans le ciel des médias ? Sait-on que Saviano a signé, en 2004, le texte de soutien à Cesare Battisti lancé en Italie par Carmillaonline ?

Mes amis éditeurs de DeriveApprodi me disaient récemment leur effarement en relisant les recensions parues à l'époque de la publication en italien de *Dernière Cartouche*¹³, le roman le plus autobiographique de Cesare : en 1998, les articles de journaux parlaient des mérites du livre et évoquaient le passé de l'auteur sans en faire tout un plat. Six ans plus tard, quand le gouvernement italien s'est mis en tête de réclamer une nouvelle fois une extradition précédemment refusée, on n'a bientôt plus évoqué Cesare que sous la forme d'un monstre « à la grimace moqueuse » (sous-entendu, pour ses victimes).

La force et la très grande qualité de *Gomorra* tiennent à cette chose si difficile à définir qui s'appelle la littérature. Mais la transformation de son auteur en icône de la lutte anti-Camorra, rôle qu'il assume avec beaucoup de courage et de dévouement, a peut-être bien diminué la portée du livre et sa charge de critique sociale. Et la médiatisation forcenée s'est peut-être révélée, pour la créativité et la réflexion de ce trentenaire, une prison aussi contraignante que la vie dans une caserne de carabinieri à laquelle il est désormais condamné. *Gomorra* dépeint toute une société qui, du nord au sud de la Botte, et au-delà des frontières, a fabriqué ce phénomène transnational qu'est la Campanie d'aujourd'hui.

L'hypermédiatisation de Saviano puis les campagnes dans lesquelles il s'est lancé l'ont transformé en porte-parole d'une vision qui tient lieu de

politique à la gauche institutionnelle italienne : l'idée que la légalité, et son strict respect, serait la solution à tous les maux du pays. Or, s'il est une chose dont peut convaincre *Gomorra*, c'est que la Campanie, l'Italie et le reste du monde ont un urgent besoin de transformation sociale. Et on n'a jamais vu une société nouvelle naître dans le strict respect des règles de l'ancienne. L'anti-État camorriste n'existe que parce qu'existe l'État capitaliste-parlementaire, avec lequel il tisse sans cesse des liens à tous les niveaux. La puissance de la Camorra, comme celle de l'État qui lui est consubstantielle, repose sur la conviction quotidiennement vérifiée qu'il existe des pouvoirs hors de portée du simple citoyen, avec lesquels il faut chercher plutôt l'accommodement que l'affrontement. Les jeunes de l'*Onda*¹⁴ qui, refusant de se soumettre aux règles édictées par le maire de Rome, sont descendus dans la rue pour affirmer le refus de la précarisation de toute une génération, précarisation qui les met notamment à la merci de tous les pouvoirs de type mafieux, ces *ragazzi* au superbe génie associatif ont plus fait contre les racines culturelles des mafias que tous les maxi-procès spectaculaires.

Cesare Battisti a le tort d'avoir appartenu à une génération qui a mené une expérience d'affrontement à la vieille société italienne, avec une radicalité sans équivalent en Europe occidentale dans la deuxième moitié du xx^e siècle. (...) La gauche institutionnelle qui n'a pas pardonné aux révoltés des années 1970 d'avoir menacé le monopole qu'elle exerçait sur la classe ouvrière et sur la culture (tandis que la Démocratie chrétienne s'occupait de gouverner) a été à l'avant-garde du programme appliqué à Cesare : *Mostro subito* ! Monstre tout de suite !

L'opération ne réussirait pas si bien si, entre-temps, n'avait été fabriqué un imaginaire social où l'histoire ne resurgit plus ni comme science critique, ni comme expérience transmise. Pour lesamnésiques du « temps réel », le passé n'existe que lorsque les médias en parlent, et sous la forme dont ils en parlent : des années 1970 rebaptisées « de plomb », on a effacé une violence sociale rendue aujourd'hui inimaginable, comme on retire désormais, sur les affiches du métro parisien, les cigarettes des écrivains d'avant la prohibition du tabac. Quand il n'y a plus de compréhension historique, mais seulement appel à des réactions émotionnelles, quand sur la masse des souffrances qu'a véhiculées une époque on ne retient que celles instantanément utiles (ne gardant par exemple que celles provoquées par les « terroristes rouges »,

« oubliant » toutes ces souffrances malcommodes, subies par des millions de gens dans les usines, les quartiers, les facultés, les prisons, « oubliant » toutes les souffrances infligées par la répression), quand ce formatage a été accompli, il est facile de transformer l'apparition du nom « Cesare Battisti » en séance de détestation de masse orwellienne.

Dans 1984, il y avait les trois minutes de la haine. En 2009, en Italie, il y a périodiquement, pendant quelques jours, trois heures de show télévisés divers, univoquement orientés vers la haine du monstre.

Saviano vivant dans sa caserne physique et mentale, Battisti subissant un double enfermement, derrière les barreaux et dans sa caricature grimaçante, il n'est pas étonnant que le premier ait fini par retirer, il y a quelques mois, sa signature de soutien au second. Ce qui est plus étonnant, et encourageant, c'est qu'à quelques rares exceptions, il ait été si peu imité.

1. Entre 1968 et 1975, selon un décompte sommaire, au cours de manifestations les forces de l'ordre ont tué pas moins de 12 personnes par balle, tir tendu de grenade lacrymogène ou sous les roues de leurs véhicules. S'y ajoutent les 7 détenus tués lors de la révolte de la prison d'Allesandria matée par le général Della Chiesa et les 5 personnes tuées dans la rue par des fascistes. Et dans les années précédentes, la violence de la répression était d'ampleur au moins égale : pour donner un exemple, en juillet 1960, à l'annonce du premier congrès néo-fasciste à Gênes, des manifestations dans cette ville et ailleurs se traduisent par la mort de dix ouvriers tués dans la rue.
2. Le 21 mai 1975, est approuvée par le parlement la loi Reale sur l'ordre public qui introduit la détention judiciaire, étend un peu plus l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre, limite les possibilités de liberté provisoire. D'après *Il Manifesto* du 27 juillet 2005, en conséquence directe de cette loi, « du 1^{er} janvier 1976 au 30 juin 1989, 237 personnes ont été tuées, 352 furent blessées ». Le journal ajoute : « Le 23 avril 1976, dans ces pages, parut une critique décisive de l'inutilité et du caractère criminogène de la loi Reale. Elle était signée de Gaetano Pecorella, aujourd'hui président de la Commission justice de la Chambre. »
3. « Les années 1970 se terminent par des milliers d'arrestations, des dizaines de milliers de dénonciations, des saisies de périodiques, des inculpations d'avocats, de journalistes, d'universitaires, d'intellectuels. C'est la grande saison de la chasse aux "soutiens". En réalité, que le pouvoir n'ait pas pris seulement pour cible les groupes armés et leurs sympathisants, mais la gauche révolutionnaire italienne tout entière, qu'il s'agissait de supprimer une fois pour toutes, ce fait-là est démontré par le nombre des inculpés : plus de 40 000, chiffre qui excédait de très loin celui des gens appartenant aux milieux favorables à la lutte armée. » *Progetto Memoria*, II^e année, n° 3, printemps 1989.
4. Par exemple, le 12 mars 1977, lors d'une manifestation, des dizaines de milliers de jeunes jettent des centaines de cocktails Molotov sur la police, échangent des centaines de coups de feu avec elle, une armurerie est pillée. Une bonne illustration de ce climat est donnée par Paolo Pozzi, *Insurrection*, 2010, éd. Nautilus.
5. Voir à ce sujet, le très beau film *Il corpo delle donne*, disponible sur http://www.ilcorpodelledonne.net/?page_id=89
6. Cité d'après Nanni Balestrini, Primo Moroni, *L'orda d'oro, 1968-1977. La grande ondata rivoluzionaria e creativa, politica et assistenziale*, nuova edizioni a cura di Sergio Bianchi, Feltrinelli, 1997.
7. Des théoriciens de l'autonomie ouvrière comme Tronti aux premiers membres des BR qui avaient repris les vieilles armes confiées par d'anciens partisans communistes, on peut même dire que tout le mouvement des années 1960-1970 en Italie est né au cœur de la contre-société du PC.
8. *Exil et Châtiment*, Textuel, 2005.

9. « Un observatoire pour la civilisation juridique », hns.samizdat.net/rubrique.php3?id_rubrique=4
10. Pour une analyse du mandat d'arrêt européen, et des pratiques qu'il induit, voir Claude Guillon, *La Terrorisation démocratique*, *op. cit.*, ainsi que, du même auteur : « Mandat d'arrêt européen : huit années d'injustice aggravée », http://claudeguillon.internetdown.org/article.php3?id_article=295
11. Le propos de ce chapitre n'étant pas de reprendre en détail l'affaire Battisti, on pourra se reporter au « FAQ (questions les plus fréquemment posées sur son cas) », rédigé par la rédaction de Carmillaonline.com, traduit par mes soins et publié pour la première fois en français sur Rue89 le 9 février 2009.
12. Ce texte (« Saints et monstres... ») est paru une première fois en français le 25 novembre 2009 sur mon blog d'Article 11 http://www.article11.info/spip/-Inactualites-?debut_page=6#pagination_page et en italien le 27 novembre 2009 sur le site de DeriveApprodi : <http://www.deriveapprodi.org/editoriale.php?art=235>. J'y ai opéré des coupes pour éviter des redites.
13. Publié chez Joëlle Losfeld en 1998 et réédité en poche chez Rivages en 2000.
14. L'*Onda* (la Vague) est le nom que s'est donné le mouvement contre la réforme Gelmini, traduction italienne des réformes néolibérales de l'Éducation inspirées par l'Union européenne. Voir mon article du *Monde Diplomatique* de janvier 2009 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/01/QUADRUPPANI/16708>

La sécurité, c'est la guerre

Que le président Sarkozy convoque sans cesse le mot « guerre » dès qu'il parle de la délinquance dans les banlieues a pu être pris pour une simple métaphore, une « rodomontade », comme dit *Le Canard enchaîné* qui a recensé la récurrence impressionnante du mot¹. Jusqu'au jour où est paru un livre² qui montre à quoi ce président fait travailler ses hommes, et notamment tous ces policiers qu'il a placés à des postes essentiels, sur le terrain et dans les hautes sphères administratives : « La préparation d'une guerre totale aux cités. » Ainsi apprenons-nous que, s'il le jugeait nécessaire et en dépit des réticences de maints gradés de la gendarmerie et de l'armée, ce grand renverseur de tabou que veut être le chef de l'État français ne reculerait pas devant ce qui en était un jusque-là : l'intervention de l'armée dans les banlieues. Mais dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, le sarkozisme n'est que l'expression à peine caricaturale d'une tendance universelle, la porosité toujours plus grande des dispositifs sécuritaires à la logique militaire, grâce notamment aux politiques antiterroristes. Examinons ce qui a favorisé et structuré cette tendance universelle.

Monstres et victimes, mode d'emploi

Quelle que soit son issue judiciaire, l'opération de communication appelée « Taïga », menée par le trio Alliot-Marie-Squarcini-Bauer, a échoué. Personne ne peut soutenir sans rire aujourd'hui (cf. chapitre 4) qu'il existait une « cellule invisible », un « parti imaginaire » qui menaçait la sécurité de la France, comme l'a prétendu le procureur Marin, ni que ce groupe posait les prémices d'une démarche proche de celle des Brigades rouges et d'Action directe, comme l'a prétendu Alain Bauer avant de se rétracter spectaculairement quoique fortuitement.

En revanche, quel que soit le sort de Cesare Battisti (et l'on peut espérer qu'une fois sa dauphine élue et n'ayant plus le moindre enjeu électoraliste en vue, Lula se décide à le faire libérer), il restera pour longtemps, aux yeux de l'immense majorité des Italiens, la figure grimaçante du terroriste qui refuse de se repentir. Sur ce plan-là, le procureur Spataro, les éditorialistes qui, de *La Repubblica* à *Panorama* se sont acharnés sur lui, les hommes politiques qui, de la Ligue du Nord xénophobe au Parti démocratique (centre gauche), ont rivalisé dans la hargne pour réclamer son retour dans une prison italienne, tous ceux-là auront gagné.

Les raisons de l'échec des uns et de la victoire des autres sont assez simples. Les premiers n'avaient rien d'autre à montrer qu'une « épicerie tapie dans l'ombre » et pas l'ombre de dégâts humains à invoquer. Les seconds ont fait passer en boucle sur les télévisions italiennes l'image du fils du bijoutier Torreggiani sur sa chaise roulante. Peu importait si les sentences mêmes sur lesquelles la justice italienne s'appuie pour réclamer son extradition disent que Cesare Battisti n'a pu tirer ni sur le père, ni sur le fils, puisqu'il n'était pas là : pour les médias et l'opinion, il est l'assassin du père et a condamné à jamais le fils à la chaise roulante. Et peu importe que le fils ait été rendu infirme par une balle perdue tirée par le père.

Une victime et des caméras : ce dispositif est devenu aujourd'hui à peu près invincible, quelle que soit la réalité qu'il présente ou qu'il dissimule. Ainsi l'image, captée par une caméra de surveillance, de deux gamins de dix ans tenant par la main un enfant de deux ans qu'ils vont torturer et assassiner, en 1993, a-t-elle beaucoup fait pour le lancement de la politique de « tolérance zéro », qui faisait partie du programme du New Labour de Tony Blair et qui s'est traduite par une augmentation massive de l'emprisonnement des jeunes. Le correspondant à Londres du *Figaro*, Jacques Duplouich, écrivait le 25 décembre 2005 : « Si le Royaume-Uni enferme ses jeunes plus

qu'aucun autre pays de l'Union européenne, c'est à la politique de "tolérance zéro" de l'incivisme et de la délinquance qu'il le doit. »

Dans le même pays, l'émotion médiatiquement entretenue autour du meurtre de deux petites filles est à l'origine de la création d'une agence gouvernementale qui, en 2009, lançait une opération de fichage de 11,3 millions de personnes amenées à approcher des enfants. Pour pouvoir continuer à le faire, enseignants, infirmières, dentistes, assistantes maternelles, bénévoles associatifs, etc., devront répondre à un questionnaire psychologique et subir une enquête de personnalité (et payer 64 livres pour les frais). Ainsi, si les enfants anglais sont ceux qui, en Europe, risquent le plus d'être emprisonnés (on pouvait les pendre à partir de sept ans au XIX^e siècle), ils pourront se consoler en se disant qu'ils sont aussi ceux qui risquent le moins d'agressions sexuelles – sauf que le policier qui avait enquêté sur l'affaire des fillettes assassinées a fait remarquer que l'assassin avait rencontré ses victimes parce qu'elles étaient les élèves de sa compagne, et cela aucune loi n'y pourra rien changer.

Le monstre sert à ouvrir une brèche dans le mur de garanties qui faisait obstacle aux pratiques liberticides et aux intrusions étatiques au plus près de la vie. Ainsi, en France, le manifestant, le faucheur de maïs OGM ou le syndicaliste piquet de grève, s'ils sont interpellés, ignorent-ils peut-être qu'ils doivent à Guy Georges, violeur et assassin, de voir systématiquement prélevé leur ADN et, en cas de refus, de risquer un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende. C'est en 1998, dans le climat d'émotion médiatique suscité par l'arrestation du violeur, que la gauche, une fois de plus, a montré sa capacité à ouvrir la voie. Le monstre peut s'avérer aussi doublement utile quand il devient à son tour victime. Ainsi, les accusés d'Outreau ont-ils servi tour à tour à stigmatiser les mœurs sordides des classes dangereuses avant de devenir les héros de la résistance à un corps judiciaire dont la réforme allait être prise en main par le gouvernement suivant ses propres intérêts. Qu'un juge d'instruction se soit acharné sur quelques pauvres devrait ainsi permettre à quelques riches amis du pouvoir, dans les années à venir, d'échapper aux tentations d'indépendance des magistrats.

Après le fait divers et le procès qui attirent vers les écrans en permettant de vendre davantage de temps de cerveau disponible, il y aura le film et ses produits dérivés puis les nouvelles lois et les retombées commerciales des

nouvelles lois. Dans le néolibéralisme triomphant on peut dire que monstres et victimes sont devenus des agents économiques, excellents stimulants pour la croissance de l'industrie de la peur.

Logiques néolibérales : de l'industrie de la peur à la religion du chiffre.

« On peut dire qu'après tout la devise du libéralisme, c'est "vivre dangereusement". "Vivre dangereusement", c'est-à-dire que les individus sont perpétuellement en situation de danger, ou, plutôt, ils sont conditionnés à éprouver leur situation, leur vie, leur présent, leur avenir comme étant porteurs de dangers. Et c'est cette espèce de stimulus du danger qui va être, je crois, une des implications majeures du libéralisme. (...) Pas de libéralisme sans culture du danger. Deuxième conséquence, bien sûr, de ce libéralisme et de cet art libéral de gouverner, c'est la formidable extension des procédures de contrôle, de contrainte, de coercition qui vont constituer comme la contrepartie et le contrepoids des libertés. » Ainsi s'exprimait Michel Foucault, lors de son cours au Collège de France de 1978-1979 intitulé *Naissance de la biopolitique*³.

Assez loin de cette hauteur de vue, on apprend dans un récent « Que sais-je ? » intitulé *Les Polices en France*⁴, que le secteur de la sécurité est certainement l'un des plus dynamiques d'une époque où ils ne sont pas si nombreux. Sur les 25 secteurs qu'il répertorie, l'antiterrorisme est celui qui connaît le plus fort pourcentage d'augmentation : 349,7 % et, en chiffres absolus (2 milliards et 11 millions d'euros), il n'est battu que par le secteur de la sécurité incendie (2 milliards 660 000), mais comme ce dernier connaît, comparativement, une croissance lente (19,4 %), et que la progression observée porte sur les années 2006 à 2008, il y a fort à parier que l'antiterrorisme est désormais une affaire qui marche, très en avance sur les autres secteurs, surtout si on lui rajoute la sûreté aéroportuaire (207,5 % d'augmentation) ou la télésurveillance. Si l'industrie de la peur est en expansion permanente, c'est aussi le cas de l'esprit qui va avec.

L'intitulé exact de ce qu'on a appelé la Loppsi 2 est : « Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ». L'arrivée du terme « performance » dans le vocabulaire officiel signale le poids de l'idéologie entrepreneuriale insufflée par l'équipe au pouvoir à tous les niveaux de l'État français. Le discours de la performance, dans la police, a été baptisé « politique du chiffre » ou culture du résultat. Écoutons ce qu'en dit un ex-officier de police, diffusé par le Réseau d'alerte pour les droits de l'homme. Ancien syndicaliste, il a quitté la police pour devenir enseignant⁵ : « Une des choses que je dénonçais déjà quand j'étais au syndicat et qui m'a d'ailleurs coûté assez cher, c'est la politique du chiffre et la manipulation de l'opinion concernant la délinquance. On a l'impression qu'on vit dans un état de guerre. J'ai pratiqué 20 ans dans la PJ, il y a des problèmes effectivement dans la société, comme il y en a dans toutes les sociétés, mais ce qui est le plus révoltant c'est l'instrumentalisation de la police qui n'est pas considérée comme un service public par ceux qui la dirigent, mais plutôt comme un instrument de pouvoir. (...) On n'est pas plus en sécurité maintenant qu'avant, on fait simplement... on produit... on fabrique du chiffre, à partir d'éléments très artificiels. »

Dans cette optique du « chiffre », l'ex-policier explique que les infractions financières de haut vol ne sont pas très intéressantes, parce qu'elles demandent beaucoup de temps pour une seule affaire résolue, alors que « les délits qui sont rentables au sens statistique du terme, ce sont les tout petits délits et surtout les délits – je dirais presque – “créés”. Alors viennent les infractions à la législation sur les stupéfiants. Je parle de l'usage, pas des gros trafics, qui de toute façon débordent largement nos frontières. (...) On constate un fait, on interpelle un individu, et on le met en garde à vue : fait constaté, fait élucidé, interpellation, un ratio parfait. Éventuellement une garde à vue, si l'officier de police judiciaire accepte de mettre en garde à vue, ce qu'il fait maintenant sous la pression. Avant, on faisait des mains courantes pour ça ou des procédures avec mise en liberté immédiate, maintenant non, il faut que ce soit la statistique parfaite. Il y a (...) ce qu'on appelle l'ILE, infraction à la législation sur les étrangers, dans le jargon policier. Les ILE, il est recommandé d'en faire beaucoup. »

D'autant, explique-t-il, qu'on peut interpellier la même personne plusieurs fois, ce qui est « juteux » pour les chiffres ! Un autre délit nourrit les statistiques : « l'outrage-rébellion » : « Alors là, on est dans quelque chose

qui est exorbitant du point de vue du droit public puisque c'est l'agent constatatateur qui est en même temps la victime, donc on ne peut rien faire contre un outrage/rébellion. » Outre son utilité statistique, cette infraction, si souvent « constatée » en banlieue, présente aussi un avantage financier, l'agent « outragé » obtenant très régulièrement un dédommagement financier de l'« outrageur », généralement un jeune de banlieue. « La politique du chiffre ça a toujours été une tentation parce que c'est très difficile de juger l'action qualitative de la police. À la limite, s'il n'y a pas de délinquance du tout, que la police est présente et qu'elle a de très bons contacts avec la population, c'est quelque chose de très bien, mais comment on va le calculer, ça ? »

Après avoir fait preuve d'une belle lucidité (« je pense qu'il y a de gros problèmes sociaux... on a besoin d'un ennemi... là on a trouvé un ennemi de l'intérieur »), l'ex-policier expose les conséquences de la fusion des corps, celui des gardiens de la paix et celui des officiers de police judiciaire, avec pour conséquence d'écraser un peu plus l'autorité judiciaire sous l'autorité administrative : « Un gardien de la paix obéira plus à son chef qu'à la loi, pour résumer. » Évolution d'autant plus inquiétante que, dans les écoles de police, le service le plus demandé est désormais celui des Brigades anticriminalité, les fameuses BAC, qui se distinguent par leurs interventions musclées dans les cités et dans les manifestations : « Celui qui ne dit pas qu'il veut aller en BAC, il passe déjà pour un démotivé, il sortira de l'école mal placé. J'allais souvent à l'ENPP de Vincennes qui forme les futurs gardiens, le rêve c'est d'aller en BAC, déjà pour la tenue et puis pour éviter certaines contraintes. En BAC, dans leur jargon, ils disent : "Nous, on est des chasseurs, on n'est pas comme les autres, les autres c'est des soldats." Avant, il y avait une BAC ou deux, une BAC c'était exceptionnel. Maintenant il y a : la BAC civile, la BAC de nuit, la BAC 75 qui couvre tout Paris, les BAC d'arrondissement, une BAC dans le métro ; BAC jour, BAC nuit, il y a des BAC partout. »

L'ex-policier dénonce une « nouvelle manière de concevoir le métier » orientée vers sa médiatisation : l'image du policier qui se balade en gilet pare-balles et surarmé. Selon lui, le recrutement aussi a changé. Il y a vingt ou trente ans, il y avait beaucoup d'aspirants policiers issus du monde du travail : « J'ai connu des vieux gardiens, ils avaient été à l'usine, ils avaient été carreleurs, ils se sentaient encore en rapport avec le monde du travail.

Maintenant, une fois qu'ils ont passé l'habit de lumière, certains, j'ai l'impression qu'ils ne sentent plus qu'ils sont dans la population. »

À cela s'ajoute, de la part des politiques, un « effet de surenchère permanente, de langage de guerre, de reconquête, ce sont des mots qu'on entend : “pacification”, “reconquête”, “nettoyage” (...), toute une terminologie que je n'ai jamais entendue avant et qu'on entend depuis quelques années. Maintenant, ils disent les crapauds quand ils parlent des interpellés, même dans les écoles de police : “Quand vous interpellez un crapaud, quand vous demandez les papiers au crapaud...” »

Selon lui, la différence entre les pratiques actuelles et celles du passé, c'est celle « entre la pêche au chalut qui arrache les fonds et qui ne fait rien de bon, et la pêche à la ligne bien calculée (...) on ramène quarante personnes et puis sur le tas, on essaie d'“habiller” comme on dit dans le jargon, d'en “habiller” quatre ou cinq et hop ! (...) Et donc les magistrats avec la masse qui leur arrive, il faudra traiter. » En conséquence, insiste-t-il, le rapport entre police et justice « n'est plus conçu comme une séparation des pouvoirs mais comme une division du travail, et c'est là que ça devient dangereux... »

Pour créer cette « culture du résultat » qui s'exerce aux dépens des plus pauvres en s'orientant avant tout sur la « communication » médiatique, la constante pression du ministère de l'Intérieur sur le fonctionnement de la justice (à travers la dénonciation publique des décisions qui ne lui conviennent pas) s'ajoute à la pression interne dans le corps policier. En fait de résultat, on en est arrivé à celui-ci : « la police est sortie – c'est tout le nœud du problème – et sort de plus en plus du cadre de la Fonction publique. (...) Le problème, c'est qu'avant il y avait des garde-fous, on pouvait tenir, il y avait des garanties. Tel flic ne plaît pas, il s'oppose, mais statutairement on ne peut pas le toucher, un peu comme un prof maintenant, peut-être plus pour longtemps. Après, avec l'abandon de ces garanties, on est une victime livrée en pâture. »

Ces remarques mériteraient d'être complétées par une analyse du rôle assumé aujourd'hui par les syndicats de policiers, et singulièrement ceux qui sont les plus proches du pouvoir. On sait que c'est sous leur pression que la présence de l'avocat dès la première heure de la garde à vue, prévue dans la réforme de celle-ci, a été abandonnée en 2003. On constate presque chaque jour qu'ils sont devenus les porte-parole officiels du ministère de l'Intérieur puisque, à chaque fait divers spectaculaire, ce sont eux, maintenant, qui

donnent les informations dont les écrans sont avides, et qui correspondent forcément à une vision policière de l'histoire.

Mais il en va de même dans ce secteur comme dans n'importe quel autre : la vie quotidienne des dirigeants syndicalistes et celle de la base ne sont certainement pas les mêmes. La réalité est qu'aujourd'hui, s'ils font souvent peur, les policiers aussi ont peur – parfois des délinquants, toujours de leur hiérarchie. Comme nous tous, dans leur travail, ils subissent une variante d'alerte rouge permanente.

Vigipirate, ou l'alerte rouge pour l'éternité

Imagine-t-on un jour Obama annonçant : « Il n'y a plus de terrorisme » ? Quand bien même l'hyperpuissance, avec sa CIA, ses forces spéciales, ses drones, son armée tout entière, pourrait enfin prendre la responsabilité d'annoncer avoir tué Ben Laden, ce cadavre si souvent ressuscité et qui ne cesse de grandir dans l'imaginaire de milliards d'êtres humains, quand bien même... un président des États-Unis pourra-t-il jamais annoncer au monde : « La guerre à la terreur est terminée, il n'y a plus de menace terroriste » ? Poser la question, c'est y répondre.

Imagine-t-on un jour un responsable politique français annonçant que Vigipirate est désactivé, que non seulement nous ne sommes plus dans l'alerte rouge, mais que l'alerte tout court, c'est terminé ? Là encore, la réponse s'impose d'elle-même.

Selon la doctrine officielle, l'objectif du plan Vigipirate est double : protéger la population, les infrastructures et les institutions, et préparer les réponses en cas d'attaque. La dernière version du plan, en vigueur depuis janvier 2007, est fondée sur le postulat que la menace terroriste doit désormais être considérée comme permanente. Elle définit un socle de mesures opérationnelles appliquées en toutes circonstances, même en l'absence de signes précis de menaces. L'histoire de ce dispositif est celle d'une montée vers l'état d'urgence, qu'un graphique représenterait par une courbe ascendante finissant au point le plus haut et s'y perpétuant en ligne droite.

Créé en 1978, activé pour la première fois en 1986, à l'occasion de la vague d'attentats pilotée par l'État iranien (voir p. 39 et suivantes), puis réactivé en 1990 au moment de la guerre du Golfe, il passa quelques mois plus tard en « mode renforcé ». Levé le 26 avril 1991, il fut réactivé tout de suite en « mode renforcé » en septembre 1995 avec les attentats du GIA-DRS. Depuis lors, Vigipirate n'a cessé d'alterner entre « vigilance simple » et « vigilance renforcée ». En 2003, un code couleur a été adopté, qui va du blanc (absence de menace) au rouge (« Vigipirate renforcé ») et à l'écarlate, niveau ultime. À partir du 7 juillet 2005 (attentats de Londres), il n'a plus bougé du rouge.

Depuis quinze ans, nous sommes habitués à voir une équipe de trois soldats, Famas à l'épaule, arpenter les gares et les aéroports au milieu de la foule. Qui croit qu'une telle présence a jamais pu empêcher un individu déterminé, à fortiori un kamikaze, de faire exploser une bombe ? En réalité, ces patrouilles ont pour seul résultat de nous habituer à considérer comme normale la présence constante de l'armée dans l'espace public. Est-ce l'effet recherché ? On est tenté de répondre par l'affirmative quand on lit dans *La France face au terrorisme, Livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*⁶ : « La lutte contre le terrorisme se gagnera d'abord par une posture de vigilance au quotidien. Prévenir concrètement les risques d'attentats implique une mobilisation de tous les instants et une culture de la “détection précoce”. Celle-ci n'est pas spontanée et ne peut être seulement l'affaire des services spécialisés dans la lutte antiterroriste. Cette dimension nouvelle de l'esprit de défense doit être largement diffusée et partagée au sein de la société française... »

En 2008, dans une revue officielle de l'armée de terre, le *Cahier du Retex*⁷, on apprend que les « trinômes », qui patrouillaient autrefois avec la police, ont acquis une autonomie qui « responsabilise davantage l'ensemble d'un détachement – du chef d'EMT (état-major tactique) au soldat – et permet de susciter un intérêt supplémentaire vis-à-vis de la mission ». Nous sommes heureux que les militaires français s'ennuient moins dans nos gares mais peut-être ne sommes-nous pas forcément plus rassurés à l'idée qu'ils s'y sentent davantage autonomes. Dans le monde d'avant, la place des militaires en temps de paix était dans les casernes.

En ce même *Cahier du Retex*, on peut lire : « Dans le cadre de l'opération Vigipirate, les soldats de l'armée de Terre conduisent désormais

leurs patrouilles sans la présence d'un membre des forces de l'ordre. Cette tendance à la responsabilisation implique la nécessité de parfaitement maîtriser les fondamentaux du combat jusqu'au niveau individuel. L'instruction sur le tir de combat constitue à cet égard autant une exigence que la manifestation de la professionnalisation des forces terrestres. En 2008, il semble donc bien que, selon les directives du précédent CEMAT (chef d'état-major de l'armée de Terre), le général d'armée Thorette, on passe progressivement d'une "armée professionnalisée" à une "armée professionnelle". Cependant, cette transition, qui exige tout autant le renforcement des capacités de combat qu'une profonde mutation des esprits, ne sera complète que lorsque de nombreuses unités terrestres auront été confrontées à l'épreuve du feu. Elle risque par conséquent d'être encore longue et douloureuse ».

On sent dans ces lignes un désir d'en découdre qui fait honneur à l'armée française mais, en tant qu'usager, je souhaiterais que la « longue et douloureuse » professionnalisation de ses soldats par « l'épreuve du feu » se fasse ailleurs que dans les gares et les aéroports.

D'autant qu'avec le temps la mission de Vigipirate semble avoir quelque peu évolué, si on en croit ses acteurs sur le terrain. Sur le site de l'Armée de terre du ministère de la Défense, le chef d'escadron Pascal Hemmerlé, qui a pris la tête d'un état-major tactique, explique : « Cette mission a pour vocation première la lutte contre le terrorisme. Les patrouilles sont là pour observer et déceler la présence éventuelle de colis suspects. *Elles ont aussi et surtout (c'est moi qui souligne), de par leur présence, un rôle de dissuasion vis-à-vis de la petite délinquance.* » Nous en sommes là : l'armée française déployée, Famas au poing, « aussi et surtout » contre les pickpockets ! Et le chef d'escadrille, pardon, d'escadron d'ajouter : « Dans les faits, les patrouilles Vigipirate participent au sentiment de sécurité de la population. Il n'est d'ailleurs pas rare que les militaires répondent aux demandes de renseignement du public. »

Le citoyen mal embouché pourrait faire remarquer qu'il serait mieux venu, pour renseigner le public et éventuellement repérer des colis suspects, d'embaucher quelques-uns des milliers de chômeurs, et de redéployer des troupes pressées de connaître l'épreuve du feu dans le Sahara, là où les installations d'Areva sont si mal protégées par des Epee⁸ privées passablement rouillées. Je m'abstiendrai de reprendre cette proposition à mon

compte, puisque je ne me sens nullement solidaire d'un pays et d'une entreprise qui tirent des profits maximums d'une des nations les plus pauvres du monde en alimentant l'une des activités (le nucléaire) les plus nuisibles que l'humanité ait jamais inventées⁹.

De nos jours, prendre l'avion, ce moment censé nous faire vivre une des plus belles réussites de la technique et nous ouvrir à travers le voyage à une expérience de liberté, implique de suivre un parcours délimité par des barrières qui ne sont pas sans rappeler celles destinées au marquage des bestiaux, de nous livrer à une série de procédures de dépouillement qui, depuis le 11 Septembre, n'ont cessé de s'allonger et de se compliquer. En voyant combien, malgré tout, elles ont été instantanément acceptées et comment elles se déroulent à peu près sans heurts, on s'en convaincra aisément : plus que par le langage ou par tout autre attribut, l'homme peut être défini avant tout comme *l'animal domestique par excellence*. Pour nous convaincre de nous déshabiller à moitié, de vider nos poches, de passer sous un portique et bientôt par un scanner qui nous dénudera aux yeux d'un(e) inconnu(e) (mais rassurez-vous (?), il/elle sera de notre sexe !), pour nous convaincre de retourner en arrière encore et encore jusqu'à être enfin débarrassé de ce qui sonne, il a suffi qu'on nous dise que les temps ont définitivement changé : peut-être toutes ces mesures sont-elles sottes et inutiles, peut-être un individu résolu muni de quelque objet anodin promptement transformé, comme cela se pratique depuis toujours dans les prisons, pourra-t-il menacer nos vies malgré toutes ces précautions, mais elles s'imposent quand même, puisque le danger est là.

Peut-être tous ces dispositifs servent-ils moins à nous protéger concrètement qu'à tenter de nous faire partager cet « esprit de défense » qu'invoque le *Livre blanc*, à nous faire adopter cette « posture de vigilance au quotidien » et cette « mobilisation de tous les instants » qu'il appelle de ses vœux. Et même si rares sont ceux d'entre nous qui pratiquent « la détection précoce » (bien qu'elle fasse parfois des ravages dans le transport aérien, entraînant le débarquement arbitraire de telle famille trop visiblement musulmane ou l'incarcération plusieurs jours d'un passager trop plaisantin), ce fatras technologique a finalement « au quotidien » le même effet que les démonstrations de sécurité de l'hôtesse avant l'envol, ces histoires de

masques qui tomberont et d'invitation à se déchausser avant de se laisser glisser sur le toboggan au cas où nous aurions la surprise de voir notre appareil transformé en hydravion – toutes instructions totalement inutiles dans 99,9 % des cas d'accident aérien. Au fond, ces discours sont surtout là pour nous dire : « Tout ça ne sert à rien mais vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous aura pas prévenus ».

Tel est le message : nous voici installés dans une peur sourde et sourdement entretenue, pour toujours. De quoi donner envie d'être vidéoprotégé ?

Vidéosurveillance et surveillance citoyenne

Le *Seattle Times*¹⁰ assurait déjà, il y a quatorze ans, que la Grande-Bretagne était, selon certaines estimations, le pays au monde où le taux de caméras de surveillance par habitant est le plus élevé. Au point que tous ces objectifs finiraient par capter des scènes de « couples enlacés dans les réserves de bureaux, des ascenseurs et des voitures ; des femmes se déshabillant dans les cabines d'essayage de grands magasins ; et des hommes et des femmes plongés dans des disputes domestiques. De telles scènes, qui autrefois n'excitaient que les personnels de sécurité, sont maintenant arrivées dans les magasins de vidéos, pour le plaisir visuel des plus de dix-huit ans prêts à dépenser environ 15 livres. (...) Les producteurs des vidéos se les sont procurées auprès de compagnies d'assurances, de sociétés de sécurité et de responsables des autorités locales. » Ajouté au fait que le Premier ministre russe Poutine a annoncé fin juillet vouloir surveiller, par caméras interposées, la reconstruction des maisons détruites durant les grands incendies de l'été 2010 en Russie, le récit du *Washington Post* vient heureusement contredire les très nombreuses études qui aboutissent toutes à cette conclusion : la vidéosurveillance, ça ne sert à rien.

Il semblerait qu'en fait les dispositifs que les législateurs français ont décidé, dans un bel effort de novlangue, de rebaptiser « vidéoprotection » aient seulement démontré leur inutilité pour l'objectif affiché, qui serait de protéger la population contre la délinquance. À l'appui de ce point de vue, le

sociologue Laurent Mucchielli¹¹, spécialiste de la délinquance, analyse le rapport d'audit de la cour des comptes régionale sur la vidéosurveillance à Lyon. Ici aussi, la gauche n'a pas été en reste puisque, si la décision d'installer la vidéosurveillance sur la voie publique à Lyon remonte à 1998, l'arrivée d'une majorité socialiste à la municipalité en 2001 n'a pas infléchi ce choix, le nombre de caméras est passé de 59 à 183 entre 2001 et 2007 et devait monter à 219 en 2009. L'étude de Mucchielli confirme les données locales étudiées ailleurs (à Saint-Étienne, notamment) : la vidéosurveillance de voie publique sert principalement à détecter les problèmes les plus visibles et les plus collectifs (manifs, bagarres...), elle ne concerne guère les vols et les agressions interpersonnelles.

En analysant les données fournies par le centre de surveillance, le sociologue conclut que « l'impact de la vidéosurveillance sur la délinquance constatée par la police nationale à Lyon est de l'ordre de 1 %. Et si l'on se tourne maintenant vers (...) la question de l'amélioration de l'élucidation policière, le même calcul (...) donne un résultat de 1,6 %, en supposant que les images réquisitionnées par la police ont été utilisables et utilisées (ce qui est loin d'être évident). » Et de conclure avec les magistrats de la Chambre régionale des comptes, que l'impact de la vidéosurveillance sur la répression de la délinquance est « marginal ». La Chambre ajoutait : « Ainsi, en l'état actuel des données, relier directement l'installation de la vidéosurveillance et la baisse de la délinquance est pour le moins hasardeux. Si l'on compare, par exemple, l'évolution de la délinquance de voie publique entre Lyon, qui a fortement investi dans ce domaine, et Villeurbanne, où la commune n'a pas souhaité s'y engager, on observe que la baisse est la plus forte dans la commune qui ne bénéficie d'aucune caméra de voie publique. »

Selon deux autres universitaires¹², « à Londres, la ville la plus équipée en caméras de surveillance, le responsable policier en charge à la Metropolitan Police de Londres, Mike Neville, a déclaré que seuls 3 % des délits sur la voie publique ont été résolus par la vidéosurveillance en 2006 ». Laurent Bègue, professeur de psychologie sociale à l'université de Grenoble, faisant le bilan de ses travaux, déclarait sur Rue89 le 23 septembre : « L'idée d'un contrôle total ou "panoptique" (...) est aujourd'hui amplement investie par les techniciens de la prévention situationnelle de la délinquance, qui estiment que "la visibilité est un élément central de la prévention". Plusieurs synthèses générales de la littérature scientifique internationale indiquent

cependant que les caméras n'ont aucun impact sur les violences physiques et que leur effet sur les vols est faible et essentiellement limité aux effractions et vols dans certains parkings à risque. »

Donc, à part satisfaire les pulsions voyeuristes du menu peuple sécuritaire et les fantasmes panoptiques de quelques satrapes, à quoi sert ce développement de la vidéosurveillance que les gouvernements, et le gouvernement français en particulier, ne cessent d'encourager ? Il y a une première réponse, évidente : c'est un secteur extrêmement profitable. Et d'abord en termes économiques : selon les statistiques de la dernière édition du « Que sais-je ? » sur *Les Polices en France*, déjà cité, le chiffre d'affaires de la télésurveillance résidentielle est passé de 117,1 millions d'euros à 182,9 millions, soit une augmentation de 56,2 %, et celui de la « vidéosurveillance et vidéoprotection », de 551,5 à 941,4 millions, soit une augmentation de 70,7 %.

Ce développement est également profitable en terme d'image : comme l'explique bien Laurent Mucchielli, dans la mesure où l'État, en France, prend en charge une bonne part des dépenses d'installation des systèmes de vidéosurveillance (par l'intermédiaire du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, mis en place en 2007), les maires de toute tendance y recourent volontiers, pensant avoir trouvé une manière bon marché de démontrer à leurs administrés qu'ils « luttent contre la délinquance ». Puis vient le jour où ils découvrent les dépenses de fonctionnement, mais trop tard.

Le secteur de la télésurveillance a donc, tout comme par exemple celui du fichage, sa propre autonomie, ses propres logiques internes (en l'occurrence politico-économiques) qui stimulent son développement alors même que son efficacité est très faible. Mais surtout, et tout comme le secteur du fichage, ce développement participe de l'essor d'un esprit, d'une forme de société où la surveillance généralisée fabrique à la fois la peur (s'il y a des caméras, c'est qu'il y a quelque chose à craindre), et la délégation à d'autres de combattre la peur : d'autres, anonymes et d'autant plus puissants à nos yeux qu'ils sont anonymes, d'autres dont nous ne pouvons que désirer la « protection ».

Que la télésurveillance ait avant tout, comme rappel de la présence étatique au plus près de la vie quotidienne, une fonction symbolique, et donc directement politique, on le vérifie dans le seul domaine où elle fait montre

d'une certaine efficacité : celui du contrôle des foules, et en particulier des manifestations. On en a une preuve, entre mille autres, dans l'acharnement policier et judiciaire contre une militante accusée, à Grenoble, d'avoir abîmé une caméra lors d'une manifestation¹³, et donc présumée coupable d'avoir remis en cause la légitimité de ce contrôle étatique de proximité.

Les caméras, au fond, ont pour principale fonction d'incarner et de renforcer un esprit de surveillance mutuelle. En Grande-Bretagne et en d'autres pays nordiques, où l'esprit du protestantisme offre un terrain favorable à la confusion entre civisme et comportement normatif, cette tendance a connu ces dernières décennies un développement impressionnant.

Un spot concocté par la police britannique et diffusé sur une station « équivalent radio des tabloïds anglais », selon le journaliste qui le rapporte¹⁴, était ainsi rédigé : « L'homme au bout de la rue ne parle pas beaucoup à ses voisins, parce qu'il est réservé. Il paye en liquide, parce qu'il n'a pas de carte bancaire. Et il ferme ses rideaux, parce que ses fenêtres donnent sur une ligne de bus. Cela pourrait ne rien vouloir dire. Mais, mis bout à bout, cela pourrait éveiller vos soupçons. Nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme. Si vous voyez quoi que ce soit de suspect, appelez en toute confidentialité la permanence téléphonique antiterroriste au 0800 789 321. En cas de soupçon, prévenez la police. » L'instance de contrôle de la publicité ayant protesté, « L'association des commissaires de police, à l'origine de la campagne, s'est empressée de présenter ses excuses aux auditeurs qui se seraient sentis offensés. Mais elle n'a rien renié sur le fond, en réaffirmant que les attitudes décrites dans le spot correspondaient à des tendances réelles observées dans les affaires de terrorisme. »

Sur le site de *Crime Stoppers*, ONG dont le but est d'aider la police à attraper des criminels, des avis de recherche sont publiés, encourageant à « combattre le crime sans révéler son identité », moyennant récompense. « L'émission *Crimewatch* de la BBC, diffusée tous les mois en *prime time*, lance des appels à témoins sur la base de la reconstitution des affaires criminelles non résolues. Elle réunit des millions de téléspectateurs-justiciers et est aussi un exemple du succès de la culture de la dénonciation au Royaume-Uni¹⁵. »

En août 2002, quatre Nord-Africains étaient venus visiter avec un ami catholique la cathédrale de Bologne, où, sur une fresque du Quattrocento, on voit Mahomet envoyé en enfer. Les commentaires indignés des musulmans

n'avaient pas échappé aux micros et caméras antiterroristes (dont on apprenait à l'occasion la présence en ces lieux), *La Repubblica* avait annoncé l'arrestation de probables terroristes et la justice italienne ayant du mal à faire la différence entre l'expression d'une opinion religieuse et un projet d'attentat, ils avaient passé du temps en prison avant d'être mis complètement hors de cause. Comme le montre un épisode récent, en Angleterre, la caméra et les micros, même si leur présence avait été inévitable, n'auraient pas été nécessaires pour que des propos « suspects » se traduisent aussitôt par une arrestation.

Le 18 septembre 2010, *La Repubblica* annonçait en gros titres à la une un complot islamiste pour tuer le pape lors du voyage qu'il était en train d'effectuer à Londres. Deux jours plus tard, le quotidien italien signalait, loin en page intérieure, dans un article évidemment beaucoup moins important, que dans « le présumé complot contre le pape » les conjurés venaient d'être relâchés par Scotland Yard sans aucune inculpation. Entre-temps, les tabloïds anglais avaient titré sur le « complot musulman pour tuer le pape », le *Daily Express* expliquant que six hommes « déguisés en balayeurs » avaient préparé une attaque contre Ratzinger lors de sa visite à Londres. « On craint que ces conspirateurs liés à Al-Qaïda, poursuivait le journal, aient projeté de porter un double coup contre "l'infidèle" en assassinant le chef de l'Église catholique romaine et en massacrant des centaines de pèlerins et de personnes venues lui souhaiter la bienvenue. » On se souvient de la suite : il est apparu que ces malheureux employés de Veolia Environnement, ressortissants du Maghreb, avaient plaisanté entre eux sur la possibilité de tuer le pape avec un missile, malgré les protections policières. Un citoyen qui les avait entendus s'était empressé de faire son devoir de citoyen. Il y a fort à parier que les noms des balayeurs vont continuer à traîner dans quelques douzaines de fichiers antiterroristes internationalement connectés et que, un jour ou l'autre, ils s'en apercevront, à leur travail ou au passage d'une frontière.

En France, sur la question des dénonciations, les choses sont, pour l'heure, plus compliquées. Dans un article de Rue89 (20 septembre 2009) Pierre Haski écrivait : « La délation pour contourner l'omerta des cités ? C'est peu dire que l'initiative de Jean-Claude Borel-Garin, le patron de la police dans l'Essonne, fait polémique, y compris au sein de la police et chez certains élus UMP qui goûtent mal cette méthode aux précédents douteux. Dès ce week-end, les habitants de l'Essonne sont informés par la police du

nouveau système : une boîte mail destinée à recueillir de manière discrète ou anonyme des informations, des photos ou des vidéos sur certains délits classiques des quartiers dits “sensibles” selon le vocabulaire en vigueur : rodéos, occupations de halls d’immeuble, drogue... “Confidentialité garantie”, indique la notice de la police. Sous le titre “Aidez la police nationale dans son action au service des citoyens”, la notice de la police devait être distribuée aux habitants ce week-end et affichée dans les commissariats et les mairies qui l’acceptent. »

Les indignations vertueuses se sont fait beaucoup moins entendre¹⁶ lors du verdict du procès en 2010 des cinq jeunes de Villiers-le-Bel accusés d’avoir tiré sur les forces de l’ordre lors d’émeutes déclenchées en 2007 par la mort de deux garçons renversés par une voiture de police. Or, les lourdes peines infligées (jusqu’à quinze ans de prison) l’ont été sur la base de conversations rapportées par un détenu contre promesse d’un traitement judiciaire de faveur, et de témoignages sous X recueillis à la suite d’une distribution de tracts appelant à la délation contre récompense. Qu’on invoque l’esprit civique, l’appât du lucre, ou les deux (mais ne sont-ils pas heureusement réconciliés par cette société-là ?), à la fin, il faut bien le constater, une convergence se dessine en Europe et ailleurs sur le terrain de la surveillance de tous par tous.

Sur ce terrain comme sur tant d’autres.

Globalisation de la sécurité : l’alignement sur le pire

Le 24 novembre 2009, Nicolas Sarkozy annonce le recrutement de « réservistes expérimentés comme délégués à la cohésion police-population » et de « volontaires citoyens de la police nationale impliqués dans la sécurité du quartier ». Certains ne manquèrent pas de faire la comparaison avec les « chemises vertes » italiennes, ces milices de citoyens créées par la Ligue du Nord. Le caractère xénophobe de ce parti pouvait laisser craindre le pire mais, dans ce cas, l’autonomie du corps policier, peu soucieux d’avoir à affronter les complications provoquées par ces amateurs, et, par endroits, l’opposition vigoureuse des jeunes des centres sociaux, a réduit les rondes

miliciennes à de pitoyables parades de beaufs ventrus. Les milices ont peu de chances, à court terme, de se répandre en Europe. D'abord, pour la raison déjà indiquée pour l'Italie : l'hostilité du corps policier à des non-professionnels susceptibles de leur donner un surcroît de travail plus que de les aider. Ensuite, et surtout, pour la raison fondamentale que, dans les sociétés contemporaines, les populations ont massivement tendance à déléguer à des corps spécialisés la gestion et la maîtrise de leurs propres peurs. C'est pourquoi l'essor des sociétés de sécurité est infiniment plus préoccupant.

Selon les chiffres du *Livre blanc* publié par la Confederation of European Security Services et l'Institut national des hautes études de sécurité (préfacé par Nicolas Sarkozy¹⁷), ce sont surtout les pays de l'Est, ainsi que le Luxembourg et la Grande-Bretagne, qui sont en tête pour le nombre de personnels de sécurité privée par rapport au nombre d'habitants : de 251 pour 100 000 pour le Royaume-Uni à 791 pour 100 000 pour la Hongrie. Selon l'étude, il est « difficile de trouver des continuités culturelles au sein de ce classement. (...) La progression de la sécurité privée obéit en réalité davantage à des logiques de marché, telles l'émergence et la solidification d'une demande solvable, qu'à des politiques nationales volontaristes ». Autrement dit, là où on peut se le permettre, on s'offre toujours plus de « sécurité privée ».

Dans sa postface, l'inévitable Alain Bauer dresse la liste des « missions traditionnelles » de l'État dont celui-ci se retire : « renseignement commercial, renseignement familial, transports de fonds, contrôle des passagers et des bagages dans les ports et les aéroports, protection des grandes manifestations culturelles et sportives, protection rapprochée des personnes, assistance aux expatriés, études de sécurité publique, intelligence économique, analyse des phénomènes criminels, recherche d'ADN... » Dans cette citation, les points de suspension ont beaucoup d'importance, dans la mesure où il faudrait au moins ajouter à la liste la constitution et la gestion de fichiers, et le mercenariat guerrier. Pour avoir une idée de l'importance du phénomène, on notera que, en 2008, à la date de publication du livre, en Allemagne, le nombre de membres des forces privées représentait déjà plus de la moitié du chiffre des forces publiques (170 000 pour 246 756), qu'en France il représentait un peu moins de la moitié (117 000 pour 235 792), qu'au Royaume-Uni les deux secteurs faisaient presque jeu égal (150 000

pour 164 154) et qu'en Pologne le privé dépassait déjà largement le public (200 000 pour 106 770). Quand on sait qu'en France, comme dans presque tous les pays d'Europe, la politique gouvernementale est à la réduction du personnel, on doit supposer que le mouvement, depuis deux ans, n'a fait que s'accroître.

Qu'une telle tendance se développe et se structure au niveau européen, en dehors de toute décision prise par des instances représentatives et de tout contrôle démocratique, devrait préoccuper tous ceux qu'intéresse le sort de la démocratie représentative. On aimerait savoir quelle influence exerce, d'ores et déjà, la Confederation of European Security Services sur les décisions prises à Bruxelles, et notamment par M. de Kerchove, le coordinateur européen de la lutte antiterroriste – par exemple sur la préconisation des matériels, des procédures et des personnels appelés à les mettre en œuvre.

Dans sa préface au *Livre blanc*, Nicolas Sarkozy incite les États à « coproduire des solutions public-privé de sécurité ». Comme dit Mireille Delmas-Marty : « Facilitant les interconnexions entre services de police, publics et privés, et services de renseignements couverts par le secret-défense, en Europe mais aussi à l'échelle planétaire, une telle "coproduction" risque de rendre quasiment incontrôlables les nouveaux réseaux de sécurité. » C'est à la présence de mots comme « risque » et « quasiment », qui sont autant de précautions de langage, que se distingue la juriste soucieuse de trouver dans son domaine propre les solutions aux problèmes dont elle signale l'ampleur avec acuité. Il est pourtant clair que la question du caractère incontrôlable des nouveaux réseaux de sécurité en expansion permanente ne pourra être résolue sur le terrain du droit. Seule une politique s'attaquant aux racines sociales du besoin illimité de contrôles pourra stopper cette machine aussi folle que la grande machine industrielle et financière en train de détruire la planète.

La privatisation des contrôles, leur développement exponentiel et l'impossibilité généralisée de les contrôler à leur tour ne sont pas le seul secteur où la globalisation, le transfert ou la dilution des souverainetés, aboutissent à un abaissement massif de ces garanties qui ne sont pas seulement des garanties juridiques, mais des *acquis de civilisation* conquis au long de siècles de luttes de rues et de combats intellectuels. On pourrait multiplier les exemples, on n'en citera qu'un : celui du droit des enfants. On a vu (cf pp. 82-83 et 169-170) sa régression en France et en Grande-Bretagne.

On voit aussi l'impuissance de ce droit international dans lequel Mme Delmas-Marty place tant d'espoirs, à empêcher la « farce sinistre » du procès d'Omar Khadr¹⁸ qui, capturé en Afghanistan à l'âge de 15 ans et détenu depuis à Guantanamo, comparait devant une des commissions militaires créées par Bush et légitimées par Obama. C'est la première fois sous la présidence de ce dernier que siège une de ces commissions.

Omar avait donc 15 ans quand il a été capturé en Afghanistan. « Citoyen canadien, né à Toronto, le jeune Omar a été amené en Afghanistan par ses parents à l'âge de 10 ans », raconte un journaliste de Bakchich. « Là-bas, il n'a pas été scolarisé mais éduqué par ses seuls parents, des nationalistes fervents. Quand des soldats américains ont tenté d'envahir une maison afghane qui aurait abrité la confection de bombes artisanales par un vieillard en fauteuil roulant, ils ont ouvert le feu et balancé des grenades. L'adolescent Omar, grièvement blessé, a été capturé. Il a depuis passé la moitié de sa vie en prison. Aujourd'hui, il est accusé d'être un "combattant ennemi illégal" et de "meurtre, tentative de meurtre, conspiration, soutien de terrorisme et espionnage" contre les forces américaines en Afghanistan. Tous ces crimes supposés ayant été commis quand le gosse n'avait que 15 ans. »

Le journaliste rappelle que les États-Unis sont signataires du Protocole facultatif à la Convention internationale des droits de l'enfant, « qui exige la réhabilitation de tout enfant-soldat de moins de 18 ans, à qui doit être apportée "toute assistance pour leur rétablissement physique et psychologique et leur réintégration sociale". (...) Le premier jour du procès, le juge militaire a décidé que les déclarations incriminantes de l'adolescent Omar après sa capture n'avaient pas été obtenues par la coercition ou la torture. C'est une décision hallucinante, quand on sait que Omar avait été amené à la sinistre prison de la base américaine de Bagram, aveuglé par des éclats d'obus, presque mourant, avec deux balles dans le dos, après avoir été enseveli dans l'explosion de la maison. Quelques heures plus tard, tandis qu'il était sous sédatifs et menotté à un brancard, le gosse était menacé de viol collectif et de mort s'il ne coopérait pas avec son interrogateur. Il a été encapuchonné et enchaîné, puis suspendu par les bras au plafond d'une cellule, et son premier interrogateur a été ultérieurement reconnu coupable par une cour martiale d'abus d'un prisonnier ayant entraîné la mort. À Guantanamo, Omar était privé de sommeil et a été traité comme un balai-éponge humain après qu'on l'a forcé à se pisser dessus. »

Il n'y a plus de scandale

Je suis ressortissant d'un pays où un homme, ex-activiste armé, après avoir passé vingt ans derrière les barreaux, après avoir bénéficié, conformément à la loi, d'un régime de semi-liberté est retourné en prison pour ne pas avoir prononcé les phrases de repentir que les juges attendaient de lui. Un pays où un autre homme, un Corse, malgré les doutes plus que raisonnables sur sa culpabilité, est maintenu en détention parce que la raison d'État exige qu'on trouve à tout prix un coupable quand un de ses serviteurs est tué. Un pays où un Basque espagnol est mort dans des circonstances qui rappellent très fort l'action du GAL au début des années 1980, où les policiers sont plus pressés de réprimer ceux qui réclament la vérité sur cette mort, au risque d'en tuer un¹⁹, que de trouver d'éventuels assassins. Jean-Marc Rouillan, Yvan Colonna, Joan Anza, ce sont des noms qui n'éveillent aucun sentiment de scandale chez la plupart de mes concitoyens – si même ces noms leur disent quelque chose. Pas plus que ne les scandalise la révélation, au détour d'un article de journal espagnol, que les services secrets français projetaient peut-être de tuer un ressortissant français sur le sol européen²⁰. Et pour l'heure, l'affaire dite du « Karachigate », où onze citoyens français auraient peut-être été tués au Pakistan dans une affaire de rétro-commissions peut-être ayant servi à soutenir la campagne présidentielle d'Édouard Balladur, qui éclabousse au passage Jacques Chirac, Dominique de Villepin et Nicolas Sarkozy, ne semble pas scandaliser beaucoup mes concitoyens.

Au fond, tout cela n'est que broutilles devant le spectacle d'une guerre menée depuis neuf ans, et qui ne suscite plus qu'indifférence. Les mécanismes de production de cette indifférence ont été analysés par d'excellents auteurs²¹. Toujours est-il qu'elle est là et qu'elle ne semble pas près de se lézarder. Alors, qu'un enfant serve de « balai-éponge humain », qui s'en scandalisera encore ?

Le spectacle antiterroriste et ses metteurs en scène

En février 2009, Michèle Alliot-Marie exposait l'argumentaire justifiant les énergies déployées pour monter le spectacle appelé l'« affaire de Tarnac » : « L'effondrement du parti communiste et des partis de gauche d'une façon générale entraîne automatiquement (...) la résurgence de groupes très radicaux et souvent violents. Nous sommes aujourd'hui en Europe dans cette phase. Ce qui se passe en Grèce, ce qui se prépare en Allemagne, en Italie ou en Belgique, ce que nous commençons à voir surgir en France, c'est cela. » Et d'inviter ses interlocuteurs à l'aider dans la lutte contre des gens qui « contestent l'État, contestent l'autorité ». Mais à qui demande-t-elle de « créer de la part de l'opinion publique un rejet de ces groupes » ? En fait, elle parle à la tribune de la convention annuelle du Mouvement Initiative et Libertés, association qui se défend d'être une simple résurgence du Service d'action civique (SAC), organisation gaulliste de droite qui s'était rendue célèbre dans les années 1970 par son activité de fichage et ses interventions musclées antigrévistas et antigauchistes. Mais le MIL a été fondé par les dirigeants du SAC peu après l'autodissolution de ce dernier, consécutive à la tuerie d'Auriol, une affaire de meurtres commis par certains de ses membres, et l'idéologie que le mouvement défend est la même.

En 2009, la ministre de l'Intérieur invite donc des « milistes » (je n'ai pas dit « miliciens ») à jouer sur le besoin d'État qui travaillerait la population. Les gens, selon elle, seraient « mieux disposés » à « isoler » ceux qui attaquent l'État. « À condition d'y croire. Je dis bien à condition d'y croire ».

Pour produire cette croyance dont la ministre expose avec tant d'insistance la nécessité, le duo Xavier Raufer-Alain Bauer s'est depuis longtemps imposé dans un rôle de conseillers des princes et d'experts médiatisés. Leur binôme est tout à fait dans l'air d'un temps où le sarkozisme fait fusionner les idées et les hommes venus de l'extrême droite avec ceux provenant de la « gauche » gestionnaire : Raufer vient d'Occident et des réseaux de la guerre froide, tandis que Bauer, on l'a vu, a commencé du côté de Michel Rocard et poursuivi au Grand Orient de France. Le premier semble mieux doué pour s'imposer dans les milieux universitaires et éditoriaux, le second pour gagner de l'argent : alors que les deux compères ne semblent pas

plus pourvus, l'un comme l'autre, de légitimité universitaire – Raufer n'a passé que récemment un doctorat de... géographie –, ce dernier a créé dès 1998 une structure à sa main au sein de l'Institut de criminologie de l'université Paris II (avec l'aide d'un professeur du Front national), le Département de recherches sur les menaces criminelles contemporaines (DRMCC), tandis que Bauer, comme on sait, a dû attendre l'année dernière pour que, en récompense des services rendus, le pouvoir sarkozyste crée spécialement pour lui une chaire de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers. L'un et l'autre se flattent d'être enseignants et directeurs de recherche à l'École supérieure de police criminelle et au Centre de recherche sur le terrorisme et le crime organisé, en Chine. Bauer a développé une société de conseils en sécurité qui accumule les contrats juteux avec les collectivités locales et les entreprises.

Voilà longtemps que l'on sait à quoi s'en tenir sur la « science » du duo. En 1998, leur « Que sais-je ? » intitulé *Violences et Insécurités urbaines* était déjà remarquable par la prédominance de l'idéologie sur l'analyse empirique, alors même que les auteurs prétendaient avec insistance s'en tenir aux faits : ainsi, toutes les émeutes recensées dans les quartiers chauds étaient-elles présentées comme destinées à protéger le trafic de drogue, ce qui permettait ensuite de suggérer une prétendue mesure de la croissance du trafic.

Publiée par nos duettistes sous un titre qui fleure l'altermondialisme, *La Face noire de la mondialisation* est en fait la transcription sur un support prestigieux et prétendument neutre (les éditions du CNRS) des thèses du DRMCC, déclinées sur le site de ce dernier, souvent exactement dans les mêmes termes que dans le livre, dès les déclarations de principe du département et ensuite, jusqu'à plus soif, dans d'innombrables articles. Le discours opère en deux temps : description terrorisante du monde : caractère mutant et hybride des nouvelles menaces, incapacité de la communauté internationale à ramener l'ordre sur terre, etc., avant de dégainer la « trouvaille » des auteurs : le « décèlement précoce ». Il faut s'attaquer aux nouvelles menaces quand elles ne sont encore qu'un « bourgeon », et cela grâce au regard d'experts formés par les Bauer et Raufer. On a eu une démonstration de « décèlement précoce » avec l'affaire de Tarnac. Président du groupe de contrôle des fichiers de police et de gendarmerie, Bauer répond le 19 novembre 2009 à une interview de *Libération* à propos de deux nouveaux fichiers (pouvant intégrer des mineurs de 13 ans) créés par

Hortefeux en prenant prétexte de 18 vitrines brisées à Poitiers : « Il s'agit de fichiers de renseignements sur des personnes qui n'ont pas encore commis d'actes répréhensibles mais qui sont susceptibles de le faire » !

Une fois le décèlement précoce opéré, et les personnes susceptibles de commettre des actes répréhensibles dûment fichées, qu'est-ce que nos experts conseillent de faire ? Voici les lignes conclusives de leur livre publié par le CNRS : « Quels coups sévères porterait-on à toutes ces entités (...) dans tous leurs champs d'action en considérant désormais comme stratégiques le cadre et les harmonies – le terreau criminel – dans lequel elles opèrent, puis en *entretenant de les nettoyer* (c'est moi qui souligne) ? Cette approche est infiniment plus efficace que la démarche consistant à “saucissonner” l'ensemble en mille procédures tatillonnes, pathétiquement lentes et finalement inutiles, selon des codes dépassés... »

Il n'est pas indifférent de savoir que la ministre de l'Intérieur a cette « pensée »-là dans la tête quand elle s'adresse aux continuateurs d'une organisation où l'on dressait, en 1968, des plans pour regrouper les gens de gauche et d'extrême gauche dans des stades.

Logique policière/logique militaire : le corps de l'ennemi

Après le 11 Septembre, explique Mathieu Rigouste²², la doctrine de contre-insurrection dite « doctrine de la guerre révolutionnaire », inventée par des militaires français durant les guerres coloniales, qui a été importée avec succès chez leurs collègues aux États-Unis et dans les dictatures sud-américaines accroît son influence. « On assiste dès lors à un processus d'hybridation concret. Du point de vue des techniques, par exemple, la vidéosurveillance, les drones, les armes “non létales”, les forces spéciales ou l'action psychologique sont employés à l'intérieur et à l'extérieur, en temps de paix et en temps de guerre, contre des civils et contre des combattants, par l'armée, la police et des entreprises privées. Une figure de l'ennemi intérieur global, furtif et transversal, issue de la théorie des “nouvelles menaces” mais traversant désormais la pensée d'État, est employée pour légitimer la

globalisation des appareils, des coalitions et des problématiques de défense et de sécurité. À travers l'importation de certaines méthodes de la guerre urbaine pour la "pacification" des quartiers populaires, l'essor de la doctrine de la guerre économique, la collaboration de plus en plus poussée entre l'institution militaire et les grands médias, le développement considérable des marchés privés internationaux de la sécurité et de la défense, c'est un nouveau modèle de domination qui tente de s'imposer, non sans mal. »

L'indistinction croissante entre ennemis extérieurs et intérieurs est officiellement mentionnée dans le *Livre blanc* de la Défense nationale, comme le rappelle l'exposé des motifs de la Loppsi 2 : ce livre, lit-on « acte la fin du clivage traditionnel entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. Il dépasse le cadre strict des questions de défense. Il élargit la réflexion à une sécurité nationale qui intègre désormais des dimensions importantes de la politique de sécurité intérieure »²³. Ce brouillage des frontières entre guerre et maintien de l'ordre s'accompagne d'un brouillage sémantique sur l'identité de l'ennemi, comme le montrent les contorsions des administrations Bush puis Obama pour désigner les combattants accusés d'appartenir à la bien nommée « nébuleuse » Al-Qaïda. Derrière ce brouillage, il y a, bien entendu, la volonté de réduire au minimum les garanties juridiques dont pourrait se prévaloir l'ennemi, de l'expulser dans des limbes où il n'est plus un être de droit.

Günther Jakobs, professeur émérite à l'université de Bonn, a proposé, quant à lui, de donner une forme juridique à ces limbes²⁴. Il écrit : « Certainement, une association terroriste menace-t-elle considérablement la sécurité, et c'est la raison pour laquelle celui qui participe à l'association peut être puni. Mais la hauteur de la peine, comme je l'ai déjà dit, jusqu'à quinze ans d'emprisonnement (dans le droit allemand), montre que d'autres choses jouent aussi à savoir, premièrement, la pure dissuasion des autres et, deuxièmement, la neutralisation de l'auteur en raison du danger qu'il commette un crime à l'avenir. Ce qui apparaît dans l'acte criminel devient un moyen pour la prévention de l'acte futur – comme le droit pénal de l'ennemi. »

En voyant que Jakobs assigne à la loi pénale une autre finalité que « resocialisatrice », au profit de celles d'« exclusion, neutralisation, élimination »²⁵ les juristes ont beau sursauter, Jakobs peut se permettre d'ajouter : « Je ne veux pas critiquer la règle en tant que telle, ce qui,

d'ailleurs, resterait pratiquement infructueux, puisque, désormais, existent des normes de droit européen qui permettent de créer de telles règles. (...) Quand on ne distingue pas correctement et nettement entre un ennemi et un criminel civil, on ne devrait pas s'étonner que l'on commence à mélanger les choses et que des notions tombent en désordre. Par exemple, des notions comme "la guerre" et "la procédure pénale". Avec cette dernière – la procédure pénale –, les règles du droit pénal sont seulement applicables quand l'auteur a extériorisé un acte, ou au moins a fait une tentative de porter atteinte aux droits des autres. Avec l'autre – la guerre –, on a une procédure tendancielle, selon les exigences de l'efficacité. » Après avoir énuméré une série de mesures, allant de la détention de sûreté aux écoutes et à la surveillance des télécommunications, ou, s'agissant du terroriste, l'interdiction du contact avec son avocat, toutes mesures où « le concerné est exclu de ses droits », le juriste allemand poursuit : « Les dispositions que j'ai traitées ne doivent pas non plus être vues comme des horreurs. Elles peuvent être nécessaires pour protéger la société contre ses ennemis. (...) Elles visent plutôt des individus pour qui la présomption de la fidélité au droit n'est plus valide. Des individus qui ne sont pas traités dans le plein sens du mot comme des citoyens, comme des personnes de droit, mais plus ou moins complètement en tant qu'ennemis. » Ainsi Jakobs suggère-t-il une démarche qui fut, après tout, celle de la gauche institutionnelle, sur d'autres terrains : à savoir officialiser – théoriquement pour mieux encadrer – ce qui auparavant était considéré comme un abus de droit.

Comme l'observe Geneviève Giudicelli-Delage, professeur à l'université Paris 1²⁶, « Il y a plusieurs manières d'aborder la doctrine de Jakobs. L'on peut d'abord ne s'intéresser qu'à la valeur explicative des pratiques. Sous cet angle de vue, la thèse de Jakobs montre, au moins partiellement, en quoi le Rubicon a été franchi : le droit pénal de la culpabilité menacé par le droit pénal de la dangerosité (...). Elle montre aussi le brouillage des catégories juridiques dès lors que le droit pénal de la dangerosité ne s'affiche pas comme un droit d'exception et la possible contamination de l'ordinaire par l'exceptionnel. Elle souligne encore l'amputation de droits, au-delà de celle qu'implique la peine ; et si Jakobs pense ici plus particulièrement au terroriste, d'autres subissent effectivement de telles amputations, ne serait-ce que, par exemple en Angleterre, les malades mentaux (...). Pour autant Jakobs s'est arrêté dans ce constat, en

chemin – aller plus loin évidemment interdit toute approbation de ce type de droit pénal. » Mme Giudicelli souligne plus loin, à juste titre, qu’après avoir prétendu à une impossible neutralité, « en présentant, comme une évidence neutre, l’existence d’un droit pénal de l’ennemi, en le théorisant, Jakobs, ne l’aurait-il pas voulu, le légitime comme une catégorie du pensable ». Ce faisant, il élude ce qu’implique un tel « droit » : « la dépersonnalisation extrême qui conduit à la déshumanisation ».

Déshumaniser, c’est ce que signifie condamner à une détention sans autre limite que le bon vouloir d’autorités administratives : c’est le cas des personnes étiquetées comme malades mentales et condamnées à des peines de sûreté – notons que c’est avant même le tournant de 2001, à partir du sort des internés psychiatriques, que Jakobs a commencé à développer sa doctrine (c’est en quoi ses théories rejoignent les évolutions sur le terrain : les psychiatres français racontent que, depuis quelques années, au moment de libérer des patients internés d’office, ils se heurtent à des refus de la préfecture qui jusque-là se contentait de prendre note de leur décision).

Déshumaniser, c’est ce à quoi visent les pratiques des soldats de l’empire réduisant l’ennemi à un corps qu’on prive au maximum de ses sens (aveuglement, oreilles bouchées, perte des repères temporels, désorientation volontaire) avant de le torturer.

Déshumaniser, c’est ce que prépare le vocabulaire des armées de l’empire qui, selon Mondher Kilani, « veillent surtout à ne pas qualifier ceux qui s’opposent à leur action de “partisans, de résistants, de francs-tireurs, de guérilleros”. De leur point de vue, la guerre est censée détruire des personnes nuisibles, des personnes qui n’ont pas les moyens d’être “attestables²⁷” ». À son tout petit niveau, le lexique du président français, avec la fameuse phrase sur le Kärcher, devenue et (certainement pensée comme) son emblème, sa « marque » (au sens des marques commerciales), participe de cette réduction de l’ennemi, puisqu’il l’assimile à un déchet qu’il s’agit de nettoyer.

On rejoint ici la nouvelle façon de faire la guerre, telle que la décrit Kilani : « La façon qu’on a aujourd’hui de ne pas faire la guerre aux autres, mais de simplement les éliminer sans jamais entrer en relation avec eux est l’issue fatale d’un mode d’être où le rapport de l’un à l’autre se réalise à travers sa *destruction*. » Et celle-ci, explique l’auteur en citant Badiou, n’en est pas une, n’est même pas une destruction, mais une « libération », « *puisque l’autre n’existe pas* ».

1. Sorj Chalandon, « Les drôles de guerres de Sarkozy », 28 juillet 2010.
2. Hacène Belmessous, *Opération banlieues, Comment l'État prépare la guerre urbaine dans les banlieues françaises*, La Découverte, 2010.
3. Coédité par Gallimard et Le Seuil en 2004.
4. Alain Bauer et André-Michel Ventre, *Les Polices en France*, Que sais-je ? 3^e éd. 2010.
5. Témoignage visible en vidéo sur www.raidh.org
6. La Documentation française, juin 2006, cité d'après Pièces et Main-d'œuvre, *À la recherche du nouvel ennemi*, éd. L'Échappée, 2009
7. *Cahier du Retex, Retours d'expérience, 1/2008, cahier semestriel du retour d'expérience*, édité par le Centre de doctrine d'emploi des forces du ministère de la Défense.
8. Cf. note 2, p. 109.
9. « **Areva remporte le titre de pire entreprise de l'année.** Lauréate 2008 du César de la honte, remis chaque année à Davos par les ONG suisses Déclaration de Berne et Pro Natura. Première entreprise française à accéder au panthéon de la honte, le fleuron de l'industrie hexagonale peut se féliciter d'être "l'auteur de nombreux agissements irresponsables, particulièrement par sa filiale Cogema, qui exploite deux mines d'uranium dans le Nord du Niger. Des analyses démontrent que les limites fixées par l'OMS pour la radioactivité dans l'air et l'eau sont largement dépassées dans ces zones. De plus, les travailleurs des mines demeurent insuffisamment informés sur les risques de santé liés à l'extraction de l'uranium. Plus regrettable encore, les hôpitaux de l'entreprise pratiquent régulièrement de faux diagnostics sur les employés pour ne pas avoir à supporter les frais de traitements." » cf. Jean Denard, <http://www.cellulefrancafrique.org/Areva-acclamee>
10. Fred Barbash, « Caught In The Act » In Britain Means Millions May See You, dimanche 24 mars 1996.
11. www.laurent-mucchielli.org, publié le 12 juillet 2010.
12. Tanguy Le Goff et Éric Heilmann, *Un rapport qui ne prouve rien*. Disponible sur www.laurent-mucchielli.org
13. <http://grenoble.indymedia.org/2010-09-06-Videosurveillance-le-proces>
14. Sylvain Biville, Rue89, 12 août 2010.
15. Elisabeth Blanchet, « Le Royaume-Uni est-il devenu un pays de mouchards ? », Rue89, 29 septembre 2010.
16. À l'exception notable de Jack Dion, sur Marianne2, qui estimait « avec ces condamnations sans preuve, la puissance publique a perdu ». http://www.marianne2.fr/Proces-de-Villiers-le-Bel-pourquoi-la-France-a-perdu_a194924.html
17. INHS, COESS, *La participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe*, décembre 2008
18. Doug Ireland., « Le procès obscène d'Omar Khadr », <http://www.bakchich.info/Le-proces-obscene-d-Omar-Khadr.11693.html>
19. <http://fpl.forumactif.com/euskal-foruma-f4/un-militant-basque-chute-de-l-arc-de-triomphe-t6165.htm>
20. Jesus Duva y José Maria Irujo, dans « La misión secreta del 'Chacal' francés », *El País*, 15 novembre 2009, raconte comment le général Rondot, en s'appuyant sur les bons rapports de ses services avec les services espagnols dans la lutte contre l'ETA, a fait libérer un de ses hommes, arrêté pour détention d'armes de guerre qui, « selon les spécialistes », devaient servir à tuer « un terroriste corse ou un islamiste ».
21. Notamment dans *Guerre et Sacrifice*, op. cit., p. 102-115.
22. *L'Ennemi intérieur*, op. cit.
23. *Exposé des motifs de la Loppsi 2*, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
24. « Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi », *Revue de science criminelle*, 2009, p. 7.
25. Geneviève Giudicelli-Delage, « Droit pénal de la dangerosité – Droit pénal de l'ennemi », *Revue de science criminelle*, 2009, p. 69
26. *Idem*.
27. *Guerre et Sacrifice*, op. cit.

En guise de conclusion

La subversion n'est pas la guerre

À l'issue d'un colloque qui s'est tenu le lundi 18 octobre à l'Assemblée nationale¹, Thierry Lévy livrait de décapantes réflexions qui se concluaient sur cette formule résumant le fond du problème quand on envisage la place prise par l'antiterrorisme dans les sociétés modernes : « La liberté n'est pas aimée ».

Aimons-nous la liberté ?

Pour en arriver à cette conclusion, l'avocat et écrivain opérait un rapprochement entre le principe de prévention, fondement des pratiques antiterroristes et gagne-pain des experts, et « un autre principe, le principe de précaution (...) qui fait qu'aujourd'hui (...) les gouvernements ont à nous protéger contre tous les malheurs de l'existence, les accidents naturels, les maladies, la mort et tous les dangers de la coexistence avec autrui, nous les invitons à chercher tous les moyens d'apaiser nos angoisses... Si bien que, demain, la gauche peut prendre le pouvoir, elle pratiquera comme la droite le principe de précaution et comme la droite, si nous avons des attentats dits terroristes, elle appliquera (...) des lois dites d'exception. » À l'appui de la prophétie de M^e Lévy, on peut se reporter à

l'analyse que donne le premier chapitre, du rôle de la gauche dans la prolifération de lois et de fichiers liberticides.

À la fin de son intervention, l'avocat insistait sur « l'importance que nous-même, individuellement, attachons à la liberté (...) dans les périodes troublées, le véritable danger (...) est dans chacun d'entre nous, il est dans la capacité que nous avons ou pas de lutter contre la peur. » Ces réflexions rendent un son particulier si on les confronte aux nouvelles élaborations théoriques des experts en sécurité, par exemple aux théories de Laurent Danet, enseignant-chercheur affilié au Centre lyonnais d'études en sécurité internationale et de défense.

Dans la revue *Sécurité globale*², cet auteur proposait un nouveau concept : celui de « polémosphère ». Après avoir décrit le rôle de la télécommunication médiatique « qui incite à une lecture émotive collective de faits spectaculaires offerts en pâture à toute l'humanité », il affirme que « le lieu du conflit collectif armé s'est progressivement dilaté du champ de bataille à la terre entière. De la même manière, sa durée s'étale désormais à l'infini, sans déclaration de guerre ni armistice (...). La polémosphère est le champ d'action de ce conflit collectif armé unique, ubiqué, constant et assourdi. » Selon lui, le rôle des stratèges modernes est désormais ni plus ni moins que de « s'imposer dans l'intériorité de chacun » des « partisans passifs » que sont devenus tous les habitants du monde : « Tout le défi politico-stratégique d'un monde ni en guerre ni en paix, qui annihile tout règlement des conflits par les voix classiques militaires et juridiques, consiste à empêcher les partisans passifs au bord de l'action, au seuil de la belligérance, de devenir des partisans actifs ». Dans cette polémosphère, les collectivités humaines sont « dénudées par la mondialisation, contactées par la globalisation, pénétrées par la télécommunication ». Conclusion : « c'est désormais dans le for intérieur de chacun des membres qui les composent, que se situe le front. »

Le conflit collectif armé « dilaté à la terre entière », auquel l'auteur fait nécessairement allusion sans le nommer jamais, se déroulant entre l'empire et des ennemis qu'il s'est fabriqués – les djihadistes –, le premier mouvement de qui aime la liberté ne peut être que de désertir ce front auquel les stratèges de l'oligarchie mondiale, et M. Danet avec eux, voudraient tous nous assigner.

Désertir les conflits auxquels l'empire tente sans cesse de nous ramener – au

premier rang desquels le fameux « choc de civilisations », mais aussi la guerre des jeunes contre les vieux, des sexes entre eux, des « nationaux » et des « étrangers », des « avec » (travail, logement, etc.) et des « sans », des employés du privé et ceux du public –, c’est à la fin refuser la guerre de tous contre tous à quoi se résume le projet néo-libéral. Il s’agit, avec l’anthropologue Marshall Sahlins³, de s’inscrire en faux contre « tout ce qui prétend expliquer la culture par une disposition innée de l’homme à rechercher son intérêt personnel dans un milieu compétitif. Cette idée est soutenue par les “sciences économiques” qui considèrent que les individus ne cherchent qu’à assouvir leurs désirs par un “choix rationnel”, sans parler des sciences du même acabit (...) qui font du “gène de l’égoïsme” le concept fourre-tout de la science sociale. (...) Oubliant l’histoire et la diversité des cultures, ces fanatiques de l’égoïsme évolutionniste ne remarquent même pas que derrière ce qu’ils appellent la nature humaine se cache la figure du bourgeois. »

Après avoir analysé les fondements philosophiques de cette conception, de Thucydide à Hobbes, et avancé quelques-unes des nombreuses données de l’anthropologie qui démentent pareille vision du monde social, Sahlins soutient que « nous ne sommes pas condamnés (...) à une nature humaine irrépressible, qui nous pousserait à chercher toujours notre avantage aux dépens d’autrui ». Il termine sur le constat que la survie même de l’espèce humaine est mise en danger par « une vision pervertie et erronée de la nature humaine » sur laquelle s’est construite la civilisation occidentale.

Les excellentes conclusions du savant nous intéressent d’autant plus qu’elles recoupent l’expérience que chacun peut avoir pourvu qu’il ait pratiqué la solidarité dans les luttes contre les innombrables contre-réformes néolibérales. La principale force d’opposition à l’antiterrorisme comme moyen de gouvernement, celle qui est capable d’en dissoudre presque instantanément les effets (repli sur la sphère privée, sidération de l’esprit critique, fabrication d’ennemis), c’est la lutte sociale. Pour reprendre deux exemples examinés au début de ce livre, en 1986, il a suffi de quelques jours de manifestations contre la réforme Devaquet pour que les affiches anxigènes présentant les portraits des Abdallah dans le métro soient négligées, déchirées, oubliées. Et de même, en 1995, le plan Vigipirate a perdu toute vertu de terrorisation dès lors que les gares étaient livrées aux assemblées de cheminots, d’étudiants, de travailleurs et de sans-travail.

Comme vient encore une fois de le montrer le magnifique mouvement contre la réforme des retraites, l'amour de la liberté a d'autant plus de chances de s'affirmer qu'il s'associe dans l'action à ces vieilles passions révolutionnaires que sont le désir d'égalité et le goût de la fraternité. Tandis que les éditocrates du monde entier daubaient les lycéens descendus dans la rue contre une réforme qui, paraît-il, ne les concernait pas, la puissance de leur slogan : « métro, boulot, tombeau », a résonné bien au-delà des frontières françaises⁴. Le mouvement que nous venons de vivre a donné une nouvelle jeunesse à la critique du travail (du travail aliéné, si on veut), essentielle au basculement de civilisation dont la nécessité se fait sentir un peu plus chaque jour. La prochaine fois, pour aller plus loin, il faudra juste que le peuple inventeur d'une devise ternaire plus que jamais porteuse d'une charge subversive renonce à la déplorable habitude de faire la révolution jusqu'à la date du départ en vacances.

Retour sur Gênes 2001

Les 20 et 21 juillet 2001, lors du sommet du G8 à Gênes, la contestation internationale des maîtres du monde (improprement appelée « antimondialiste ») atteignit un apogée qu'elle n'a sans doute plus retrouvé depuis. C'est que ce moment-là a précédé de peu la destruction des tours du Centre du commerce mondial, et la prise du pouvoir sur le calendrier sécuritaire de l'empire par la bande de Bush. Pour beaucoup de citoyens du monde, l'instauration d'une stratégie de la tension au niveau planétaire, avec le spectacle des violences islamistes et des crimes de guerre bushistes, a fait passer au second plan, sinon obscurci quelques-unes des questions que les événements autour du sommet génois avaient contribué à éclaircir. Après avoir participé de près à ces journées, j'écrivis un texte qui fut publié dans plusieurs revues et sur internet⁵. J'y disais mon intérêt pour les tactiques d'une des composantes les plus importantes des manifestations, le mouvement, disparu depuis, des *tute bianche* (les « combinaisons blanches » que ses membres revêtaient), en raison de leur volonté de pratiquer des formes d'opposition offensives mais qui évitaient

le piège d'une violence trop facilement mise en spectacle par les médias dominants. J'y exprimais aussi « le rejet radical de l'obscène discours sur la "violence", qui réunit sous le même vocable la casse des choses effectuée par des manifestants et les cassages de gueule forcenés pratiqués par les forces de l'ordre, qui met sur le même plan le bris de vitrine et le bris des os et le meurtre pur et simple qui furent l'œuvre des flics. Ceux qui accordent autant d'importance à la destruction des biens qu'à celle des personnes montrent de quel côté de la barricade ils se trouvent : c'est justement contre ce gouvernement des choses que nous (des milliers de gens) nous sommes insurgés. (...) face à cette ville qui semblait incarner comme un nouveau pas en avant vers la minéralisation du monde, devant le mufle casqué et blindé de *Big Brother*, la pulsion destructrice me semble plutôt une manifestation vitale. Plus généralement, je dirais que je n'ai pas envie de parler avec ceux qui, en face de la vie qui nous est faite, n'ont jamais ressenti l'envie de tout casser. (...) Reconnaître la légitimité de l'envie de détruire ne signifie pas qu'il faille s'y abandonner n'importe quand n'importe comment. »

Aujourd'hui que les images de corps fracassés dans les attentats en Europe et dans le reste de l'Occident sont encore dans les têtes, alors que les médias dominants continuent de répéter, à grand renfort de micro-trottoir, le mantra de l'indignation devant la « violence gratuite » des révoltés venus des banlieues (et parfois aussi des docks, des usines délocalisées ou des campements nomades dont on a tué un habitant), il est difficile plus que jamais d'admettre cette vérité toute simple que la violence n'est pas un critère suffisant pour délégitimer (ou à l'inverse légitimer) une forme de lutte.

Je sais bien que la violence est, pour la pensée dominante, illégitime par essence dans un État démocratique comme le nôtre. Et certes, je ne nierais pas qu'il existe sous nos climats des libertés concrètes qu'on aurait du mal à trouver en Iran ou en Chine. Mais outre que l'État démocratique, comme il est montré dès le premier chapitre, n'assume nullement de manière démocratique la mission de protection qui justifie son monopole de la violence, je ne suis pas le seul à estimer, avec Jacques Rancière⁶, que la démocratie n'est pas réductible à sa forme représentative parlementaire. Si la rhétorique des « heures les plus sombres de notre histoire » est inopérante et ridiculise ceux qui l'utilisent (notamment beaucoup de

sarkozistes qui y recourent volontiers pour défendre leur maître), la dérive autoritaire du régime français ne fait pas de doute, avec un chef de l'État qui affirme toujours plus une conception poutinienne de la liberté d'expression, qui utilise les services secrets pour ses basses œuvres privées et place partout ses amis flics dans l'administration préfectorale. La militarisation de la répression, si elle n'a pas encore pris les formes annoncées par Hacène Belmessous⁷ dans les banlieues, a été esquissée avec cet événement passé presque inaperçu : la présence dans les rues de Lyon, durant les troubles du mois d'octobre, d'unités du GIPN, policiers spécialisés dans les interventions contre les preneurs d'otage et les terroristes. Plus profondément, il est permis de se poser des questions sur la démocratie représentative quand on observe, en France comme dans tant d'autre pays, que le parlement est devenu une chambre d'enregistrement. Et l'on s'abstiendra de sacraliser le rituel du vote quand on voit comment l'État le traite quand le peuple vote mal (par exemple sur le Traité européen) ou quand on constate à quoi servent les urnes dans les conflits sociaux : au XIX^e siècle, il fallait souvent faire intervenir l'armée pour imposer aux ouvriers une baisse des salaires alors qu'aujourd'hui il suffit de les faire voter⁸.

Dans un article du 27 novembre 2002 par lequel il entamait sa collaboration avec le quotidien *Liberazione*, Paolo Persichetti analysait les motifs invoqués par une magistrate pour libérer des militants arrêtés lors d'une rafle à grand spectacle portant sur les événements de Gênes 2001 : « En affirmant que l'adhésion explicite aux principes de la non-violence priverait l'inculpé d'un quelconque profil de dangerosité sociale, Mme Plastina a introduit une égalité aussi perfide que dévastatrice entre non-violence et légalité », écrit-il, avant de faire cette excellente remarque sur les prétentions des institutions étatiques à imposer la non-violence : « À quel titre un auxiliaire de justice, qui se prévaut quotidiennement de cette dose de force coercitive normée (le droit) considérée comme nécessaire à la régulation sociale, peut-il évaluer la non-violence des autres ? Demandons-nous plutôt s'il est possible, du point de vue de la doctrine et de l'expérience historique, d'accepter semblable confusion, superposition, entre non-violence et légalité ? À ce qu'il nous semble, Thoreau, Gandhi, Luther King concevaient et pratiquaient la non-violence

comme désobéissance aux règles, donc aussi à la loi, pour lutter contre les situations d'injustice. Mme Plastina fait très bien son travail en ramenant la non-violence à l'intérieur du paradigme de la légalité. »

Répétons-le : on n'a jamais vu de société nouvelle se créer dans le strict respect des règles de l'ancienne. Mai 68 aurait-il eu le même poids sur l'évolution de la société française, y aurait-il même eu les accords de Grenelle s'il n'y avait pas eu les voitures brûlées et les pavés jetés sur les policiers ?

Violence et subversion

Quoi qu'il ait été, quoi que soit devenu Cohn-Bendit⁹, il est bien vrai que la photo de son visage rigolard devant celui d'un CRS reflète un des aspects les plus forts, une des vraies redécouvertes de 1968 : des pans entiers du pouvoir peuvent s'écrouler au premier éclat de rire. Que ce soit en 1970, quand des élèves riaient au nez de leur proviseur dans un lycée occupé, ou en 1997, quand des chômeurs buvaient son champagne à la barbe d'un super-cadre de l'action sociale dans des locaux officiels occupés, quand la morgue des chefs se défait, ce qui se défait avec, c'est une *des principales forces de l'ordre*, la peur quotidienne où nous maintenons la concurrence et la précarité généralisées. Ce vent de liberté, quiconque en a senti la caresse un jour, le reconnaîtra toujours : quand il se lève, c'est le signal qu'enfin les choses sérieuses vont commencer.

Hors des états-majors de partis comme des cerveaux de Clausewitz radicaux, peut alors naître une nouvelle intelligence sociale, à travers l'élaboration spontanée et tâtonnante d'une stratégie de subversion qui évite les vieux pièges. Ainsi en fut-il, en mai 1968, du recours à la violence, qui sut s'autolimiter à la mesure du nécessaire et du possible, évitant l'impasse où devait se fourrer un peu plus tard une bonne part du mouvement social italien. Ainsi en fut-il du mouvement des chômeurs qui, à ses meilleurs moments, put pratiquer des expropriations massives de supermarchés sans aucuns dégâts pour les expropriateurs.

« Renverser en passant par-dessous » : l'étymologie de « subvertir » appelle l'image d'un de ces sports de combat où l'on retourne contre lui la force de l'adversaire en évitant le choc frontal. Si l'histoire peut nous apprendre quelque chose, c'est bien que la conception de l'activité révolutionnaire comme une guerre (guerre de classe, guerre sociale...) conduit inmanquablement à des défaites sanglantes et-ou à la transformation du révolutionnaire en kapo (ou en capo) d'un nouvel ordre oppressif. Menée notamment par le bourreau de la commune de Cronstadt (le camarade Léon Trotski, pour les sans-passé), la militarisation de la révolution russe a signé la liquidation du peu d'espoir de dépassement du capitalisme que les bolcheviques avaient laissé subsister.

Pour conserver l'ordre mortifère auquel elle doit son pouvoir et sa conception de la vie, l'oligarchie sera toujours prête, comme par le passé, à pratiquer le massacre à grande échelle. Les Versaillais du troisième millénaire, comme leurs prédécesseurs, prendront soin de calomnier avant d'abattre. Avec les performances inégalables de leurs appareils médiatiques de diabolisation, de leurs drones et de leurs bombes « faucheuses de marguerites », avec l'ensemble des fausses oppositions qu'ils savent engendrer et auxquelles ils peuvent identifier leurs adversaires (« terroristes » ou « islamistes », aujourd'hui, le choix n'est pas bien vaste), les maîtres du monde sont à l'abri de toute attaque frontale. « Feu sur le quartier général » : ce mot d'ordre signifiera toujours plus la mort pour ceux qui le suivent, même s'ils entraînent beaucoup de monde avec eux. Que des gens placés dans des situations désespérées se transforment en bombes humaines est aisé à comprendre et il fallait avoir le culot d'un Bush ou d'un Sharon pour accuser les kamikazes de « lâcheté ». Mais, perpétrés dans un état de fanatisme le plus souvent religieux, ces actes sont lourds d'obscurantisme mortifère et d'oppressions à venir. Une politique qui trouverait dans la haine et l'exaltation de la mort sa principale force ne pourrait à terme accoucher d'une société où il ferait bon vivre.

Des « moments incontrôlables » : la subversion contre les séparations

« C'est incontrôlable », répétait, paniqué, un dirigeant d'une organisation de soutien dans l'église Saint-Ambroise, au début de l'occupation qui allait lancer le mouvement des sans-papiers, au printemps 1996. Il parlait de l'afflux continu d'immigrés que l'État avait mis « en situation irrégulière », et que les ONG se sentaient incapables d'encadrer. C'est dès le début de cette lutte que se joua le désaccord essentiel entre ceux qui voulaient encadrer, remplir des dossiers, préparer les négociations, protester dans l'ordre et ceux qui proposaient d'occuper un lieu (une université) où l'afflux d'immigrés pourrait atteindre une masse critique qui leur permettrait de devenir « incontrôlables », c'est-à-dire contrôlables par personne d'autre qu'eux-mêmes, et, en interdisant le recours au « cas par cas », de porter la question de leur situation au niveau de toute la société.

Si la subversion contourne, « passe par en dessous » la violence étatique, ce n'est pas seulement par nécessité tactique. C'est parce qu'elle est d'abord, dès ses premiers balbutiements, le contraire d'une guerre dans laquelle l'ennemi, l'autre, n'existe pas. L'arme principale de la subversion, c'est la *transformation sociale*. Transformation qui s'adresse aussi bien à ceux qui la mettent en acte qu'à ceux auxquels ils se confrontent. Car elle est immédiatement affirmation d'un autre rapport social que le rapport capitaliste.

Le capitalisme repose sur la séparation : du producteur d'avec son produit (il n'a aucun pouvoir sur les conditions et le sens de sa production), le produit global (l'économie) devenant une force étrangère et hostile ; de l'humain avec soi (les conditions de son existence lui échappent entièrement) ; des humains entre eux, divisés par la multitude des frontières et des catégories anciennes et nouvelles. D'un même mouvement, le capitalisme divise et vise à s'imposer comme unique principe réunificateur. Le premier mouvement de la subversion consiste à rompre avec les séparations comme l'ont expérimenté les jeunes et les vieux, les employés du privé et ceux du public, et toutes les catégories de la population qui se sont retrouvées sur les points de blocage dans le mouvement contre la réforme des retraites. Des tactiques précédemment expérimentées lors des grèves contre la LRU dans l'université puis contre le CPE ont été réactualisées. La mémoire des luttes ne se perd jamais complètement. En octobre 2010, des milliers d'expériences vécues en commun par des gens qui ne se

connaissaient pas la veille ont produit une richesse sociale, un trésor de pratiques dont on n'a pas fini de mesurer l'étendue.

À l'heure où j'écris ces lignes, la défaite du mouvement n'est pas acquise, même s'il semble s'acheminer vers une fin médiatiquement programmée. D'ores et déjà, sa seule existence a montré, comme les émeutes grecques de 2008 et à la même époque, le soulèvement pacifique de l'Onda en Italie, qu'une nouvelle force d'opposition à l'empire peut encore se lever, et prendre divers visages. Le principal obstacle auquel cette force devra se heurter, c'est l'impossibilité d'imaginer qu'une autre société est possible, la peur de l'inconnu qui saisit chaque mouvement quand il est confronté aux limites de la revendication qui lui a donné naissance, quand la conscience se fait jour qu'il va falloir passer à autre chose. C'est alors que pourra se vérifier la valeur d'un mot d'ordre des années 1970, traduction libre d'une citation latine, qui résume le dilemme des luttes confrontées à la nécessité de dépasser la vieille société : « C'est ici qu'est la peur, c'est ici qu'il faut sauter. »

1. Enregistrement disponible sur <http://fragmentsduvisible.org/site/accueil>
2. « La polémosphère », *Sécurité globale*, n° 10, hiver 2009-2010.
3. *La Nature humaine, une illusion occidentale*, op. cit.
4. Comme l'ont noté plusieurs sites, les commentaires accompagnant les articles en ligne étaient très souvent favorables, que ce soit en Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne. Voir <http://antennereais.canalblog.com/archives/2010/10/21/19388703.html> ou http://www.boston.com/bigpicture/2010/10/france_on_strike.html
5. « Gênes 2001, Les multiples visages de la révolte globale et la face assassine de Big Brother, par S. Q., marcheur de Gênes », Dans *Agone, Carré Rouge, No Pasarán...* disponible notamment sur <http://quadruppani.samizdat.net/spip.php?article6&var>.
6. Jacques Rancière, *La Haine de la démocratie*, La Fabrique, 2005, ainsi que son entretien à *Siné-Hebdo* du 11 mars 2009.
7. *Opération Banlieue*, op. cit.
8. Pour approfondir la réflexion sur la démocratie : Alain Brossat, *Le Sacre de la démocratie*, Paris, éd. Anabet, 2007, et Léon de Mattis, *Mort à la démocratie*, éd. de l'Altiplano, 2007.
9. Pour être clair : selon moi, un inintéressant politicien.